

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

**PLAN NATIONAL DES INFRASTRUCTURES DE LA COMMUNICATION
ET DE L'INFORMATION DU CAMEROUN (NICI)
2004-2015**

« Pour préparer le Camerounais à devenir le citoyen planétaire du 3^e Millénaire »

Ministère des Postes et Télécommunications
Yaoundé - Cameroun
Mai 2004

"Il y a ceux qui voient les choses telles qu'elles sont et se demandent pourquoi, il y a ceux qui imaginent les choses telles qu'elles pourraient être et se disent... pourquoi pas ?"

George Bernard Show

Ce plan a été élaboré par un Comité National d'experts camerounais :

- sous la Supervision de Jean Pierre Biyiti Bi Essam, Secrétaire Général du Ministère des Postes et Télécommunications
- Avec la Coordination de Olivier Nana Nzepa, Ph.D. Professeur/Consultant, Expert TIC de la CEA ;
- Pr. Laurent Charles Boyomo Assala, Enseignant à l'ESSTIC
- Pr. Emmanuel Tonye, Conseiller Technique no 1, MINESUP
- Dr Efa Fouda, Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
- Mme Patience Eboumbou, Ingénieur Telecom,
- M. Mezom Melouta, Chef de la Division des Technologies de l'Information et de la Communication au Mincom ;
- Augustin-Claude Tang Essomba, Professeur/Consultant, Expert en planification stratégique ;
- Benoît Ndi Zambo, Professeur/Consultant, Expert en Développement organisationnel
- et l'appui technique d'un collège de 25 rédacteurs nationaux (liste en annexe)

TABLE DES MATIERES

Avant Propos
Remerciements
Définitions opératoires
Liste des Abréviations

PARTIE 1: CONTEXTE

CHAPITRE 1: INTRODUCTION

- 1.1 DEFINITION
- 1.2 IMPORTANCE DES TIC, DE LA SOCIETE DE L'INFORMATION ET LE DEVELOPPEMENT
- 1.3 IDENTIFICATION DES SECTEURS PRIORITAIRES
- 1.4 LA NECESSITE D'UNE POLITIQUE DES TIC
- 1.5 ORGANISATION DU DOCUMENT

CHAPITRE II: VISION ET MISSION

CHAPITRE III: RATIONALITE POLITIQUE

CHAPITRE IV: PRINCIPES DIRECTEURS

CHAPITRE V: DIAGNOSTIC DU SECTEUR DES TIC

- V-1
- V-2 TENDANCES MONDIALES-QUESTIONS CONVERGENTES
 - 5.2.1 Questions émergentes
- V-3 CADRE LEGAL ET REGULATEUR
 - 5.3.1 Cadre légal
 - 5.3.2 Cadre réglementaire
 - 5.3.3 Questions émergentes
- V-4 LE SECTEUR DES TELECOMMUNICATIONS
 - 5.4.1 Le réseau d'accès public au téléphone fixe
 - 5.4.2 Le réseau du mobile
 - 5.4.3 Réseau des données
 - 5.4.4 Le backbone de l'infrastructure nationale des TIC
 - 5.4.5 Questions émergentes
- V.5 LA RADIOTELEDIFFUSION
 - 5.5.1 La télévision
 - 5.5.2 La radiodiffusion
 - 5.5.3 Questions émergentes
- V.6 LA TECHNOLOGIE NUMERIQUE
 - 5.6.1 Le hardware
 - 5.6.2 Le Software
 - 5.6.3 Questions émergentes

- V.7 LES SERVICES POSTAUX
 - 5.7.1 Les services de courrier et courrier électronique
 - 5.7.2 Les services de transfert d'argent
 - 5.7.3 Questions émergentes

- V.8 LES AUTRES SERVICES LIES A L'INFORMATION
 - 5.8.1 L'imprimerie
 - 5.8.2 Les centres de documentation
 - 5.8.3 Questions émergentes

CHAPITRE VI: POLITIQUES, OBJECTIFS ET STRATEGIES

- VI-1 DECLARATION POLITIQUE
- VI-2 OBJECTIFS STRATEGIQUES
- VI-3 SECTEURS PRIORITAIRES

- VI-3.1 INFRASTRUCTURE
 - 6.3.1.1 Contexte
 - 6.3.1.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.3.1.3 Objectifs
 - 6.3.1.4 Opportunités et menaces

- VI-3.2 EDUCATION
 - 6.2.2.1 Contexte
 - 6.2.2.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.2.2.3 Objectifs
 - 6.2.2.4 Opportunités et menaces

- VI-3-3 SANTE
 - 6.3.3.1 Contexte
 - 6.3.3.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.3.3.3 Objectifs
 - 6.3.3.4 Opportunités et menaces

- VI-3.4 AGRICULTURE
 - 6.3.4.1 Contexte
 - 6.3.4.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.3.4.3 Objectifs
 - 6.3.4.4 Opportunités et menaces

- VI-3.5 E-GOVERNMENT
 - 6.3.5.1 Contexte
 - 6.3.5.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.3.5.3 Objectifs
 - 6.3.5.4 Opportunités et menaces

- VI-3.6 E-COMMERCE
 - 6.3.6.1 Contexte
 - 6.3.6.2 But poursuivi par le secteur
 - 6.3.6.3 Objectifs
 - 6.3.6.4 Opportunités et menaces

VI-3.7 **TOURISME, ENVIRONNEMENT ET RESSOURCES
NATURELLES**

- 6.3.7.1 Contexte
- 6.3.7.2 But poursuivi par le secteur
- 6.3.7.3 Objectifs
- 6.3.7.4 Opportunités et menaces

VI-3.8 **JEUNES ET GENRE**

- 6.3.8.1 Contexte
- 6.3.8.2 But poursuivi par le secteur
- 6.3.8.3 Objectifs
- 6.3.8.4 Opportunités et menaces

VI-3.9 **DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES**

- 6.3.9.1 Contexte
- 6.3.9.2 But poursuivi par le secteur
- 6.3.9.3 Objectifs
- 6.3.9.4 Opportunités et menaces

VI-3.10 **LES SERVICES TIC**

- 6.3.10.1 Contexte
- 6.3.10.2 But poursuivi par le secteur
- 6.3.10.3 Objectifs
- 6.3.10.4 Opportunités et menaces

CHAPITRE VII INDICATEURS DE MESURE

- 7.1 CONTEXTE
- 7.2 ROLE DU GOUVERNEMENT
- 7.3 ROLE DU PARLEMENT
- 7.4 ROLE DU SECTEUR PRIVE
- 7.5 ROLE DES INSTITUTIONS DE FORMATION SUPERIEURE ET
DE LA RECHERCHE
- 7.6 ROLE DE LA SOCIETE CIVILE
- 7.8 ROLE DES PARTENAIRES DU DEVELOPPEMENT
- 7.9 QUESTIONS CONNEXES
- 7.9.1 Réponses émergentes
- 7.9.2 Coopération régionale et internationale

CHAPITRE VIII CADRE D'EXECUTION

- 8.1.1 La restructuration du secteur
- 8.1.2 Coordination des programmes

- 8.2 CADRE LEGAL ET REGELEMENTAIRE
- 8.2.1 Cadre légal
- 8.2.2 Cadre réglementaire

- 8.3 MOBILISATION DES RESSOURCES

- 8.4 SUIVI ET EVALUATION

DEFINITIONS OPERATOIRES

Diffusion	Un terme qui réfère à l'acheminement de l'information par le canal soit de la radio, de la télévision, de l'Internet, de l'intranet ou du web casting
Fracture numérique	Terme utilise pour traduire l'écart qui existe entre les pays qui exploitent de manière optimale les TIC et ceux qui ne le peuvent pas. La fracture numérique est souvent associe à la fracture de développement économique
Commerce électronique (E-commerce)	Se réfère aux activités d'échanges impliquant les consommateurs, les fabricants, les fournisseurs, les fournisseurs de services et les intermédiaires utilisant les réseaux électroniques comme Internet
Économie de l'information	Se réfère aux pays ou régions où les TIC servent de fondation au développement et transactions économiques
Société de l'information	Se réfère aux pays ou régions où les technologies de l'information et de la communication sont pleinement exploitées et utilisées quotidiennement comme moteur du développement socio-économique
Technologies de l'information et de la communication	Terme générique utilise pour exprimer la convergence entre les télécommunications, l'informatique, la diffusion et les communications. L'exemple le plus achevé est l'Internet
Fournisseur de Service Internet	Aussi désigne fournisseur d'Accès Internet, il s'agit d'une entreprise qui fournit l'accès à Internet via une ligne téléphonique, l'IDSN ou tout autre moyen de connection accessible au public général
Économie du savoir	Se réfère aux pays ou régions où les technologies de l'information et de la communication sont utilisées pour accroître le niveau de connaissance général de telle sorte qu'un capital humain de plus grande qualité contribue directement à l'amélioration de l'économie.
Réseau Local	Un réseau informatique desservant une zone limitée. De nombreux réseaux de ce type sont limités à un immeuble ou groupe d'immeubles. Néanmoins, un réseau local peut être interconnecté à un autre réseau local, sur de longues distances, grâce à des technologies comme les lignes téléphoniques ou ondes radio.
Régulateur	Les autorités de régulation des télécommunications, de la diffusion, de l'informatique et des services postaux
Réseau étendu	Un réseau d'ordinateurs couvrant une zone géographique relativement étendue. De manière générale, un tel réseau consiste en la juxtaposition de deux ou de plusieurs réseaux locaux. Les ordinateurs reliés à un tel réseau le sont en général à travers un réseau public, tel le système téléphonique. Ils peuvent aussi l'être par le biais des lignes louées ou des satellites. Le réseau le plus large est Internet
Boucle locale sans fil	Une technologie de communication flexible utilisée pour la connotation téléphonique sans fil entre les clients qui n'ont pas la possibilité d'accéder au téléphone traditionnel par fil de cuivre. Ceci est surtout indiqué pour les régions rurales ou périurbaines
Voix sur Protocole Internet	Aussi connu comme Voix sur Internet, la téléphonie sur Protocole Internet ou Téléphone Internet est un service téléphonique qui se sert d'Internet comme moyen de transmission

LISTE DES ABREVIATIONS

SIGNIFICATIONS DES ABBREVIATIONS

ARPU	Average Revenue Per User
CAMTEL	Cameroon Télécommunications
INTELSAT	Organisation des télécommunications internationales par satellite
INMARSAT	Organisation des télécommunications internationales maritimes par satellite
GSM	Standard européen du service de téléphonie mobile
UIT	Union Internationale des Télécommunications
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
DPE	Division des études et de la planification des télécoms du Ministère des P et T Observatoire des nouvelles technologies de l'information et de la communication du
ONT	MINPOSTEL
DCI	Division de la coopération internationale du MINPOSTEL
DAJ	Division des Affaires juridiques du MINPOSTEL
RASCOM	Organisation africaine des télécommunications par satellite
SAT3	Nom du câble sous-marin en fibre optique qui a un point terminal à Douala
VSAT	Very Small Aperture Terminal (très petite station terrienne)
MINEPAT	Ministère des Affaires économiques, du Plan et de l'Aménagement du Territoire
MINATD	Ministère de l'Administration territoriale et de la Décentralisation
MINCOM	Ministère de la Communication
MINFIB	Ministère des Finances et du Budget
MINFOPR	
A	Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative
MINESUP	Ministère de l'Enseignement Supérieur
MINREST	Ministère de la Recherche Scientifique et Technique
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ENSET	Ecole Normale Supérieure de l'Enseignement Technique
ENSP	Ecole Nationale Supérieure Polytechnique de Yaoundé
ENSPT	Ecole Nationale Supérieure des Postes et Télécommunications de Yaoundé
MINDIC	Ministère du Développement Industriel et Commercial
MINEDUC	Ministère de l'Education Nationale
MINETFOP	Ministère de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
MINDEF	Ministère de la Défense
DGSN	Délégation Générale à la Sûreté Nationale
MINJUSTI	
CE	Ministère de la Justice
OSU	Obligation de Service Universel
MINMEE	Ministère des Mines, de l'Eau et de l'Energie
ISP/ASP	Internet Service Provider/Access Service Provider
FSI/FAI	Fournisseur des Services Intertnet/Fournisseur d'Accès Internet
IP	Protocole Internet
Mbps	Mégabits par seconde
Kbps	Kilobits par seconde
VOIP	Voix sur IP
SDH	Hiérarchie numérique synchrone

PDH	Hiérarchie numérique plésiochrone
WLL	Boucle locale sans fil (Wireless local loop)
WI-FI	Standard de l'Ethernet sans fil (Wireless-Fidelity)
ADSL	Ligne numérique d'abonné asynchrone (Asynchronous Digital Subscriber Line)

AVANT PROPOS

Au cours de la dernière décennie, le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) a fait entrer le monde dans une nouvelle ère aux défis sociaux et économiques incommensurables. Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information dont la première phase s'est tenue à Genève en décembre 2003 constitue un point d'orgue de la réflexion autour d'un concept que le Secrétaire Général des Nations Unies, M. Koffi Annan résume en ces termes : la « Société de l'Information » résume l'époque que nous vivons, comme l'ont fait à leur temps les expressions telles la Société industrielle, la révolution agraire ou l'ère atomique.

Les enjeux d'une telle société sont considérables pour le Cameroun. Aussi, sans une vision claire, consensuelle et transformationnelle, sans une volonté politique déterminée et affirmée, nous risquons de rester à l'écart de cette révolution qui interpelle toutes les Nations, et de ce fait nous retrouver de l'autre côté du « fossé numérique ».

Dans mon discours à la Jeunesse, le 11 février 2001, j'ai clairement circonscrit la problématique : « la mondialisation est en train de façonner le monde de demain...Schématiquement le choix est le suivant :

- Ou nous attendons passivement que les vagues de la mondialisation nous atteignent et nous risquons d'être rejetés sur les bords, c'est-à-dire marginalisés ;
- Ou nous nous efforçons de précéder le mouvement afin de rejoindre sans encombre le courant principal de l'économie mondiale, seule garantie pour nous de rester dans la course au progrès économique et social.

C'est évidemment cette deuxième voie que nous avons choisi... Un des moyens d'accéder à la « Société mondiale » en gestation passe par la maîtrise des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication... Je connais les difficultés que vous rencontrez pour vous y former. Ces difficultés tiennent de plusieurs ordres : insuffisance d'infrastructures de télécommunication ; coût des machines et faiblesse de la formation. Il s'est ainsi créé un retard qui pourrait être un handicap sérieux à notre entrée dans l'univers numérique.

L'Etat en est conscient et, pour ce qui lui revient, va s'efforcer de combler ce retard ». Nous sommes d'autant plus confiants d'y parvenir, que nous pouvons compter sur une Société civile dynamique et imaginative, un secteur privé fort et un partenariat en développement solide. C'est le cas de la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), qui à travers son Initiative pour la Société de l'Information en Afrique (AISI), a accompagné le Gouvernement dans la réalisation de ce Plan National Stratégique.

Ce sont des précieux outils de prise de décision, qui va aider le Gouvernement à la mobilisation efficiente de ses ressources, canaliser les efforts des différents acteurs nationaux et des partenaires de la coopération internationale vers des secteurs identifiés comme prioritaires par le gouvernement du Renouveau, pour une grande synergie d'actions.

Yaoundé, janvier 2004.
Paul Biya
Président de la République

RESUME EXECUTIF

La réalisation du présent document est l'aboutissement d'un processus de responsabilités partagées qui a associé étroitement, à chacune de ses étapes, les administrations publiques, les opérateurs économiques, la société civile et les partenaires au développement. Au total, vingt cinq rédacteurs, issus de différents départements ministériels, du secteur privé et de la société civile ont produit des documents factuels, en prise sur leur réalité quotidienne des multiples utilisations des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Ces documents, en plus d'une des enquêtes les plus exhaustives jamais menées dans ce domaine, et ayant conduit 5 enquêteurs à Yaoundé, Douala et Bamenda, ont servi de trame à la réalisation de ce Plan. L'ensemble a permis d'établir le plus fidèlement possible le portrait actuel de l'appropriation des TIC dans les administrations publiques, le secteur privé et la société civile au Cameroun.

Le document s'est en outre enrichi des réflexions menées dans le cadre du Comité National pour la préparation du Cameroun au Sommet Mondial sur la Société de l'Information (SMSI) et des différents ateliers dédiés au sujet, dont celui organisé par le PNUD au palais des Congrès en 2002.

La première ébauche du travail a été soumise à un comité d'experts nationaux de renommée internationale, placée sous la coordination du Secrétaire Général du Ministère des Postes et Télécommunication.

Les axes stratégiques du développement de la Société de l'Information au Cameroun retenus, découlent des encadrements contenus dans les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) et le Programme National de Gouvernance (PNG).

Ce Plan de développement stratégique de l'Infrastructure NICI au Cameroun comporte 5 chapitres. Le chapitre 1 décrit le contexte et les justifications de cette démarche. Le chapitre 2 s'attelle au diagnostic de l'existant. Le chapitre 3 campe les orientations stratégiques devant servir d'armature au chapitre 4 qui énonce le plan de mise en œuvre. La matrice des actions, les fiches de projets et les illustrations sont données en annexe, ainsi que divers tableaux d'indicateurs de suivi.

INTRODUCTION

L'économie mondiale connaît depuis quelques années des profondes mutations, notamment avec l'accélération du processus de la globalisation et l'émergence de la société de l'information. Cette combinaison de facteurs crée un nouvel ordre économique mondial qui sera dominé par les économies fondées sur l'information et le savoir. Le Cameroun aborde son arrimage à cette économie en émergence avec des atouts importants mais aussi des défis majeurs à relever. L'accélération de la convergence entre les télécommunications, la radiodiffusion, le multimédia fait naître de nouveaux produits et services ainsi que de nouvelles méthodes dans la vie économique et commerciale, place le pays dans une dynamique nouvelle dans laquelle, la nouvelle économie en filigrane va mettre à l'épreuve sa capacité à innover, à créer de nouveaux produits, à explorer de nouveaux marchés, trouver de nouvelles sources de compétitivité en utilisant tous les moyens appropriés, dont l'Internet et le commerce électronique. Ce processus dynamique est annonciateur de bouleversements radicaux dans tous les domaines de la vie: diffusion des connaissances, modes de comportement en société, pratiques économiques et commerciales, engagement politique, médias, éducation, santé publique, loisirs et distractions. Le Président Paul Biya, dans son discours lors de l'inauguration des Centres multimédias aux Lycées Leclerc et Bilingue en décembre 2002, donne la vision « d'un pays qui s'attelle pour s'adapter aux exigences de la société de l'information, celle d'une collectivité nationale interpellée dans toutes ses composantes ». C'est là une invitation à la co-gestion de cette mutation dans une démarche de responsabilité partagée.

C'est que les progrès économiques et sociaux de demain passent par le développement et la maîtrise de l'industrie du savoir, de la transmission des connaissances. Le secteur des TIC « représente aujourd'hui un potentiel de création d'emplois parmi les plus prometteurs. Le numérique est accélérateur d'histoire » disait encore le Haut Commissaire du Canada au Cameroun lors des journées TIC et emploi chez les Femmes. Nov. 2003.

Pour ce faire, certaines conditions préalables doivent être réunies : des infrastructures et des équipements adéquats, un cadre législatif et réglementaire approprié, des mesures normatives encourageantes. Au nombre des atouts dont dispose le pays sur cette voie, on compte un cadre macroéconomique stable après des années d'efforts soutenus d'ajustement, des conditions plus incitatives pour le développement du secteur privé, une position de pôle de développement dans un cadre sous-régional de plus en plus ouvert, une population relativement jeune et éduquée, capable d'absorber les nouvelles technologies et d'améliorer la productivité, et une grande stabilité politique et institutionnelle.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) produit par le Gouvernement camerounais en 2003, relève un défi majeur auquel fait face le pays : celui de combler un « *déficit social* » important qui, en l'absence d'une attention adéquate et soutenue, fragiliserait à la fois les fondements de la croissance à moyen terme et la cohésion sociale. En effet, souligne le document, malgré des gains importants enregistrés lors de la deuxième moitié des années 1990, encore 4 Camerounais sur 10 en 2001 vivent en dessous du seuil de revenu annuel de 232.547 FCFA (soit environ 1 dollar par personne et par jour ou 19.000 francs FCFA par mois) jugé nécessaire pour permettre à un individu à Yaoundé de s'offrir un « panier minimal » de dépenses essentielles alimentaires et non alimentaires, notamment les dépenses de santé, d'éducation et de logement. D'une manière générale, les indicateurs de développement humain se sont considérablement dégradés au cours des années de crise notamment dans le secteur de l'éducation et de la santé. Les bonnes performances

économiques des dernières années ne suffisent pas encore à redresser cette situation, même si l'incidence de la pauvreté a commencé à reculer.

Dans l'éducation, le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge scolaire s'est amélioré pour atteindre 95% en 2001 ; suite entre autre à la suppression des frais d'écolage dans le primaire public. Toutefois, seulement un enfant sur deux (56%) finit le cycle primaire à cause d'un taux de redoublement élevé de 25% en moyenne sur le cycle et 60% de ceux qui achèvent le primaire réussissent la « transition » vers le secondaire. Ces faibles « taux de survie » et de « transition » révèlent des problèmes structurels préoccupants et entraînent un coût économique et social considérable qui croît avec la pression démographique. De même, l'état de santé des populations s'est dégradé par rapport aux débuts des années 1990. Le taux de mortalité infantile a augmenté de 12 points entre 1991 et 1998, le taux de malnutrition chronique pour les enfants de 12 à 23 mois a progressé de 23% à 29%, le taux d'accouchements assistés par un personnel qualifié a régressé de 5 points au cours de la même période. Le taux de prévalence du VIH/SIDA a progressé de façon alarmante, de 2% à 11,8% de la population de 15 à 49 ans entre 1991 et 2002. Dans le même temps, les infrastructures de base se sont aussi dégradées avec la crise, et l'accès des populations à la route, à l'électricité et à l'eau potable demeure encore bien en deçà des attentes des populations et des exigences de la croissance économique.

Ces problèmes sont accentués par la croissance particulièrement rapide de la population urbaine (5% environ). Par ailleurs, la population camerounaise est relativement jeune (42% de la population a moins de 14 ans et 72% a moins de 30 ans) et fortement concentrée en milieu urbain. Ceci constitue à la fois un atout pour l'économie, mais aussi une pression additionnelle sur les services sociaux, les infrastructures et le marché de l'emploi. Sans une attention collective adéquate et soutenue, ces développements risquent de transformer les grands centres urbains en zones de pauvreté et d'insécurité ; ce qui fragiliserait le capital social et compromettrait les atouts compétitifs du Cameroun face au défi de la mondialisation.

Dans le secteur des télécommunications et des TIC, les mutations technologiques de la fin des années 80, la restructuration du marché des télécommunications et les réformes institutionnelles du secteur démarré à la fin de 1998, ont introduit de nombreux changements et créé un contexte concurrentiel dans le mobile, en plus de proposer des offres innovantes des services aux entreprises et aux usagers. La restructuration et la privatisation ont permis de porter le marché du mobile de 5.000 abonnés en décembre 1999, à plus de 550.000 en juin 2002 et près de 1.000.000 en 2003. Le service de téléphonie fixe n'a presque pas été amélioré tant en qualité qu'en quantité. L'offre reste insuffisante. Le développement de l'accès à Internet en souffre, d'autant plus que les opérateurs des réseaux de téléphonie mobile ne fournissent pas encore un service d'accès à Internet.

Une étude publiée dans les Echos du jeudi 23 octobre 2003 donne un taux d'équipement en PC de 2.9 pour 1.000 habitants au Cameroun. Ce qui place le pays loin derrière les locomotives comme l'Île Maurice (148,7), Les Seychelles (109,9), l'Afrique du sud (68,2), la Tunisie (51,5), le Cap Vert (36,4). Le Ministère des Postes et Télécommunications fait ressortir dans son Rapport Diagnostic dans le cadre de sa Stratégie sectorielle que moins de 10.000 personnes utilisent Internet par jour à Yaoundé. Ce qui, pour une population de près de 1,5 millions d'habitants, disposant de surcroît de deux Universités d'Etat et de 3 Universités confessionnelles et privées, donne la mesure, l'ampleur et l'urgence des actions à mener.

Le présent document, en prenant appui sur la détermination du Gouvernement à agir dans le sens de la réduction de la fracture numérique, met en exergue le champ de forces qui traversent ce secteur au Cameroun, fait l'analyse des forces et des faiblesses du pays dans ce domaine, eu égard aux opportunités et menaces présentes dans l'environnement, et suggère des pistes porteuses d'espoir pour l'émergence effective d'une société de l'information qui permette de « renforcer l'unité de notre peuple et de lutter contre les inégalités en permettant l'accès au savoir du plus grand nombre »... et ainsi, « placer le pays dans les meilleures conditions pour aborder le troisième millénaire » (Président Paul Biya, 30 nov. 2002.)

CHAPITRE 1 : CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

1.1. Indications géographiques, administratives et démographiques

1.1.1. *La géographie de l'environnement*

Le Cameroun est situé au centre du continent africain, juste au-dessus de l'équateur, entre le 2^{ème} et le 13^{ème} degré Nord. Il est bordé au Nord et Nord-Ouest par le lac Tchad et la République du Tchad, au sud par les républiques de Guinée Equatoriale, du Gabon et du Congo, à l'Est par les républiques du Tchad et Centrafricaine, à l'Ouest par la République du Nigeria et au Sud-Ouest par l'Océan atlantique. Sa superficie est de 475 400 kilomètres carrés, dont environ 238 600 kilomètres carrés de surface forestière et un taux de déforestation d'environ 1 % par an. Il s'étend de la zone forestière à la zone sahélienne en passant par les savanes et regroupe plus de 200 ethnies parlant près de 200 langues locales dont seulement à peine cinquante sont écrites : ce qui a fait dire que le Cameroun, par sa grande diversité géo-climatique, la diversité ethnique et linguistique, est une Afrique en miniature.

Les conditions climatiques favorables ont permis le développement d'une agriculture aussi bien de rente que vivrière, ainsi que la présence d'essences forestières rares. Cependant, la faiblesse du réseau d'infrastructures de communication ne facilite pas la répartition rationnelle de ces produits agricoles sur l'ensemble du territoire.

Faisant partie du grand bassin du Congo, le sous-sol du Cameroun regorge d'importants gisements miniers insuffisamment exploités qui ont donné naissance à diverses industries de transformation notamment du pétrole, de l'aluminium, du ciment... En mai 2001, la carte géologique de la zone Ouest sud Cameroun a été récemment réalisé à l'échelle 1/500 000^e, sur la base des données recueillies sur le terrain par des équipes conjointes de géologues camerounais et français. Le Ministère des mines, de l'eau et de l'énergie vient d'engager un programme ambitieux de cartographie à l'échelle du 1/200 000^e couvrant l'ensemble du territoire national. La loi portant code minier a été promulguée par le Président Paul BIYA en avril 2001.

1.1.2. *La politique et l'organisation administrative*

Sur le plan politique, la Constitution actuelle est une constitution de transition vers une démocratie intégrale à plusieurs partis politiques. Elle consacre la décentralisation/déconcentration et la division du pays en dix régions administratives. Le Français et l'Anglais sont les deux langues officielles du pays.

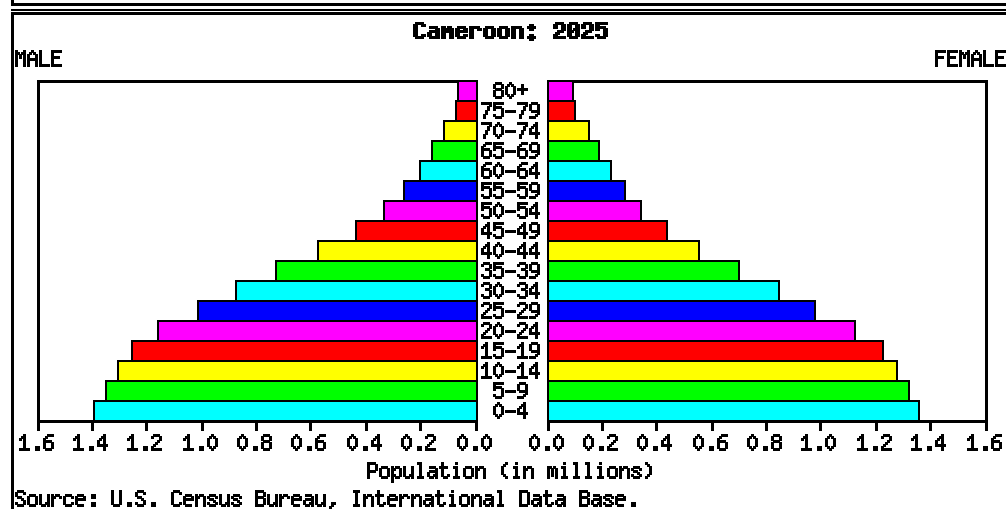
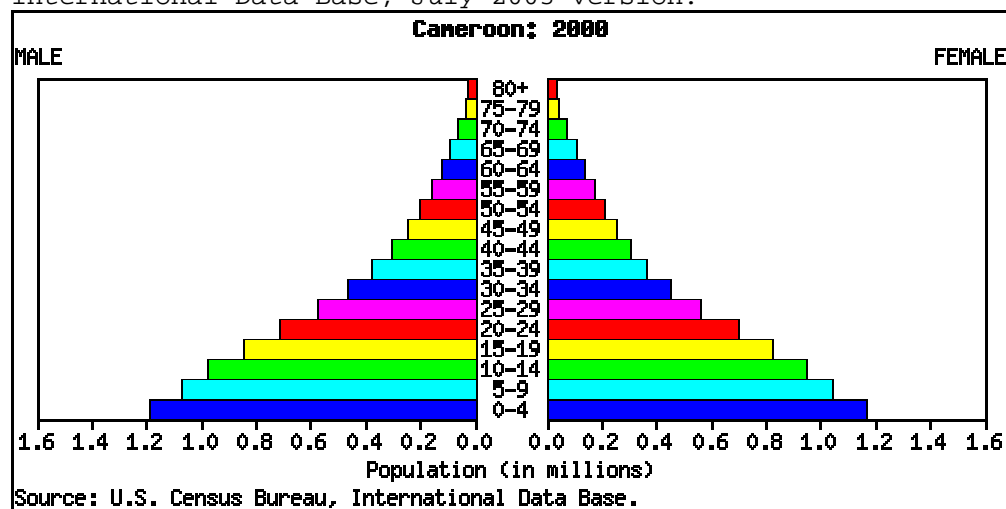
1.1.3. *La population*

La population était estimée à près de 14,9 millions en l'an 2000. Avec un taux de croissance annuel de 2,2 %, elle peut être estimée en septembre 2003 à près de 15,9 millions d'âmes, avec environ 50 % de la population vivant en zone rurale. Près de 49 % de la population vivent avec moins d'un dollar des Etats-Unis par jour. On comptait en 2000 près de

24 % d'illettrés (par rapport au Français ou l'Anglais) de plus de 15 ans avec plus de 30 % d'analphabètes de sexe féminin.

L'espérance de vie à la naissance est encore faible, comparée à celle des pays développés : elle était de 50 ans en 2000. Le taux de mortalité infantile reste élevé : en 2000 il était de près de 76 pour 1000 à la naissance et près de 155 pour 1000 pour les enfants de moins de 5 ans.

Table No. 1: Croissance de la Population, Source: U.S. Census Bureau, International Data Base, July 2003 version.



Résumé des données démographiques pour le Cameroun

Indicateurs Démographiques: 2000 et 2025

	2000	2025
Naissances par 1,000 populations.....	37	26
Deaths per 1,000 population.....	15	13
Rate of natural increase (percent).....	2.2	1.3
Annual rate of growth (percent).....	2.2	1.3
Life expectancy at birth (years).....	48.3	54.2
Infant deaths per 1,000 live births.....	73	44
Total fertility rate (per woman).....	4.9	3.1

Midyear Population Estimates and Average Annual Period Growth Rates:
1950 to 2050

(Population in thousands, rate in percent)

Year	Population	Year	Population	Period	Growth Rate
1950	4,888	1995	13,245	1950-1960	1.4
1960	5,609	1996	13,547	1960-1970	1.8
1970	6,727	1997	13,853	1970-1980	2.6
1980	8,748	1998	14,162	1980-1990	2.9
1990	11,685	1999	14,475	1990-2000	2.4
2000	14,792	2010	17,938	2000-2010	1.9
2001	15,110	2020	20,946	2010-2020	1.6
2002	15,428	2030	23,968	2020-2030	1.3
2003	15,746	2040	27,249	2030-2040	1.3
2004	16,064	2050	30,873	2040-2050	1.2

Midyear Population, by Age and Sex: 2000 and 2025

(Population in thousands)

AGE	-----2000-----			-----2025-----		
	TOTAL	Homme	Femme	TOTAL	Homme	Femme
TOTAL	14,792	7,437	7,355	22,440	11,260	11,180
0-4	2,352	1,189	1,163	2,751	1,392	1,359
5-9	2,110	1,068	1,042	2,661	1,346	1,315
10-14	1,918	973	945	2,583	1,306	1,277
15-19	1,665	845	820	2,472	1,250	1,222
20-24	1,407	712	695	2,280	1,154	1,125
25-29	1,126	570	556	1,989	1,011	978
30-34	908	462	446	1,718	877	841
35-39	735	373	362	1,428	731	698
40-44	604	303	301	1,120	570	550
45-49	501	248	253	875	438	436
50-54	413	201	211	672	330	342
55-59	334	160	174	537	258	279
60-64	261	123	138	432	201	231
65-69	193	89	104	343	154	189
70-74	131	60	71	258	111	146
75-79	78	36	43	173	72	101
80+	55	24	31	148	59	89

Source: U.S. Census Bureau, International Data Base, July 2003 version.

Les actifs (entre 25 et 60 ans) représentent 27 %. Cette faible proportion des actifs met en exergue le poids important des populations à charge et permet de mesurer l'intensité des efforts à fournir pour les actions destinées à la réduction de la pauvreté et l'amélioration du cadre de vie (éducation, santé, infrastructure sociales...).

1.1.4. La Situation macro-économique

Jusqu'en 1985, après plus de deux décennies de croissance régulière, l'économie camerounaise a affiché une situation tout à fait enviable parmi les pays de l'Afrique subsaharienne. Au développement continu de la production et des exportations agricoles s'était ajoutée, à partir de la deuxième moitié des années 70, l'exploitation des ressources pétrolières.

Le Cameroun a ainsi enregistré des taux de croissance réelle moyens de l'ordre de 7% sur une dizaine d'années.

Au cours de l'exercice budgétaire 1985/1986, l'économie enregistre une baisse brutale des revenus d'exportation. La baisse concerne aussi bien le pétrole que les autres produits d'exportation ; elle se chiffre à 329 milliards de francs CFA environ, soit l'équivalent de 8,2% du PIB. La dégradation de l'activité économique s'accélère en 1986/1987, en raison de la baisse persistante des cours des principaux produits d'exportation (pétrole, café, cacao et coton). Les taux de croissance deviennent négatifs. De 1985 à 1988, les termes de l'échange se dégradent de moitié.

Pour faire face à la crise, le Gouvernement a, dans un premier temps, mis en œuvre une politique d'ajustement interne qui montrera très vite ses limites. La réduction du train de vie de l'État et du poids du secteur public dans l'économie s'avère en effet insuffisante pour enrayer le mal qui est profond. Les indicateurs économiques continuent de se dégrader. La baisse continue des revenus induit une chute de 40% de la consommation par habitant entre 1985/1986 et 1992/1993. L'encours de la dette extérieure passe de moins de 1/3 à plus de 3/4 du PIB entre 1984/1985 et 1992/1993. Le taux d'investissement quant à lui passe de 27% à moins de 11% du PIB. Pour faire face à la dégradation marquée de la situation des finances publiques caractérisée par des tensions de trésorerie intenable, des baisses drastiques de salaires ont été opérées dans la fonction publique en 1993.

A partir de 1994, les nouvelles politiques économiques mises en œuvre en s'appuyant sur l'ajustement monétaire et les gains de compétitivité induits, permettent alors d'infléchir la tendance. Des améliorations significatives sont en effet enregistrées, dans un premier temps, dans le secteur des exportations et au niveau des finances publiques. La trésorerie de l'État demeure néanmoins très insuffisante, et ne permet même pas de faire face aux seules charges courantes. Le service de la dette publique intérieure ou extérieure ne peut être convenablement assuré. En ce qui concerne la dette extérieure, les relations avec les partenaires deviennent difficiles, avec l'accumulation des arriérés de paiements.

Deux nouveaux programmes d'ajustement structurel conclus par le Gouvernement en 1994 et 1995 avec le FMI au titre d'accords de confirmation se sont soldés, comme les précédents, par un constat d'échec. En particulier, les objectifs en termes de rétablissement de l'équilibre des finances publiques et de service de la dette extérieure n'ont pas été atteints.

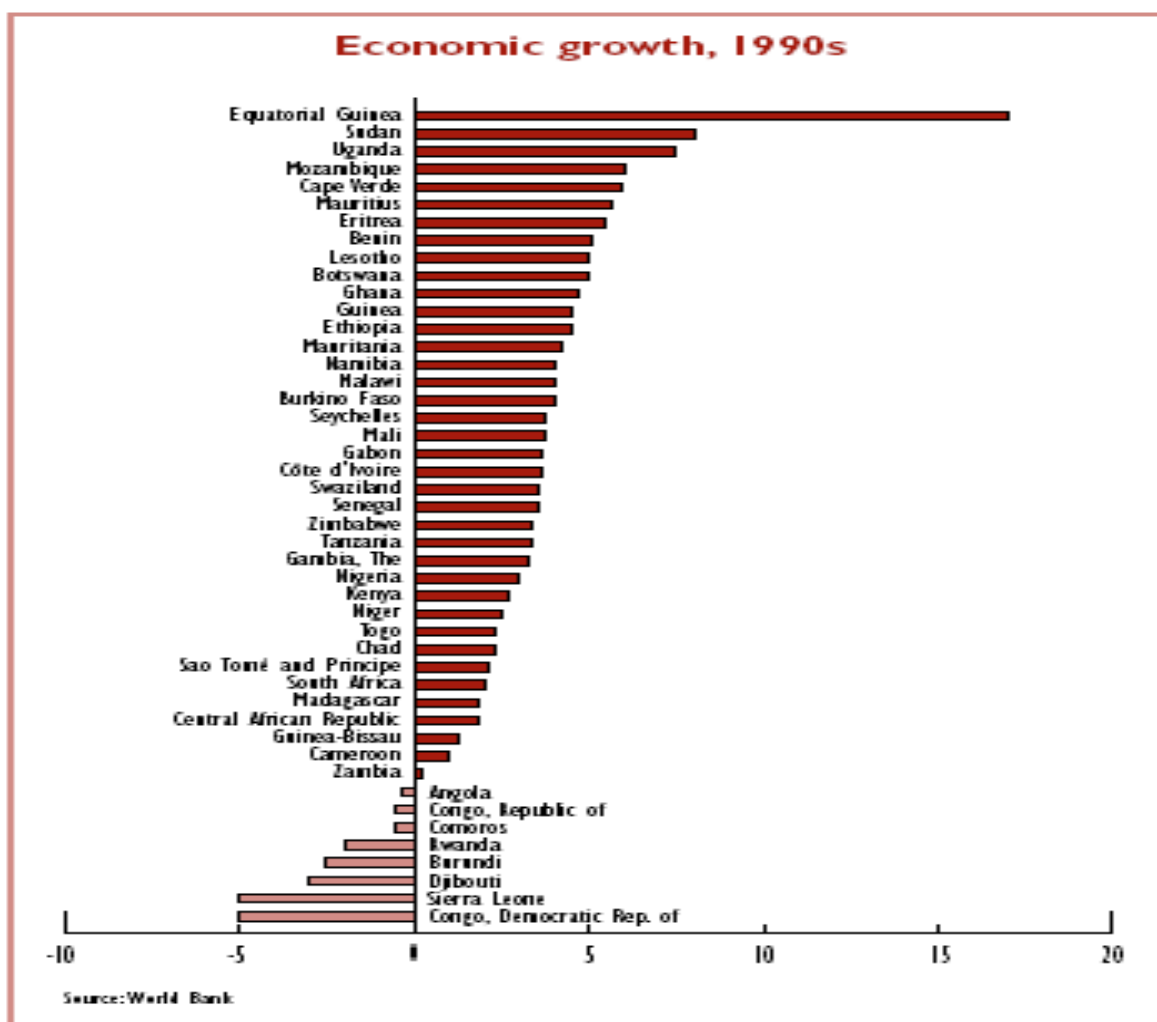
C'est en août 1997, après avoir exécuté de manière satisfaisante un programme de référence suivi par les services du FMI durant tout l'exercice 1996/97, que le Gouvernement a pu, pour la toute première fois, conclure avec cette institution un accord au titre de la *Facilité d'Ajustement Structurel Renforcée (FASR)*. Le Fonds Monétaire International accordait ainsi son appui au programme économique et financier à moyen terme que les autorités camerounaises mettaient en place pour couvrir la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 2000.

L'exécution du programme de référence en 1996/97 a été renforcée par une action volontariste de restauration de la crédibilité extérieure du Cameroun, notamment à travers un apurement d'arriérés extérieurs d'environ un demi-milliard de dollars américains. Par ailleurs, le Gouvernement a étroitement associé le secteur privé et la société civile à l'élaboration du programme économique et financier triennal, ainsi qu'aux négociations avec le FMI en vue de l'accord de financement intervenu en août 1997. Cette démarche a permis d'obtenir une

meilleure adhésion des opérateurs économiques et de la société civile aux nécessaires politiques d'ajustement et de réformes.

Le programme économique et financier du Gouvernement pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 2000 a été mis en œuvre de manière satisfaisante, avec l'appui déterminant de la communauté financière internationale notamment, le FMI au titre de la FASR devenue FRPC, la Banque Mondiale avec un troisième Crédit d'Ajustement Structurel, l'Union Européenne, la Banque Africaine de Développement, les créanciers bilatéraux réunis au sein du Club de Paris, les créanciers bilatéraux non participants au Club de Paris (Arabie Saoudite, Koweït, Chine) et la France avec les prêts à l'ajustement structurel, additionnels aux allègements du service de la dette consentis dans le cadre de l'accord avec le Club de Paris d'octobre 1997.

Table 2: Croissance économique au Cameroun entre 1989 et 2000



En dépit de l'accord de rééchelonnement aux conditions de Naples conclu avec le Club de Paris à l'automne 1997, le service de la dette extérieure est demeuré une charge très élevée pour les finances publiques obérant en particulier les ressources allouées aux indispensables interventions de l'Etat (i) dans l'exercice de ses missions régaliennes (justice, sécurité), (ii) en faveur des secteurs sociaux (éducation et santé notamment) et, (iii) dans le domaine de l'entretien, de la réhabilitation ou de l'amélioration des infrastructures.

L'éligibilité du Cameroun à l'initiative renforcée d'allègement de la dette des Pays Pauvres très endettés, consacrée en mai 2000 par les Conseils d'Administration du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale, ouvrait ainsi des perspectives nouvelles pour le pays, grâce aux économies budgétaires mobilisables à partir du point de décision que le Cameroun a pu franchir dès le mois d'octobre 2000.

Les bonnes performances enregistrées dans la mise en œuvre du programme économique et financier triennal 1997-2000 ont permis d'améliorer sensiblement la stabilité macro-économique et de renforcer la base nécessaire pour une croissance soutenue de l'économie. De 1996/1997 à 1999/2000, la croissance du PIB réel a été de 4,5% en moyenne annuelle ; l'inflation, mesurée par l'indice des prix à la consommation finale des ménages, a été ramenée à moins de 1%. Le déficit des transactions courantes hors transferts officiels est passé de 3% du PIB en 1997/1998 à 1,5% en 1999/2000 avec l'amélioration des termes de l'échange. La situation des finances publiques quant à elle s'est nettement améliorée, grâce à une meilleure mobilisation des recettes propres et à la rationalisation volontariste des dépenses.

1.1.5. La Situation socio-politique et économique

L'amélioration des performances macroéconomiques ne s'est pas accompagnée d'une amélioration comparable des conditions de vie des ménages. Certes, la croissance économique s'est traduite par une bonne progression du revenu par tête (environ 2% par an entre 1996 et 2001), et une baisse significative du taux de pauvreté de 13 points environ selon les résultats comparatifs des enquêtes ECAM-I et II.

Toutefois, on constate que dans le même temps, le secteur social qui s'est considérablement dégradé lors des années de crise, ne s'est pas encore amélioré avec la reprise économique. En particulier, l'offre publique des services sociaux de base a été particulièrement affectée par les difficultés financières auxquelles l'Etat a dû faire face lors des années de crise. L'infrastructure routière s'est également dégradée, faute d'entretien. Les constructions de routes nouvelles se sont arrêtées. Les programmes d'hydraulique et d'électrification, notamment en milieu rural, ont connu un net ralentissement, faute de financements.

1.1.5.1. La situation de l'emploi

La restructuration des entreprises du secteur public et parapublic, qui a entraîné la fermeture de certains établissements et le gel des recrutements à la fonction publique et les mesures d'allègement des effectifs ont engendré une forte montée du chômage. Entre 1984 et 1991, le niveau de l'emploi a baissé de 10% et le chômage atteint le taux de 17% en 1995. Il frappe principalement les jeunes et les femmes, entraînant un fort développement du secteur informel. En 2001 par exemple, le chômage touche environ 8% de la population active, dont

18,9% en milieu urbain et 2,3% en zone rurale, avec des pointes dans les villes de Douala et Yaoundé qui enregistrent des taux de chômage de 25,6% et 21,5% respectivement. Toutefois, cette baisse du chômage est le fait des emplois créés principalement dans le secteur des services notamment dans l'économie informelle où les emplois restent néanmoins précaires. Par ailleurs, le chômage reste élevé parmi les jeunes et l'inadéquation entre la formation et l'emploi par rapport aux besoins de l'économie contribue à aggraver la situation de l'emploi.

Pour remédier à cette situation, le Gouvernement a lancé une série de mesures, à travers le *Fonds National de l'Emploi (FNE)*, qui visent notamment à (i) assurer la transparence et l'intermédiation dans le marché de l'emploi, (ii) donner aux chômeurs des formations qualifiantes d'adaptation ou sur le tas pouvant leur permettre de s'insérer et (iii) appuyer toutes les initiatives de création de micro projets individuels. Le Gouvernement a également mis en place un *Observatoire National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (ONEFOP)* afin d'améliorer la connaissance du marché de l'emploi. D'autres actions ont été menées pour faire baisser le chômage à l'exemple du dialogue qui existe aujourd'hui entre les organisations patronales et le système scolaire et universitaire ou de la concertation instituée entre le Gouvernement et le secteur privé à travers le Comité interministériel élargi au secteur privé entre autres.

1.1.5.2. Le secteur de l'éducation

a) L'enseignement général

L'enveloppe budgétaire allouée à l'éducation durant la période connaît une forte baisse qui s'est traduite par (i) l'insuffisance des structures d'accueil due à l'arrêt des constructions des salles de classes, (ii) la dégradation du ratio élèves/enseignants sous l'effet du gel des recrutements d'enseignants, (iii) l'insuffisance de matériels didactiques et autres auxiliaires d'enseignement et d'apprentissage. Les difficultés dans ce secteur se sont aussi traduites par d'autres maux, notamment (iv) l'absence d'équité et (v) l'inefficacité de la gestion du système.

Le taux d'accès à l'enseignement primaire des enfants en âge scolaire s'est amélioré pour atteindre 95% en 2001 suites entre autre à la suppression des frais d'écolage dans le primaire public. Toutefois, seulement un enfant sur deux (56%) finit le cycle primaire à cause d'un taux de redoublement élevé de 25% en moyenne sur le cycle et 60% de ceux qui achèvent le primaire réussissent la « transition » vers le secondaire. Ces faibles « taux de survie » et de « transition » révèlent des problèmes structurels préoccupants et entraînent un coût économique et social considérable qui croît avec la pression démographique.

b) L'enseignement technique et la formation professionnelle

L'avènement de la crise a plutôt provoqué un engouement pour l'enseignement technique et la formation professionnelle, dont l'insuffisance des crédits n'a pas permis un développement adéquat des capacités. Aussi, les programmes de formation sont-ils restés inadaptés par rapport aux réalités socio-économiques et professionnelles et les équipements didactiques très insuffisants et obsolètes, rendant la formation plus théorique que pratique. La formation professionnelle est demeurée quant à elle embryonnaire et peu structurée.

L'ensemble de ces facteurs a entraîné une nette détérioration de la qualité du système d'enseignement, notamment (i) des taux de redoublement élevés et de nombreux abandons en

cours d'études, (ii) des disparités constatées selon le lieu géographique et le genre quant à l'accès à l'école, (iii) des disparités dans l'implantation des infrastructures scolaires, (iv) la dégradation de la qualité des enseignements dispensés et des apprentissages, (v) une forte centralisation et des inefficacités dans la gestion du système éducatif.

c) L'enseignement supérieur

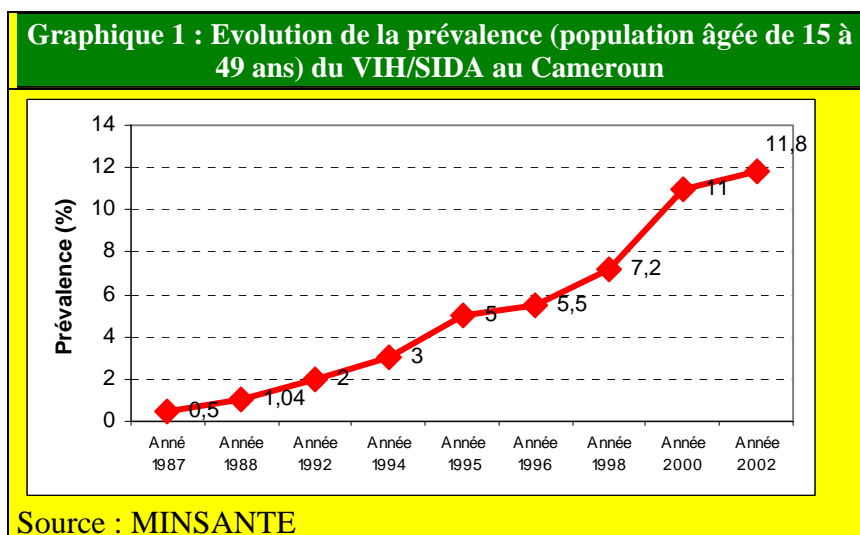
Il a connu des développements similaires, accentués par des problèmes de capacités face à la croissance considérable des effectifs des étudiants. Au moment de son ouverture en 1962, l'Université Fédérale du Cameroun comptait environ 600 étudiants. Ces effectifs sont passés à 7.000 étudiants en 1970, 32.000 en 1990, 50.000 en 1992 et plus de 71.000 en 2002. Cette croissance forte des effectifs dans l'enseignement supérieur a entraîné l'engorgement de l'ex-Université de Yaoundé, l'existence de quatre centres universitaires à Buéa, Douala, Dschang et Ngaoundéré n'a pas suffi à résorber ces problèmes de capacités.

Comme conséquence, on constate une détérioration des conditions et des performances dans l'enseignement supérieur, qui se traduit par (i) la dégradation du ratio étudiants/enseignants, (ii) l'insuffisance de l'encadrement des étudiants, (iii) la dégradation de la qualité des enseignements dispensés, (iv) le faible rendement du système d'enseignement supérieur, aux plans interne et externe, illustré par un taux d'échec élevé notamment dans les facultés et un nombre croissant de diplômés de l'enseignement supérieur sans emploi. Aussi, un déséquilibre dans l'allocation du budget de l'université en faveur des charges d'intendance au détriment de l'enseignement et de la recherche a-t-il aggravé les conditions de travail et conduit à la démobilisation de la communauté universitaire.

1.1.5.3. Le Secteur de la santé

Les difficultés sont quasi identiques à celles de l'éducation. Les contractions budgétaires ont conduit à (i) l'arrêt des constructions et d'acquisitions d'équipements des formations sanitaires, (ii) l'arrêt de recrutement des personnels sanitaires dans la fonction publique et (iii) l'insuffisance de ce personnel en quantité et en qualité. De plus, le personnel est mal reparti sur l'ensemble du pays et connaît un faible rendement suite à la baisse drastique des salaires des personnels de l'Etat. Comme résultats, les principaux ratios d'indicateurs de performance se sont détériorés par rapport aux normes de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), notamment un médecin pour 10.000 habitants (contre 1 pour 3.000) et un infirmier pour 2.250 habitants (contre 1 pour 1.000).

La dégradation du système sanitaire intervient de manière concomitante à l'apparition de nouveaux défis qui interpellent le secteur de la santé. Il s'agit notamment (i) du VIH/SIDA dont la prévalence a progressé de 2% à 11,8% entre 1992 et 2002 et qui décime surtout la population active, (ii) de la recrudescence de la tuberculose qui accompagne généralement le VIH/SIDA et (iii) de la persistance du paludisme qui compte pour 40 à 50% des consultations et 28% des hospitalisations. Cette situation entraîne une dégradation de la santé de la population camerounaise et une diminution du capital humain en quantité et en qualité, ce qui risque de porter préjudice aux perspectives de croissance économique à moyen et long termes. Ainsi, l'espérance de vie à la naissance reste encore faible (59 ans), la mortalité infantile encore élevée (77 pour 1.000) tout comme la mortalité maternelle (430 pour 100.000 naissances vivantes).



1.1.5.4. L'urbanisation

Dans le même temps, le Cameroun connaît une urbanisation rapide soutenue principalement par l'exode rural. Selon les statistiques disponibles, près de la moitié de la population du pays vit dans les villes. Le taux de croissance moyen de la population est d'environ 2,8% pour l'ensemble, mais de 5% en milieu urbain, dont 7% à Yaoundé et 6,4% à Douala. Les projections laissent présager un doublement des populations de ces deux villes à l'horizon 2015. Sous l'effet conjugué de l'urbanisation mal maîtrisée et de la crise économique, les villes camerounaises, particulièrement les plus grandes d'entre elles, se retrouvent confrontées à de nombreux problèmes, dont la prolifération de l'habitat spontané, l'insalubrité et l'insécurité, la montée du chômage, la multiplication des sans abris, des enfants de la rue et des malades mentaux.

1.1.6. La situation des principaux secteurs économiques

1.1.6.1. L'agriculture et les ressources naturelles

Elle est riche et variée avec un secteur vivrier prospère et un secteur de l'exportation qui s'appuie sur de nombreux produits (café, cacao, coton, tabac, banane, etc.). les micro-projets agricoles se multiplient grâce à des initiatives collectives qui s'appuient sur un cadre institutionnel et financier souple et varié, à l'instar des sociétés coopératives d'épargne et de crédits. Ces structures de micro-financement tendent de plus en plus vers des vraies institutions bancaires depuis leurs prises en charge par la COBAC. Il y a aussi le programme FIMAC, Financement de Micro-projets Agricoles et Communautaires, qui est un programme gouvernemental appuyé par la Banque Mondiale.

Le secteur forestier très dynamique a donné naissance à des structures de transformation locales depuis la mise en place de lois sur les forêts et l'environnement à la fin des années quatre-vingt-dix. D'autres informations sur le Ministère de l'Environnement et des Forêts sont disponibles sur le site suivant : <http://www.minef.cm>.

1.1.6.2. L'industrie

Le secteur est en pleine restructuration avec la création de zones franches industrielles. Il est soutenu par des industries lourdes telles que celles du secteur pétrolier.

Les grandes entreprises ont un poids prépondérant : 17 des 199 entreprises en 1996/1997 réalisent près de 60 % du chiffre d'affaires du secteur et emploient plus de 70% des salariés. Ce sont elles qui réalisent l'essentiel des investissements (68 %) et assurent plus de la moitié des exportations.

Le ratio Ouvriers/Effectif total occupé est, en 1996/1997, de 79,07 %. La mise en place d'un nouveau Code des investissements plus indicatif est destinée à donner plus d'entrain à la création de nouvelles unités de production. Le Ministère du développement industriel et commercial dispose d'un site Internet : <http://www.iccnet.cm/mindic>.

1.1.6.3. Le secteur financier

IL est caractérisé par un environnement fortement restructuré avec une orientation nette vers des systèmes financiers de proximité qui couvrent de plus en plus les zones rurales (coopératives d'épargne et de crédits, micro-projets localement financés...).

Le système monétaire a connu une nette amélioration des ressources ces dernières années. Le Centre national de développement informatique (CENADI) assure l'expertise en matière des STIC pour le Ministère de l'Economie et des Finances (<http://www.cenadi.cm>)

1.1.6.4. Le transport

Qu'il s'agisse des infrastructures ferroviaires ou routières, l'infrastructure de transport d'une manière générale est en cours de dégradation. Très peu de constructions nouvelles existent notamment depuis le début de la crise économique vers les années 1980.

Le réseau ferroviaire est insignifiant par rapport à l'étendue du pays et des besoins réels de transport de marchandises et des personnes. Il en est de même pour le réseau routier qui ne s'étend que sur 50 000 Km dont moins de 10 % sont bitumés, le reste étant constitué de pistes rurales, peu praticables, surtout en saison de pluie.

Le trafic aérien international est relativement bon, mais le trafic interne est quasi inexistant avec une très grande irrégularité dans son fonctionnement.

1.1.6.5. Le secteur de l'énergie

Le Cameroun jouit d'une situation énergétique favorable en Afrique, du fait de sa localisation géographique, qui lui confère un vaste potentiel hydroélectrique. Malgré cette situation, le taux de pénétration de l'électricité en zone rurale est resté très faible. Sur 9000 localités rurales de population comprise entre 200 et 5000 habitants que compte le Cameroun, seulement 1700 environ ont été électrifiées au cours des 25 dernières années, et il reste donc encore 7300 à électrifier. Le nombre d'abonnés à la Société Nationale d'Electricité (SONEL) représente moins de 3 % de la population.

Conscient de ce problème, le gouvernement a mené au cours de l'exercice 1999/2000 un certain nombre de réformes, qui, toutes, visent la résorption de l'épineux problème de la

couverture du réseau électrique et de la fiabilité de ce réseau surtout dans les zones rurales, dont fait face actuellement le pays.

CHAPITRE 2 : DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT

LES REPONSES AFRICAINES

Les pays africains, pour leur grande majorité, ont pris du retard sur ceux d'autres continents dans les années 80. Les efforts menés dans la plupart des pays ayant surtout porté sur l'informatisation des administrations publiques. Les changements technologiques extrêmement rapides dans le secteur des télécommunications, les politiques de libéralisation partielle ou totale du marché subséquentes vont introduire la compétition dans un secteur longtemps resté monopole des Etats. Les agences de régulation voient le jour. Le concept d'accès universel est mis de l'avant par bon nombre de pays. Le lancement de l'Initiative Africaine pour la Société de l'Information (AISI) en 1996, et le processus menant vers le Sommet Mondial sur la Société de l'Information vont accélérer l'arrimage de l'Afrique à la Société de l'Information et du savoir. L'informatisation est intégrée dans une vision plus large qui appréhende le déploiement des TIC comme accélérateur du développement socio-économique des pays.

L'Afrique organise la première rencontre régionale préparatoire au Sommet Mondial sur la Société de l'Information. Cette rencontre donne lieu à l'adoption de la Déclaration de Bamako, qui fait de l'émergence de la Société de l'Information une condition essentielle au développement du Continent. La rencontre de Bamako sert d'accélérateur dans l'adoption des politiques visant à faciliter le déploiement des infrastructures des TIC dans un nombre croissant de pays africains. Ce processus est soutenu par la Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) qui, dans le contexte de l'Initiative Africaine pour la Société de l'Information (AISI), assiste les Etats africains dans le développement d'un cadre national susceptible de favoriser une transformation socio-économique radicale, par le déploiement et l'exploitation des TIC dans le contexte de la globalisation et de la société de l'information.

Le premier Forum africain de développement (ADF) organisé par la CEA en 1999, intitulé "Les Défis de la Globalisation à l'ère de la Société de l'Information", a utilisé l'AISI comme cadre de référence pour attirer l'attention des gouvernements africains sur les conséquences socio-économiques de la fracture numérique. Le forum a examiné et proposé un certain nombre d'actions prioritaires à initier tant au niveaux national que continental, dans le cadre de l'AISI, pour accélérer les efforts de développement de l'Afrique. De même que l'AISI, le Digital Opportunity Initiative (DOI), une initiative du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a favorisé l'adoption des stratégies TIC pour le Développement dans un certain nombre de pays, dont africains.

En plus de l'AISI et du DOI, d'autres initiatives tels le UN-ICT Task Force et le Digital Opportunity Task Force (DOT Force) contribuent au développement des

politiques nationales, des plans et des initiatives visant le déploiement et l'exploitation des TICS pour faciliter le développement socio-économique.

L'AISI a surtout permis à un nombre croissant de pays africains de se doter, ces 5 dernières années, d'une infrastructure nationale de l'information et de la communication (NICI). Les pays comme le Rwanda, le Sénégal, le Mozambique, la Tunisie, le Ghana, le Niger, Le Mali et bien d'autres ont adopté et raffiné le cadre offert par l'AISI pour développer des politiques nationales susceptibles de favoriser le déploiement des plans NICI qu'ils se sont offerts.

Ces différentes expériences ont permis à un nombre de pays africains d'accumuler un bagage conséquent de connaissances et d'expériences dans le domaine de la formulation et le développement des politiques nationales pour une infrastructure TIC de développement, et les plans correspondants pour accélérer le développement socio-économique des pays africains et ce faisant, faciliter leur intégration dans la société de l'information. Une des leçons qu'on peut tirer des expériences amassées dans le cadre de l'AISI est la conviction que les pays africains, comme les autres pays en développement, dispose des atouts pour tirer avantage de la société de l'information en émergence, par le recours aux technologies de l'information et de la communication pour faciliter et accélérer le processus de leur développement socio-économique à travers le déploiement d'une société de l'information et du savoir.

Une tentative de classification des pays africains s'étant dotée de politiques et plans de développement des politiques des TICS permet de distinguer trois catégories: (i) Ceux qui n'ont pas encore commencé un tel processus (ii) ceux qui l'ont fait partiellement et (iii) ceux qui l'ont achevé et sont dans le processus de mise en oeuvre.

Le tableau ci-dessous en donne une vision d'ensemble:

Stade de développement des Politiques et Plans nationaux des TICS en Afrique

Étape du processus	Pays
Pays qui n'ont pas encore commencé ou sont à une étape préliminaire de développement de leurs politiques et plans nationaux	Algérie, Angola, Botswana, Cameroun, Comores, Congo, Cote d'Ivoire, Djibouti, République Populaire du Congo, Tchad, République Centrafricaine, Érythrée, Ghana, Guinée, Guinée Equatoriale, Guinée Bissau, Lesotho, Libéria, Libye, Madagascar, Niger, Réunion, Sao Tomé et Principe, Sierra Leone, Seychelles, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Togo, Zambie, Zimbabwe
Pays qui ont partiellement achevé leur processus de développement de politique et plans et qui sont à une	Ethiopie, Kenya, Gabon, Nigeria, Cap Vert, Mali, Mauritanie, Malawi, Namibie, Sénégal, Soudan, Seychelles,

étape ou une autre de leur mise en oeuvre	Ouganda
Pays qui ont achevé le processus de développement de leurs politiques et plans et sont dans la phase de leur mise en oeuvre	Afrique du Sud, Burkina Faso, Gambie, Egypte, Maroc, Mozambique, Îles Maurice, Rwanda, Tunisie

Ce tableau démontre que la majorité des pays africains sont au niveau du Cameroun, c'est-à-dire, soit n'ont pas encore de politiques ou plan national ou sont en voie de le faire.

1.1.1. Un survol des efforts dans quelques pays africains

1.1.1.1. Le cas de l'Île Maurice

Le gouvernement mauricien s'est activement investi dans l'appropriation des technologies de l'information et de la communication dans toutes les dimensions socio-économiques et est entrain de jeter les bases d'une véritable société de l'information. L'Île a été l'un des premiers pays africains à développer son Plan National pour sa stratégie des technologies de l'Information (NITSP). L'ambition étant de doter le pays d'un plan dynamique et intégré, au service de sa vision. Cette vision fait partie intégrante d'une vision d'ensemble pour le développement socio-économique de l'Île Maurice. Le NITSP fut développé comme composante des objectifs stratégiques du gouvernement pour accélérer la transformation de l'Île Maurice en une nation où les TICs vont être pleinement utilisées pour améliorer les capacités compétitives du pays dans les domaines économiques, l'efficacité et l'efficacité de l'administration publique, et en même temps, favoriser sa diffusion nationale pour bâtir une société de l'information.

La vision partagée du NITSP est de transformer l'Île Maurice en une nation moderne, d'accroître sa compétitivité internationale, et d'améliorer la qualité de vie des Mauriciens. Les 4 principales stratégies retenues pour y arriver sont:

- Transformer l'économie de l'Île Maurice en une économie du savoir;
- Améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'administration publique;
- Améliorer le système éducatif afin de former une main d'oeuvre dotée des habiletés requises par cette ambition;
- Accroître le secteur des services et développer la zone franche.

En vue de la réalisation de la vision du NITSP, les 6 objectifs suivants encadrent la mise en oeuvre:

- Développer le secteur des services pour en faire un hub d'affaires en soi;
- Améliorer l'efficacité et l'effectivité du secteur public;
- Rapprocher le gouvernement de la population;
- Créer une Nation formée dans les TICs;
- Recourir aux TIC pour renforcer le système éducatif et le secteur des services;

- Renforcer la compétitivité du secteur des affaires dans la perspective du marché global.

Afin de se donner le maximum de chances pour une utilisation optimale des TICS pour son développement socio-économique, l'Île Maurice a bâti son plan sur 8 piliers, constituent ce que le pays désigne le modèle de CHOC. Ces 8 piliers sont: les Normes et pratiques; les Ressources humaines; les incitatifs organisationnels; l'informatisation de l'administration publique; les indicateurs clés; l'industrie des TICS; les applications nationales et la vision globale.

1.1.1.2. Le cas du Rwanda

Le plan de développement socio-économique du Rwanda a été réalisé avec le soutien de la Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique (UNECA) dans le cadre de l'initiative AISI. Il est effectif depuis 1998. Le plan est constitué de 4 composantes: le cadre, la politique, le plan et les structures.

Le plan de développement des TICS du Rwanda vise d'autres objectifs: la création d'un environnement favorable pour le développement de la société nationale de l'information et de l'économie; la mise en oeuvre des instruments politiques spécifiques; et l'adoption des programmes incitatifs pour promouvoir le développement de l'économie de l'information; le développement de l'indispensable ressource humaine pour soutenir le développement d'une société et d'une économie du savoir dans le pays; le développement et l'utilisation des TICS dans le système éducatif, et le déploiement des TICS en soutien à l'administration publique, entre autres.

La politique et les éléments du plan visent aussi les questions relatives à: la création d'un climat facilitant l'investissement, en vue de mobiliser les ressources financières et technologiques nécessaires pour soutenir le déploiement et l'utilisation des TIC au sein de l'économie et la société; le développement de l'infrastructure nationale des TIC; la facilitation du rôle du secteur privé dans le développement et la participation à l'économie de l'information; le développement d'une industrie nationale des TICS; l'adoption des lois et législations relatives aux TIC; la promotion et le financement des initiatives de Recherche et Développement susceptibles de favoriser l'exploitation des opportunités qu'offrent la société et l'économie de l'information dans la promotion de l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication.

Le gouvernement rwandais s'est donné un horizon temporel de 20 ans, divisé en 4 plans de 5 ans chacun. Chaque plan vise des objectifs spécifiques qui peuvent être résumés comme suit :

- Le 1er plan NICI (2001-2005)
Objectif: Soutenir le développement d'une base et créer un environnement économique susceptible d'accélérer le développement et la transformation du Rwanda en une société et une économie de l'information et du savoir.

- Le 2e Plan NICI (2005-2010)
Objectif: Soutenir le renforcement de la base économique en améliorant l'environnement économique pour accélérer le développement et la croissance à travers la mise sur pied d'une société et d'une économie du savoir;
- Le 3e Plan NICI (2011-2015)
Objectif: Faciliter le processus d'un développement économique et d'une croissance soutenue par l'amélioration de la prospérité nationale et la compétitivité internationale;
- Le 4e Plan NICI (2016-2020)
Objectif: Consolider le processus le renforcement de la classe moyenne et la mise sur pied d'une véritable société et économie du savoir et de l'information.

Les 8 piliers du premier plan du Rwanda sont les suivants:

- Le développement des ressources humaines;
- La formation dans les TIC;
- La facilitation des services gouvernementaux et de l'Administration;
- Le développement d'un secteur privé;
- Le déploiement et la vulgarisation des TIC dans les communautés;
- Le développement de l'infrastructure des TIC, du cadre réglementaire, des dispositions institutionnelles et des normes;
- L'incitation pour les investissements étrangers dans les sous plans relatifs aux TIC.

Chacun de ces secteurs constitue un sous plan du plan général, chaque sous plan étant constitué d'un ensemble de programmes et d'initiatives déclinés en de nombreux plans d'action, avec un chronogramme de réalisation bien précis. Le Plan de développement des TIC du Rwanda est cité comme l'un des modèles du genre en Afrique.

1.1.1.3. Le Cas du Nigeria

Le Nigeria a développé en 200 sa politique nationale des TIC, avec pour vision de faire du Nigeria un pays modèle en Afrique et un acteur majeur de la société de l'information en l'an 2005. En présentant les TIC comme moteur du développement et de la compétitivité du pays, le gouvernement, dans son document de politique, fait des TIC un impérative stratégique pour le développement national, et s'est déterminé à fournir les considérables ressources requises, tant financiers qu'autres pour la réalisation de la déclaration de la vision.

Le cadre politique des TIC du Nigeria a cible un certain nombre de secteur stratégique pour sa mise en oeuvre: le développement des ressources humaines; le développement de l'infrastructure; la gouvernance; la Recherche et le Développement (R&D), la santé, l'agriculture; le développement urbain et rural; les échanges et le commerce; les mesures fiscales; le partenariat gouvernement/secteur prive; l'art, la culture et le tourisme; la sécurité nationale et le respect des lois; la législation; la vulgarisation et la sensibilisation aux TIC.

Certaines de ces stratégies de mise en oeuvre incluent:

- L'adoption d'un programme coordonne pour le développement d'une dorsale nationale, entre les Etats et locale par le recours aux technologies émergentes tel le satellite, y compris les VSAT, les réseaux de fibre optique, les portails a haut débit et les larges bandes pour le multimédia;
- L'augmentation de la télédensité par l'extension du réseau de télécommunications existant, et la création de nouveaux réseaux par le recours aux technologies modernes en vue de minimiser les coûts de l'extension;
- L'incitation a une plus grande dérégulation de l'industrie des télécommunications dans le souci de fournir des connections Internet compétitifs et accessibles pour un plus grande utilisation communautaire;
- La restructuration du système d'éducation a tous les niveaux, dans le but de développement des modules TIC pertinents au primaire, au secondaire et a l'Université, en vue de répondre effectivement aux défis et impacts anticipés de la société de l'information. Ceci passé par un financement conséquent du secteur de l'éducation.
- Le développement d'un partenariat gouvernement/secteur prive dans le domaine de la Recherche et Développement, a travers un partage équitable des infrastructures existantes ou a travers des modèles pilotes dans le domaine des logiciels et l'équipement informatique, au sein ou a l'extérieur des Parcs dédiés;
- La création et la gestion de zones franches, aussi désignées parcs TIC pour attirer les investissements;
- Stimuler l'acquisition massive de capacités et compétences en TIC par la formation dans les secteurs publics et privés, autant que par le biais de co-partenariat et alliances, dans la perspective d'atteindre le nombre de 500.000 personnes formées en 2003, a mi-terme du plan;
- Amener le gouvernement a la porte des citoyens par la création de forums virtuels et des facilites qui renforcent l'accès aux services et informations gouvernementaux, et facilitent l'interaction gouvernés/gouvernants pour une plus grande transparence, la reddition des comptes, la responsabilité et le renforcement de la démocratie;
- La création d'une Agence Nationale pour le Développement des Technologi4s de l'Information (NITDA) pour mettre en oeuvre, evaluer, régulariser et contrôler les activités des TIC sur une base quotidienne, sous la supervision et la coordination du Ministère Fédéral des Sciences et des Technologies.

1.1.1.4. Le Cas de l'Ouganda

L'Ouganda s'est doté d'une loi sur les télécommunications en 1996, avec pour principal objectif d'étendre la pénétration des services de télécommunications dans le pays, par le recours au secteur privé plutôt que l'intervention gouvernementale. Ceci a été suivi par une politique de développement de la communication rurale en 2001, conçue pour fournir un accès universel aux services de communication de base. L'Ouganda a passé pour être l'un des rares pays africains à avoir fait des progrès notables dans le développement de son secteur des TIC en l'absence d'un cadre politique dédié au déploiement et à l'intégration des TIC dans son processus de développement.

Dans le cadre de l'initiative AISI et avec l'aide de la CEA et un soutien du PNUD, l'Ouganda a initié un processus des TIC pour le développement en 2000. Ce processus a conduit au développement d'un document de politique en 2002. Le gouvernement reconnaît dans cette politique le rôle déterminant que pourrait jouer les TIC dans le développement national et a pris le leadership dans le développement et l'utilisation des TIC en Ouganda.

L'objectif politique est de promouvoir le développement et l'utilisation effective des TIC de manière à favoriser un développement quantifiable à travers toute la nation en 10 ans. Les objectifs clés de cette politique sont les suivants:

- sensibiliser et stimuler la prise de conscience parmi le public général et tous les acteurs sur l'importance des TIC dans le développement de l'Ouganda;
- améliorer le niveau de connaissances fonctionnelles des TIC dans tous les secteurs et renforcer les capacités humaines;
- promouvoir et favoriser la construction et l'installation d'une infrastructure pertinente susceptible de soutenir le développement des TIC et en même temps répondre aux objectifs d'accès universel;
- Promouvoir la saine compétition et l'investissement privé dans le secteur des TIC, avec un accent particulier sur le développement et l'encouragement de la participation locale, y compris les incitatifs pour l'investissement dans les TIC;
- Identifier et établir des mécanismes innovateurs qui répondent à des besoins spécifiques pour le développement des TIC;
- Promouvoir l'utilisation des TIC dans la stimulation de la production, le stockage et la dissémination de l'information et du savoir tant dans les secteurs publics que privés.

1.1.1.5. Le cas de la Tanzanie

La Tanzanie s'est doté d'un cadre politique national des TIC avec la vision de transformer le pays en une économie de savoir et de l'information. La mission identifiée pour la réalisation de cette vision est de: accélérer le développement

social, économique de la Tanzanie a travers la modernisation des secteurs clés de l'économie par le recours aux TIC et l'investissement dans les secteurs des TIC.

Le gouvernement, en adoptant un cadre politique des TIC a pour ambition de mettre en place et de favoriser le déploiement d'initiatives pertinentes qui devront:

- Contribuer à la lutte contre la pauvreté et l'amélioration des conditions de vie de tous les Tanzaniens;
- Garantir à ses citoyens l'accès aux bénéfices du bagage du savoir mondial;
- Accroître l'efficacité et l'efficience des institutions étatiques et leur appréciation par le public par la qualité de leurs services;
- Améliorer la gouvernance et l'administration publique;
- Faire de la Tanzanie un producteur et non un consommateur des TIC;
- Accroître le degré d'insertion de la Tanzanie et sa compétitivité dans la société de l'information.

La mise en oeuvre dans le cadre de cette politique sont;

- Education;
- Le développement des ressources humaines;
- Le gouvernement;
- La santé;
- Le développement de l'infrastructure;
- L'enseignement supérieur et la recherche;
- L'accès universel;
- Le leadership dans le domaine des TIC.
-

Ces différents exemples démontrent la reconnaissance, tant par les pays développés que ceux en développement dont les pays africains de l'importance cruciale des TIC dans le processus de développement, de création de richesse et l'insertion dans la société de l'information. La majorité des pays aux économies développées avec un secteur de services dominant ont adopté des politiques et des programmes visant la transformation de ces économies en économie du savoir et de l'information. Les pays asiatiques et ceux de l'Amérique Latine ne sont pas du reste.

Il ne fait donc pas de doute que l'adoption d'un cadre politique, soutenu par une vision partagée, permettrait à un pays comme le Cameroun de déployer son potentiel dans un secteur aux défis nombreux, et pour lequel le pays dispose des atouts certains. Le document de stratégie de réduction de la pauvreté récemment adopté par le pays devrait conséquemment se reposer sur un secteur des TIC vivace et dynamique pour réaliser toutes les attentes placées en lui. Le caractère transversal des TIC sied parfaitement à cette ambition.

2-3 L'ETAT DES LIEUX

Les années 90 ont vu d'importants changements dans le secteur des télécommunications en Afrique. Les changements technologiques rapides, les

contre performances des opérateurs traditionnels et la pression des organisations internationales ont conduit bon nombre de pays africains à mettre fin au monopole de l'État sur le secteur des télécommunications, et à introduire la compétition. La numérisation des réseaux téléphoniques, l'explosion des télécommunications par satellite, la généralisation des systèmes sans fil ouvrent de nouvelles perspectives, créent de nouveaux services et engendrent de nouveaux. L'état des infrastructures des opérateurs traditionnels, obsolètes et dépassés, ne sont plus à mesure de répondre aux services modernes, voire sur mesure exigés par les professionnels et les particuliers. Les contre performances d'une administration lente à s'adapter et à innover pousse le Chef de l'Etat à décider le désengagement de l'Etat des entreprises publiques d'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public le 1^{er} juin 1995.

Africa, ICT Indicators, 2003

	Population	Main telephone lines		Mobile subscribers		Internet users	
	000s	000s	p. 100	000s	p. 100	000s	p. 100
Egypt	70'194	8'737	12.4	5'731	8.2	2'700	3.8
Tunisia	9'890	1'245	12.6	1'844	18.6	630	6.4
South Africa	46'365	4'800	10.4	16'860	36.4	3'300	7.1
Angola	14'358	90	0.6	250	1.7	50	0.3
Benin	7'025	67	0.9	236	3.4	65	0.9
Botswana	1'760	160	9.1	493	28.0	60	3.4
Cameroon	16'258	115	0.7	1'077	6.6	70	0.4
Côte d'Ivoire	16'632	328	2.0	1'236	7.4	100	0.6
Ghana	22'444	302	1.3	800	3.6	195	0.9
Kenya	31'708	328	1.0	1'591	5.0	500	1.6
Madagascar	16'340	60	0.4	280	1.7	71	0.4
Mauritius	1'221	348	28.5	463	37.9	150	12.3
Nigeria	123'314	853	0.7	3'149	2.6	1'600	1.3
Réunion	756	300	39.7	565	74.7	175	23.1
Senegal	10'359	229	2.2	783	7.6	225	2.2
Seychelles	80	23	28.8	55	68.4	12	15.0
Somalia	10'275	100	1.0	40	0.4	90	0.9
Sudan	33'286	900	2.7	650	2.0	300	0.9
Swaziland	1'044	35	3.4	88	8.4	22	2.1
Tanzania	35'313	149	0.4	891	2.5	250	0.7
Zambia	11'195	90	0.8	150	1.3	65	0.6
Zimbabwe	11'765	300	2.5	363	3.1	600	5.1
AFRICA	841'547	25'180	3.0	51'678	6.1	13'857	1.6

Year end 2003 provisional estimates. Updated: 01.04.2004

Source: Télécommunication Développement Bureau (BDT), International Télécommunication Union (ITU).

Les objectifs poursuivis par ce désengagement sont triples:

- encourager et favoriser la participation du secteur privé au développement des télécommunications dans un environnement concurrentiel ;
- promouvoir le développement harmonieux des réseaux et services de télécommunications en vue d'assurer la contribution de ce secteur au

développement de l'économie nationale et de satisfaire les besoins multiples des utilisateurs et de la population ;

- Optimiser la contribution du secteur des télécommunications au développement économique et social du Cameroun.

Cette stratégie prend corps en juillet 1998, par la promulgation de la loi régissant les télécommunications au Cameroun : CAMTEL et CAMTEL MOBILE sont créées en septembre 1998. L'Agence de Régulation des télécommunications, instituée par la loi, est organisée en septembre 1998.

Ainsi, en décembre 2000, sur le plan institutionnel, la situation se présente comme suit :

- l'état s'est totalement désengagé de l'exploitation des réseaux de téléphonie mobile ouverts au public : une licence de téléphonie mobile est délivrée à un opérateur privé, ORANGE et CAMTEL MOBILE est cédée à l'opérateur privé MTN ;
- de nombreux fournisseurs de services Internet se sont installés, la plupart d'entre eux sans autorisation ;
- l'Agence de Régulation des Télécommunications (l'ART) a démarré ses activités en septembre 1999 ;
- la fourniture du service téléphonique fixe est assurée par CAMTEL pour une période transitoire allant jusqu'à la libéralisation de ce segment de marché.

Mais tous ces changements s'opèrent hors d'un cadre politique ou stratégique clair et partagé.

Tableau

Cameroun	2000	2001	2002
% PNB investi par an dans les Télécommunications	inconnu	inconnu	inconnu
Revenu total du secteur des Télécom/habitant (US\$)	15.7	18.19	24.72
Coût appel local pour 5 hrs (US\$) en % revenue mensuel/hab	10.97%	10.50%	11.36%
Nombre d'abonnés au mobile par 100 hab.	0.9811	2.010	4.2683
Abonné au mobile par hab	0.0098	0.0201	0.0427
Nombre d'utilisateurs d'Internet/hab	0.0027	0.0029	0.0038
Lignes fixes/hab	0.0063	0.0069	0.0070
%age revenues du mobile sur le revenue total secteur	26.9%	61.9%	59.6%
Nombre total d'abonnés par 100 hab.	1.61	2.70	4.97
Revenu total du secteur en % du PNB	2.5%	2.9%	Inconnu
Liste d'attente pour les lignes fixes	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Revenu total par abonné (US\$)	935	674	497
Revenu par abonné ligne fixe	Inconnu	Inconnu	Inconnu
Revenu mobile par abonné	413	560	345

Source: UIT World Telecommunications Indicators 2003

Pour bien illustrer l'importance majeure jouée par le mobile dans le secteur des télécommunications, il convient de voir leurs contributions au revenu totale du secteur.

Tableau: Taux de pénétration des lignes fixes dans les pays africains, 1992-2002

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	200	2001	2002
Ouganda	<u>0.17</u>	<u>0.12</u>	<u>0.16</u>	<u>0.20</u>	<u>0.24</u>	<u>0.26</u>	<u>0.27</u>	<u>0.26</u>	<u>0.27</u>	<u>0.24</u>	<u>0.22</u>
Tanzanie	<u>0.31</u>	<u>0.32</u>	<u>0.32</u>	<u>0.32</u>	<u>0.32</u>	<u>0.35</u>	<u>0.39</u>	<u>0.47</u>	<u>0.53</u>	<u>0.44</u>	<u>ND</u>
Nigeria	<u>0.32</u>	<u>0.34</u>	<u>0.36</u>	<u>0.39</u>	<u>0.40</u>	<u>0.38</u>	<u>0.38</u>	<u>0.41</u>	<u>0.44</u>	<u>0.46</u>	<u>0.58</u>
B.Faso	<u>0.21</u>	<u>0.23</u>	<u>0.27</u>	<u>0.30</u>	<u>0.33</u>	<u>0.34</u>	<u>0.38</u>	<u>0.43</u>	<u>0.47</u>	<u>0.49</u>	<u>ND</u>
Cameroun	<u>0.49</u>	<u>0.46</u>	<u>0.45</u>	<u>0.49</u>	<u>0.52</u>	<u>0.54</u>	<u>0.66</u>	<u>0.64</u>	<u>0.63</u>	<u>0.66</u>	<u>ND</u>
Kenya	<u>0.89</u>	<u>0.89</u>	<u>0.92</u>	<u>1.00</u>	<u>1.02</u>	<u>1.00</u>	<u>2.03</u>	<u>1.06</u>	<u>1.04</u>	<u>1.04</u>	<u>1.03</u>
Ghana	<u>0.30</u>	<u>0.30</u>	<u>0.30</u>	<u>0.37</u>	<u>0.44</u>	<u>0.57</u>	<u>0.70</u>	<u>0.81</u>	<u>1.17</u>	<u>1.16</u>	<u>ND</u>
C d'Ivoire	<u>0.66</u>	<u>0.68</u>	<u>0.77</u>	<u>0.86</u>	<u>0.95</u>	<u>1.03</u>	<u>1.19</u>	<u>1.51</u>	<u>1.78</u>	<u>1.89</u>	<u>2.04</u>
Senegal	<u>0.75</u>	<u>0.81</u>	<u>0.89</u>	<u>0.98</u>	<u>1.11</u>	<u>1.32</u>	<u>1.55</u>	<u>1.79</u>	<u>2.16</u>	<u>2.45</u>	<u>2.29</u>

Source: UIT World Telecommunications Indicators 2003

Tableau: Taux de pénétration du Mobile dans les pays africains, 1992-2002

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	200	2001	2002
Ouganda	=	=	=	<u>0.01</u>	<u>0.02</u>	<u>0.02</u>	<u>0.14</u>	<u>0.25</u>	<u>0.82</u>	<u>1.16</u>	<u>1.59</u>
Tanzanie	=	=	<u>0.001</u>	<u>0.01</u>	<u>0.03</u>	<u>0.07</u>	<u>0.12</u>	<u>0.16</u>	<u>0.55</u>	<u>1.27</u>	<u>ND</u>
Nigeria	=	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.02</u>	<u>0.02</u>	<u>0.03</u>	<u>0.34</u>	<u>1.36</u>
B.Faso	=	=	=	=	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.03</u>	<u>0.05</u>	<u>0.22</u>	<u>0.64</u>	<u>ND</u>
Cameroun	=	=	<u>0.01</u>	<u>0.02</u>	<u>0.03</u>	<u>0.03</u>	<u>0.03</u>	<u>0.04</u>	<u>0.98</u>	<u>2.01</u>	<u>3.57</u>
Kenya	<u>0.005</u>	<u>0.005</u>	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.01</u>	<u>0.03</u>	<u>0.04</u>	<u>0.08</u>	<u>0.42</u>	<u>1.91</u>	<u>4.15</u>
Ghana	<u>0.003</u>	<u>0.01</u>	<u>0.02</u>	<u>0.04</u>	<u>0.07</u>	<u>0.12</u>	<u>0.22</u>	<u>0.36</u>	<u>0.64</u>	<u>0.93</u>	<u>ND</u>
C d'Ivoire	=	=	=	=	<u>0.10</u>	<u>0.26</u>	<u>0.64</u>	<u>1.77</u>	<u>3.20</u>	<u>4.46</u>	<u>6.23</u>
Senegal	=	=	<u>0.001</u>	<u>0.001</u>	<u>0.02</u>	<u>0.08</u>	<u>0.30</u>	<u>0.95</u>	<u>2.62</u>	<u>3.12</u>	<u>5.65</u>

Source: UIT World Telecommunications Indicators 2003

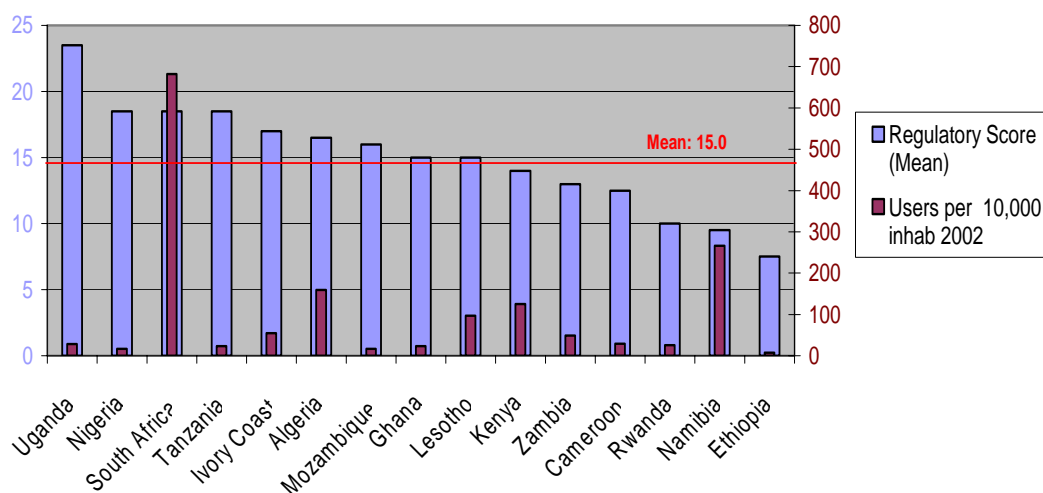
Le cadre politique et réglementaire

Le cadre politique et réglementaire qui structure le secteur des télécommunications au Cameroun aujourd'hui reflète à la fois, la volonté d'aller de l'avant et les hésitations du gouvernement devant une complète ouverture d'un secteur encore jugé comme sensible. Les stratégies subséquentes qui ont présidé au bouleversement du secteur au Cameroun ont obéi beaucoup plus à la pression des événements que résulte d'une réflexion sereinement conduite, bien explicitée et appropriée par les principaux acteurs du secteur. Ainsi, l'Administration chargée des télécommunications par exemple n'a pas de réelle

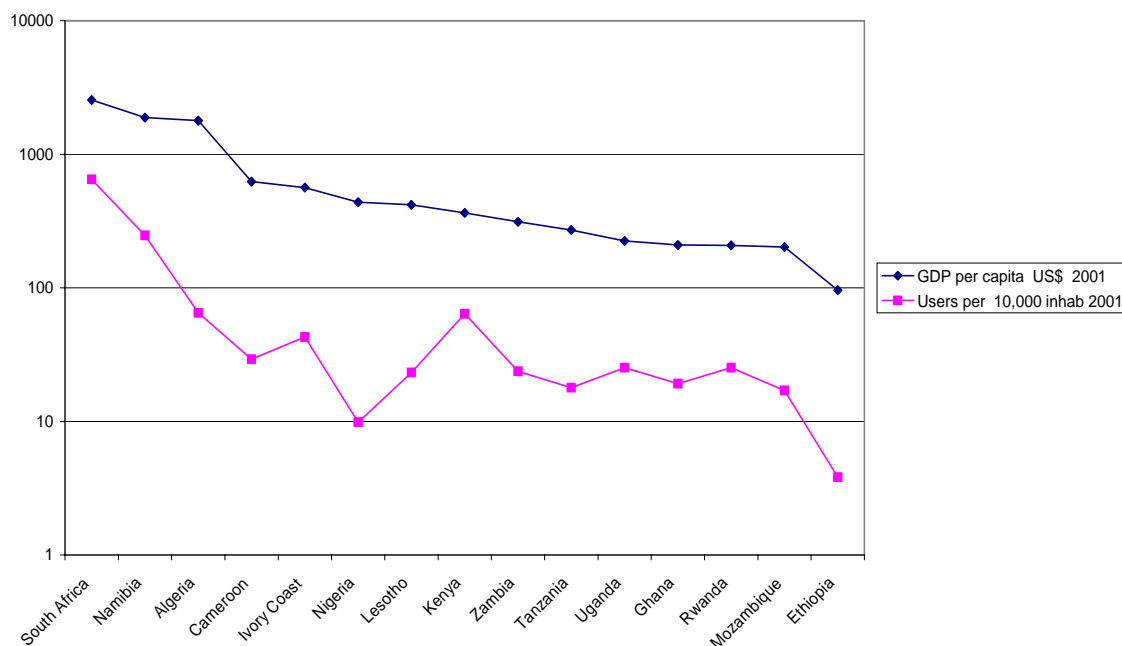
emprise technique sur la privatisation des entreprises publiques du secteur. Elle participe aux réunions techniques de la Commission Technique de Privatisation et de Liquidation (CTPL) comme tout autre membre invité.

Les réformes institutionnelles et les réalisations effectuées après la promulgation en juillet 1998 de la loi régissant les télécommunications au Cameroun permettent néanmoins une esquisse d'évaluation des résultants atteints. En l'absence d'objectifs clairement identifiés en 1998, ceci ne peut se faire qu'à travers la comparaison avec les performances de certains pays africains qui se sont lancés dans ce processus en même temps que le Cameroun.

Regulatory Framework vs. Users per 10,000 inhab. (2002)



GDP per Capita vs. Internet users per 10,000 inhab. (2001)



Le cadre politique

Avant la loi 98/014 du 14 juillet 1998 régissant les télécommunications au Cameroun, le Ministère des Postes et Télécommunications est chargé de l'établissement et de l'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public. Il assure la réglementation et le contrôle de l'établissement des réseaux privés. Étant le seul acteur du secteur, il y a coïncidence entre le sous-secteur des postes et le Ministère, jusqu'en 1998 lorsque intervient la loi régissant les télécommunications au Cameroun. Cette loi a libéralisé le marché des télécommunications en fixant les règles générales de jeu et créant plusieurs catégories d'acteur.

Elle confère par ailleurs des missions spécifiques aux institutions publiques et privées opérant dans le secteur. Ces missions peuvent être regroupées en trois composantes principales suivantes :

- la supervision et la réglementation en matière des télécommunications ;
- la régulation des télécommunications;
- l'établissement et/ou l'exploitation des infrastructures et réseaux de télécommunications ouverts au public.

La supervision

Cette mission est confiée au Ministère des Postes et Télécommunications. Elle porte prioritairement sur:

- la supervision générale ;
- la planification et les études techniques de télécommunications ;

- le suivi du développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la coopération internationale ;
- la formation ;
- les affaires juridiques.

1) La supervision générale

- la conduite des délégations officielles aux réunions et manifestations internationales en matière des télécommunications;
- La formulation de la vision politique, économique et industrielle du sous-secteur;
- la veille à la mise en œuvre de la politique sectorielle et au respect de la législation et de la réglementation y afférentes;
- La tutelle technique des entreprises et établissements publics du secteur;
- le contrôle interne du ministère et des établissements sous tutelle ;
- la fixation des priorités d'utilisation des ressources du Fonds spécial des télécommunications.

2) La planification et les études techniques

- la conception, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique sectorielle des télécommunications ;
- La préparation des documents de travail nécessaires à l'élaboration des projets de loi, de décret et d'arrêté ;
- Les études de détermination du nombre approprié d'opérateurs par segment de marché ;
- la programmation et l'évaluation des études prospectives relatives au développement du secteur des télécommunications, en liaison avec l'Agence de régulation des Télécommunications ;
- la délivrance, aux opérateurs et exploitants, des autorisations d'exploitation de réseaux de télécommunications, après instruction des dossiers y afférents par l'Agence de Régulation des Télécommunications ;
- l'enregistrement des déclarations d'établissement de réseaux privés et d'installations radioélectriques de faible portée non soumis à autorisation préalable ;
- le suivi des dossiers d'homologation des installations radioélectriques et des équipements terminaux destinés aux réseaux ouverts au public, après instruction des dossiers y afférents par l'Agence de régulation des Télécommunications ;
- la gestion, pour le compte de l'Etat, du spectre des fréquences.

3) Les études et le suivi du développement des TIC

- la préparation et la coordination des actions du Ministère des P. et T. dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication;

- l'élaboration de la politique de sensibilisation sur l'utilisation et l'application des nouvelles technologies de l'information et de la communication, de l'Internet et des autoroutes de l'information;
- la participation à l'élaboration de la politique de développement de l'Internet et des inforoutes;
- la participation à la détermination des contenus nationaux à placer ou à véhiculer sur Internet et les autoroutes de l'information;
- le suivi de l'application et de l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- les relations avec les organismes bilatéraux et multilatéraux de financement des projets relatifs aux inforoutes.

4) La coopération internationale

- la promotion et le suivi de la coopération bilatérale, multilatérale, sous-régionale et régionale en matière de télécommunications;
- le suivi des dossiers relatifs à la représentation du Cameroun aux organisations et manifestations internationales concernant les télécommunications;
- le suivi des activités des organismes sous-régionaux, régionaux et internationaux de télécommunications;
- le suivi de l'application des accords et conventions relatifs aux télécommunications, ainsi que des engagements y afférents.

5) La formation en matière de télécommunications

- la conception, l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre de la politique de l'enseignement et de la formation en matière des télécommunications;
- la participation à l'élaboration et à l'actualisation des programmes des établissements nationaux de formation en matière des télécommunications;
- le suivi du fonctionnement et de la participation au contrôle technique et pédagogique des établissements de formation placés sous l'autorité ou la tutelle du Ministère;
- les examens et concours d'entrée dans les institutions de formation relevant du Ministère en liaison avec les établissements et organismes concernés;
- les relations avec la commission nationale d'évaluation des formations dispensées à l'étranger;
- l'organisation et le suivi des stages et séminaires en matière des Télécommunications.

6) Les affaires juridiques

- la préparation et la mise en forme de tous les projets de textes à caractère législatif et réglementaire initiés par le Ministère des Postes et télécommunications et soumis à la signature du Ministre;
- la préparation des avis juridiques sur les questions importantes relevant du Ministère des Postes et Télécommunications;

- la vérification de la régularité des engagements juridiques du Ministère des Postes et Télécommunications;

Le cadre réglementaire

La Loi de 1998 a en outre créé un cadre réglementaire, regroupant l'ensemble des tâches de mise en application des lois et règlements, de suivi de l'entrée et de la sortie du marché, de contrôle du respect des règles établies et acceptées par tous, de protection des consommateurs et de suivi des activités des opérateurs et des exploitants des réseaux de télécommunications ouverts au public ainsi que celles des fournisseurs des services de télécommunications au public.

Les activités de régulation, sont principalement menées par l'Agence de Régulation des Télécommunications. Elles portent sur:

- l'application des textes législatifs et réglementaires et la gestion de l'utilisation des ressources (fréquences, numéros) ;
- l'observation et l'évaluation des marchés ;
- le contrôle et le suivi des opérateurs et exploitants des réseaux ainsi que des fournisseurs des services ;
- les affaires juridiques et le règlement des litiges entre opérateurs ;
- la prospective, l'interconnexion des réseaux et la normalisation ;
- la coopération internationale.

L'application des règles établies et la gestion de l'utilisation des ressources

- La préparation des dossiers d'appel d'offres et le lancement des appels d'offres ;
- Le dépouillement des réponses aux appels d'offres ;
- La désignation des adjudicataires ;
- L'instruction des demandes d'autorisation des réseaux ouverts au public et de déclaration et la préparation des décisions y afférentes ;
- L'instruction des demandes d'autorisation de fourniture des services au public et la préparation des décisions y afférentes ;
- L'instruction des dossiers de déclaration et la préparation des décisions y afférentes ;
- L'instruction des dossiers d'homologation des équipements terminaux et des installations radioélectriques et la préparation des décisions y afférentes ;
- L'instruction des demandes d'agrément et délivrance des agréments d'installateurs et/ou de vendeurs ;

- la gestion des ressources de financement des activités de régulation¹ et du fonds spécial des télécommunications ;
- La délivrance formelle des autorisations ;
- La délivrance formelle des homologations ;
- La délivrance formelle des déclarations ;
- La délivrance formelle des agréments ;
- La planification et la gestion des bandes de fréquences attribuées aux télécommunications ;
- L'assignation des fréquences aux opérateurs et aux exploitants des réseaux de télécommunications ouverts au public et aux exploitants des réseaux privés ;
- L'établissement et la gestion du plan national de numérotation ;
- La gestion des points hauts, des servitudes et des droits de passage ;
- Le suivi des dossiers d'expropriation pour cause d'utilité publique et l'indemnisation, en relation avec les opérateurs et exploitants concernés.

L'observation et l'évaluation des marchés

- L'analyse du fonctionnement des marchés
- Le contrôle des comportements concurrentiels ;
- Les relations avec l'autorité de la concurrence ;
- L'observation des prix de détail ;
- La définition des principes de tarification ;
- Les études de plafonnement des tarifs ;
- La mesure des coûts d'interconnexion ;
- Les évaluations des coûts du service universel
- Les relations avec les associations des consommateurs et les consommateurs.
- L'appréciation des enjeux économiques de la régulation ;
- La préparation des programmes des études de marché à confier à des bureaux d'études ;
- La gestion du Fonds spécial des télécommunications.

Le contrôle et le suivi des opérateurs

- le contrôle des tarifs d'interconnexion
- le contrôle des prix de détail ;
- le contrôle du respect des obligations des opérateurs titulaires des conventions de concession et des exploitants et fournisseurs autorisés ;
- la recherche des clandestins ;

¹ Les activités de régulation des télécommunications au Cameroun sont financées par :

- les produits des prestations de service du régulateur (les opérateurs titulaires des conventions de concession, les exploitants des réseaux ouverts au public et les fournisseurs de service autorisés versent des contributions pour le financement des activités de régulation);
- les amendes instituées par la loi régissant les télécommunications au Cameroun ;
- les taxes parafiscales dont la perception est autorisée par la loi des finances ;
- les dons et legs;
- toute autre ressource qui pourrait lui être affectée.

Les affaires juridiques et le règlement des litiges

- la définition des procédures de règlement des litiges;
- la conduite des procédures de règlement des litiges;
- la gestion des dossiers contentieux ;
- L'application des sanctions ;
- la préparation des avis juridiques.

L'interconnexion des réseaux et services, la normalisation et la prospective

- l'analyse des évolutions du secteur des télécommunications et TIC ;
- les études prospectives;
- l'évaluation des enjeux technologiques et industriels ;
- la préparation et la coordination des actions du régulateur dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication;
- la préparation et la coordination des actions du régulateur en matière d'interconnexion et d'accès ;
- l'approbation des catalogues d'interconnexion ;
- le suivi des travaux de normalisation internationale.

La coopération internationale

- les relations avec les régulateurs et leurs associations ;
- l'assistance technique aux régulateurs;
- le traitement des questions internationales en matière de régulation des télécommunications.

La gestion du spectre des fréquences

La gestion du spectre des fréquences est du domaine exclusif de l'Etat. Il s'agit de bien gérer le spectre de fréquences afin de permettre à tous d'en bénéficier équitablement.

Le législateur, en confiant la gestion du spectre de fréquences à l'Administration chargée des télécommunications et en créant l'Organe Interministériel d'Attribution des bandes de fréquences, a voulu séparer la gestion de l'utilisation des ressources (fréquences) de la gestion du spectre de fréquences.

L'Obligation de Service Universel (l'OSU)

L'OSU consiste en la fourniture des services de télécommunications de base à des prix abordables sur l'ensemble du territoire national, en l'acheminement des communications téléphoniques en provenance et à destination des points d'abonnement, en l'acheminement gratuit des appels d'urgence et en la fourniture d'un service de renseignement et d'un annuaire d'abonnés.

Les ressources du Fonds spécial des télécommunications servent, entre autres, au financement de la formation supérieure en télécommunications et de la recherche et développement. Ainsi, l'Etat veille à ce qu'il y ait une main d'œuvre qualifiée sur le marché de l'emploi et des innovations, sources de progrès des nations.

Régimes juridiques

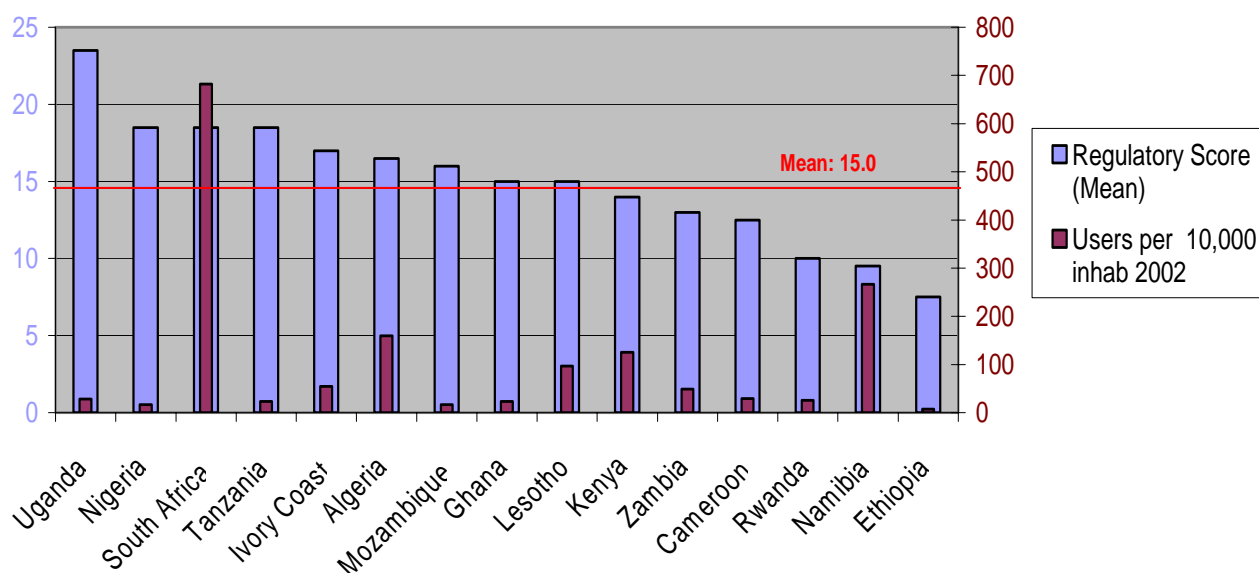
Trois régimes juridiques des réseaux et services de télécommunications sont institués : la concession, l'autorisation et la déclaration.

Le régime juridique de concession s'applique essentiellement à l'établissement des réseaux de télécommunications ouverts au public et à la fourniture des services de télécommunications de base.

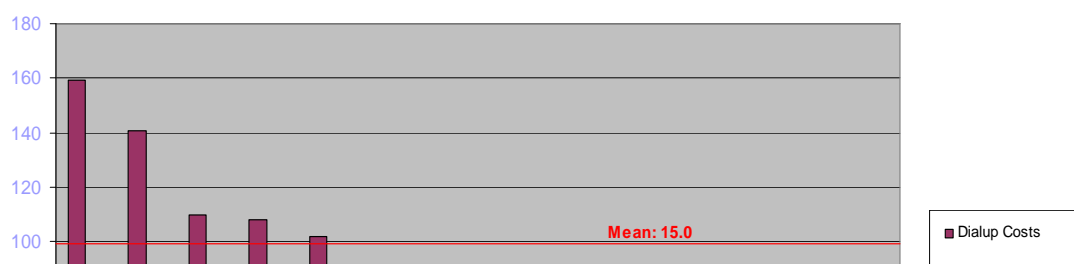
Le régime juridique de l'autorisation concerne essentiellement l'exploitation des réseaux en vue de la fourniture au public des services de télécommunications, la fourniture au public, à titre onéreux, des services de télécommunications et, l'établissement des réseaux privés indépendants ou radioélectriques.

S'agissant enfin du régime de déclaration, il s'applique essentiellement à l'établissement des réseaux privés internes et aux réseaux radioélectriques de faible puissance et de faible portée.

Regulatory Framework vs. Users per 10,000 inhab. (2002)

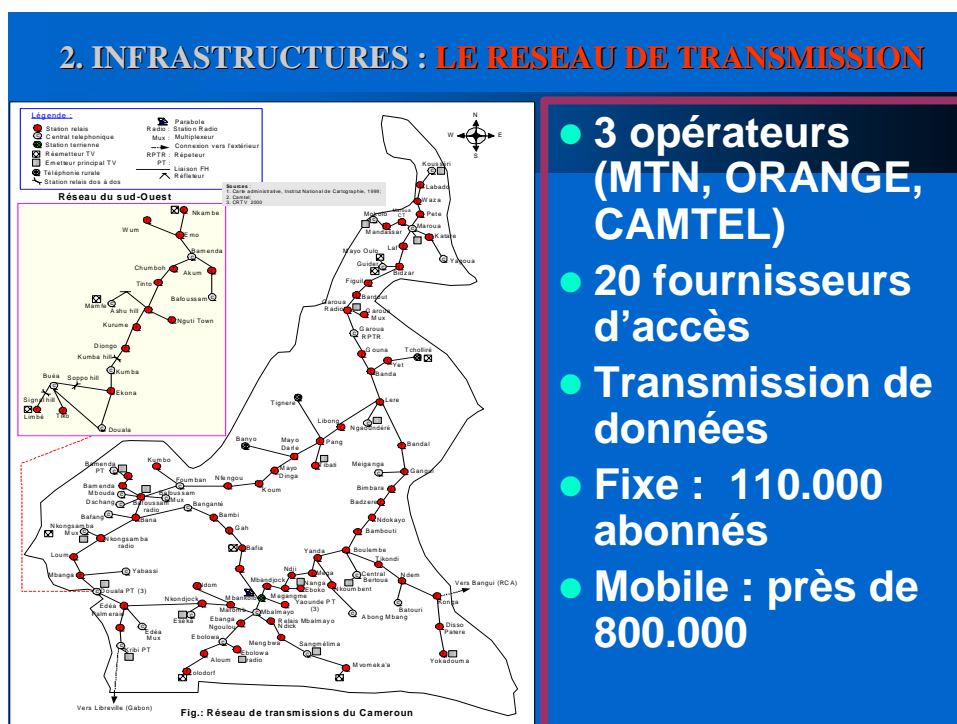


Regulatory Framework vs. Monthly Dialup Costs (30Hrs)



La structure du marché

L'ouverture partielle du secteur des Télécommunications a la compétition opérée par la loi de 1998, a profondément restructuré le marché. Cette évolution a eu une incidence tant dans l'offre des services, les coûts des services que la dynamique du marché. Aujourd'hui, trois opérateurs majeurs se partagent le million deux cent mille abonnés que compte le pays : CAMTEL, opérateur traditionnel, ORANGE et MTN, deux opérateurs du mobile. A côté de ces opérateurs, le Ministère des Postes et Télécommunications, dans sa stratégie sectorielle, a identifié une vingtaine d'acteurs, au statut plus ou moins légaux.



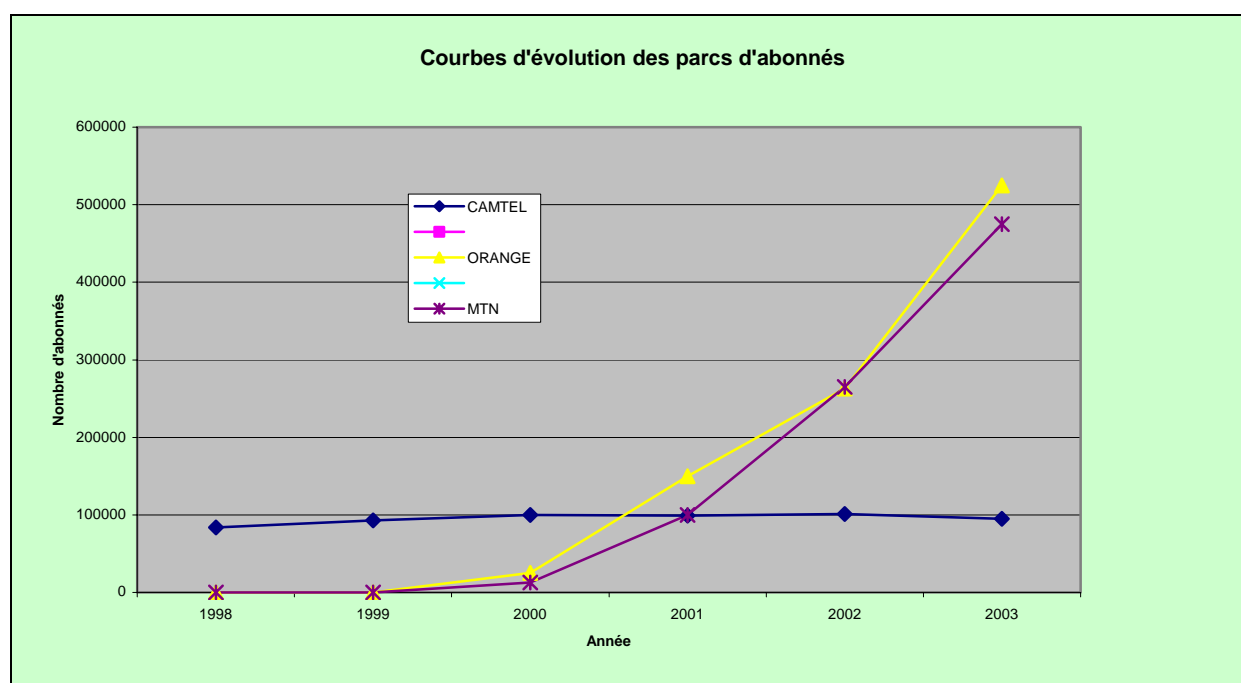
Le marché est caractérisé par deux tendances lourdes : un secteur du fixe en stagnation, et un secteur du mobile très dynamique. A côté des trois opère une

multitude de petits acteurs au statut juridique pas toujours très certain. L'évolution de la structure du marché laisse apparaître un secteur du fixe en essoufflement, et un secteur du mobile en pleine expansion.

Tableau n° 14: évolution du marché

	1998		30/062000	30/06/2001	30/06/2002	30/10/2003
POPULATION ESTIMEE	14200000	14600000	14900000	15200000	15500000	16000000
PARC CAMTEL	84000	93000	100000	99000	101000	95.155
PARC ORANGE	0	0	25.000	150.000	263.000	525.000
PARC MTN	5.000	5.000	13.000	100.000	265.000	475.000

Source: Stratégie sectorielle Minpostel, 2004



Source: Stratégie sectorielle Minpostel, 2004

Le marché des télécommunications

Le marché des télécommunications devient chaque jour un contributeur majeur à la richesse nationale. En l'absence de statistiques fiables pouvant permettre d'évaluer son pourcentage de contribution au PNB du pays, on peut, au vu des données de ces trois dernières années constater que le secteur a généré 151.698.647.689 en 2002, et plus de 200 milliards en 2003 pour les seuls trois opérateurs officiellement reconnus. N'entre pas dans ces données les revenus des auprès prestataires de services à valeur ajoutée.

Avec plus de 50% de la part du marché total, et près de 10 fois le nombre d'abonnés du réseau fixe, le marché du mobile s'est accru au delà de toutes les espérances. On estime que près de 70% des clients utilisent les cartes prépayées. La contribution de cette tranche du marché sur le revenu total génère du secteur reste à préciser.

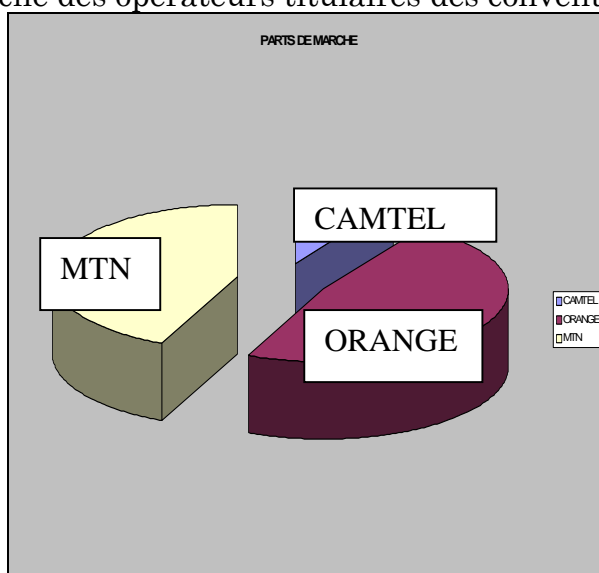
La structure de la clientèle du secteur du mobile obéit à un modèle différent de celui prédominant en Occident. Tandis que la bas, les entrées intermittentes sur le marché sont considérablement découragées par les pratiques tarifaires au point où le prépayé est marginal, au Cameroun, comme dans la plupart des pays africains, le prépayé constitue la fange la plus importante du marché comme l'illustre le tableau ci-joint. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle les Camerounais se sont appropriés cet outils a, a chaque instant, dépasse les anticipations.

Le parc d'abonnés de ORANGE et MTN (octobre 2003)

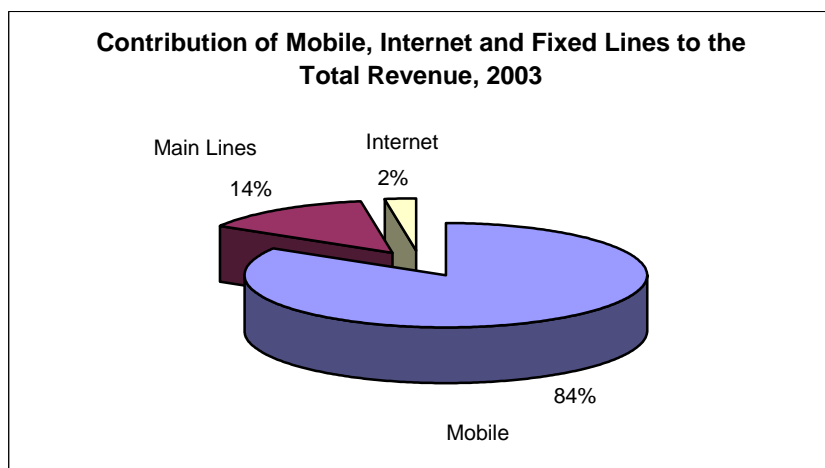
N° d'ordre	Service	ORANGE	MTN	Total
1	Prepaid	507.000	454.145	961.145
2	Postpaid	18.000	20.750	38.750
3	Total	525.000	474.895	999.895

Taille du secteur national des télécommunications 1998-2001

Les parts de marché des opérateurs titulaires des conventions de concession



S'inspirer modèle sus africain p. 11



Néanmoins, les services élémentaires offerts par les différents opérateurs laissent présager que le marché va bientôt atteindre, sous sa forme actuelle, son seuil de saturation. Les revenus additionnels ne pourront venir que du raffinement et de la multiplication des services à valeur ajoutée, qui demande un peu plus d'imagination, et la formation des consommateurs.

Investissement et capacité des réseaux

De façon traditionnelle, le revenu total par habitant des télécommunications du pays sert à donner quelques indications sur le dynamisme et la qualité des initiatives prises dans le secteur. Avec un taux de pénétration du téléphone fixe au mieux stationnaire, ce revenu est faible pour le Cameroun. Comme l'atteste le tableau ci-dessous, à 28\$ en 2000, le Cameroun a un revenu qui se compare désavantageusement à celui des pays comparables.

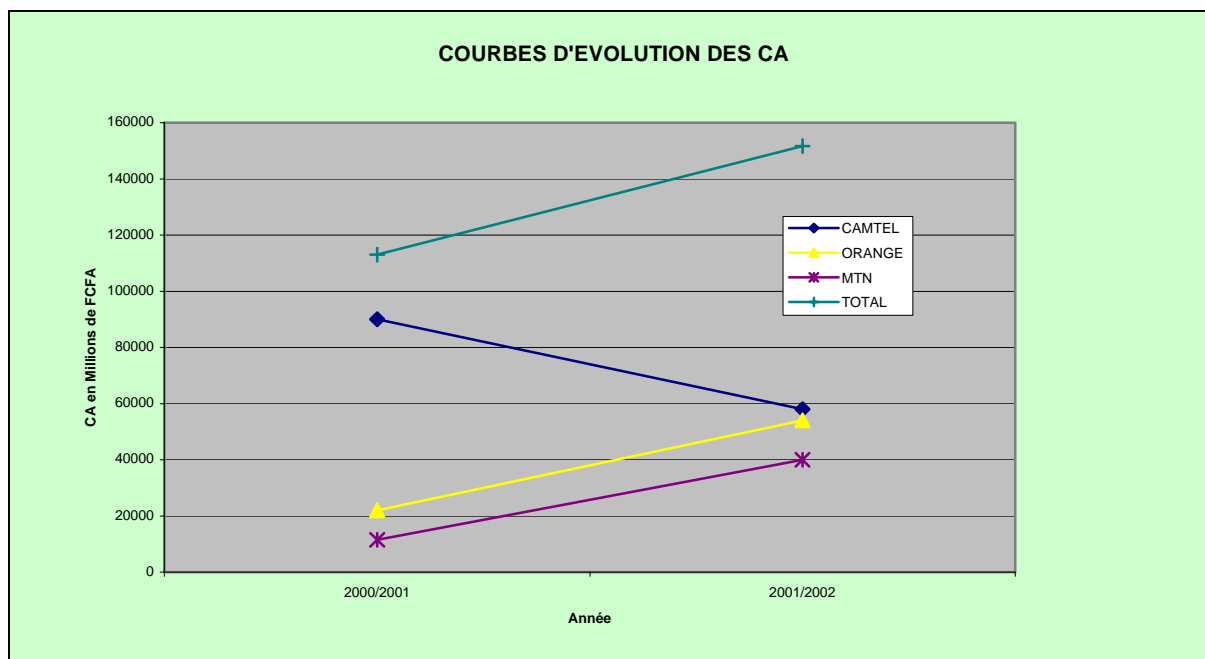
Cette tendance a une incidence sur la courbe du revenu des trois opérateurs. Tandis que le revenu du secteur du mobile double pratiquement d'année en année, celui de l'opérateur traditionnel ne cesse de décliner.

Tableau : L'évolution des chiffres d'affaires des trois opérateurs

Exercice	CAMTEL	ORANGE	MTN	Total
2000/2001	89.877.775.751	21.752.000.000	11.350.000.000	122.979.775.751
2001/2002	57.794.647.689	53.904.000.000	40.000.000.000	151.698.647.689
2002 (6mois)	42.738.252.225	32.310.000.000	30.800.000.000	

2003				
------	--	--	--	--

Source: Stratégie sectorielle Min Postel, 2004



Source: Stratégie sectorielle Minpostel, 2004

La conséquence de cette baisse est l'incapacité croissante de l'opérateur traditionnel de pouvoir investir dans l'amélioration du réseau. Un investissement conséquent dans l'infrastructure aura sans aucun doute un impact conséquent sur l'amélioration du revenu par habitant dans ce secteur au potentiel considérable.

Couverture du réseau et le nombre d'abonnés

L'unité de mesure officielle utilisée par l'UIT pour estimer le service universel est le nombre de lignes de téléphone fixes pour 100 habitants. Avec la stagnation du fixe, et la croissance exponentielle du mobile, peut être conviendrait-il de réviser pour ce qui est du Cameroun, ces mesures pour prendre en considération la contribution significative des services commerciaux offerts par le mobile. Le taux de télé densité de la couverture du fixe est de moins de 0.7%. Les deux opérateurs du mobile ont un taux combine de plus de 4%. Ce qui hisse la télé densité du secteur a 5%. A la fin de 2004, on peut anticiper de voir le nombre d'utilisateurs du mobile dépasser le million, alors qu'on ne voit comment les abonnés du fixe pourraient excéder les 100.000.

Tableau n° 7

Opérateur	Capacité totale en lignes/accès offerte	Nombre de lignes/accès service	de en	Nombre de lignes/accès disponibles	de	Observations

CAMTEL	140.000	96.000	44.000	-Lignes disponibles en dehors des zones de demande ; -Délai d'extension longue -Extension coûteuse en technologie filaire
ORANGE	600.000	525.000	75.000	<u>Délai de déploiement court</u>
MTN	1.000.000	475.000	525.000	Délai de déploiement court

Tableau n°2 : Etat de l'industrie des services de télécommunications

Service	Nombre d'opérateurs/exploitants de droit camerounais	Désignation de certains opérateurs et exploitants
Services de télécommunications entre points fixes	1 ²	CAMTEL
Téléphonie mobile terrestre	2	SCM, MTN
Service mobile par satellite (SMS)	1	CAMTEL (INMARSAT)
Télécommunications mobiles personnelles par satellite (GMPCS)	1	SACONETS sa
Fournisseurs d'accès à l'Internet	Environ 8 ³ déclarés	CAMTEL, ICCnet, GLOBALnet, GCnet, EQUACOM, CYBERIX, ...
Cybercafés	Environ 450 dénombrés	Près de 400 à Yaoundé et Douala
Réseau radio à ressources partagées	1	MTN
Distribution des programmes TV par câble et/ou par ondes hertziennes	Environ 37 déclarés	Beaucoup d'exploitants ne sont pas déclarés
Télévision publique (diffusion hertzienne)	1 (avec 32 sites de diffusion)	CRTV
Télévision privée locale	Environ 7 déclarés	
Distributeurs des bouquets de programmes	Environ 12 déclarés	

² Seul CAMTEL est comptée. Il est très difficile d'avoir des statistiques sur les exploitants du service commercial VoIP

³ Beaucoup d'opérateurs étrangers opèrent au Cameroun à partir de leurs points de présence installés dans les pays développés.

Radio privée	Environ déclarés	51	BBC, radio Reine, Radio SIANTOU, RFI, BBC, Veritas, etc
Radios rurales communautaires	Environ déclarés	20	

Les difficultés du fournisseur traditionnel ne doivent pas cacher les succès des compagnies de mobile qui en l'espace de 4 ans, ont multiplié leur portefeuille clients de façon exponentielle.

Graphique 2 :

1. Basic indicators

	Population		GDP		Total telephone subscribers	
	Total	Density	Total	per capita	Total	per 100
	(M)	(per km ²)	(B US\$)	(US\$)	(k)	inhabitants
	2002	2002	2001	2001	2002	2002
1 Algeria	31.29	13	54.7	1'773	2'308.0	7.38
2 Angola	13.94	11	-	-	215.0	1.54
3 Benin	6.80	60	2.4	360	281.4	4.14
4 Botswana	1.72	3	4.9	2'921	565.0	32.85
5 Burkina Faso	11.96	44	2.3	200	154.2	1.29
6 Burundi	6.99	251	0.7	97	74.1	1.06
7 Cameroon	15.83	33	9.6	623	786.5	4.97
8 Cape Verde	0.44	109	0.5	1'239	113.1	25.77
9 Central African Rep.	3.96	6	1.0	265	21.6	0.55
10 Chad	7.87	6	1.6	212	46.0	0.58
11 Comoros	0.76	409	0.2	303	10.3	1.35
12 Congo	3.30	10	3.0	960	243.8	7.39
13 Côte d'Ivoire	16.49	51	10.7	657	1'363.2	8.27
14 D.R. Congo	52.65	22	7.5	143	570.0	1.08
15 Djibouti	0.66	30	0.6	894	25.1	3.83
16 Egypt	67.31	67	91.1	1'412	11'924.7	17.72
17 Equatorial Guinea	0.51	18	1.8	3'789	40.8	8.08
18 Eritrea	3.98	42	0.7	196	35.9	0.90
19 Ethiopia	67.35	55	6.3	96	404.2	0.60
20 Gabon	1.30	5	4.6	3'611	311.4	23.97
21 Gambia	1.37	128	0.4 [00]	333	138.3	10.08
22 Ghana	21.67	91	4.4	209	723.8	3.34
23 Guinea	7.67	31	2.9	381	116.8	1.52
24 Guinea-Bissau	1.25	35	0.2	162	11.2	0.89
25 Kenya	31.93	55	11.4	364	1'653.3	5.18
26 Lesotho	2.17	71	0.8	377	120.6	5.57
27 Libya	5.55	3	34.8 [00]	6'207	710.0 [01]	12.72
28 Madagascar	15.91	27	4.5	292	222.5	1.40
29 Malawi	10.44	111	1.6 [00]	158	159.1	1.52
30 Mali	10.63	9	3.0	289	109.2	1.03
31 Mauritania	2.68	3	0.9	360	278.8	10.39
32 Mauritius	1.21	649	4.5	3'771	677.2	55.95
33 Morocco	29.64	45	33.9	1'162	7'326.1	24.71
34 Mozambique	18.23	23	3.6	204	338.5	1.86
35 Namibia	1.88	2	3.1	1'697	271.4	14.48
36 Niger	11.75	10	1.7	155	39.0	0.33
37 Nigeria	120.08	130	51.3	438	2'309.9	1.92
38 Rwanda	8.17	310	1.7	208	134.0	1.64
39 S. Tomé & Príncipe	0.15	157	-	311	8.2	5.44
40 Senegal	10.08	51	4.6	470	778.0	7.72
41 Seychelles	0.08	200	0.6	7'571	66.5	82.25
42 Sierra Leone	4.95	68	0.7	152	90.3	1.82
43 South Africa	45.45	38	114.2	2'562	18'658.0	41.05
44 Sudan	32.54	13	12.6	396	862.6	2.65
45 Swaziland	1.03	59	1.3	1'249	98.1	9.50
46 Tanzania	34.44	37	9.1	271	831.6	2.41
47 Togo	4.87	86	1.2	260	221.2	4.54
48 Tunisia	9.78	60	20.0	2'065	1'651.9	16.89
49 Uganda	24.70	102	5.9	246	448.3	1.81
50 Zambia	10.70	14	3.2 [00]	312	226.8	2.12
51 Zimbabwe	11.63	30	7.4 [00]	654	640.9	5.51
Africa	807.74	27	549.9	698	59'416.5	7.36

4. Couverture du réseau et nombre d'abonnés

L'unité de mesure utilisée par l'UIT pour quantifier le service universel est le taux d'utilisation de lignes fixes par 100 habitants. Au Cameroun, la contre performance de l'opérateur traditionnel ne permet pas de voir cet accès universel se hisser au niveau des pays comparables dans un proche avenir.

La croissance exponentielle du mobile risque d'entraîner un abandon graduel de ce secteur qui est critique pour le service universel.

Matrice 7a : données indicatives des réseaux exploités par CAMTEL

Données indicatives	Situation en décembre 1999	Situation en décembre 2003	Observations
Nombre d'abonnés au service de téléphonie entre points fixes	Environ 93.000	Environ 96.000	Très faible croissance du parc d'abonnés sur une période de 4 ans.
Nombre de centraux locaux numériques	9	10	Un central numérique a été installé (sud-ouest) sur financement extérieur
Nombre de centraux locaux électromécaniques	31	30	Les dernières extensions de ces centraux installés dans les années 70 et 80 ont eu lieu en 1988/89
Nombres d'équipements d'abonnés installés dans les centraux locaux	Environ 130.000	Environ 140.000	
Nombre de localités rurales raccordées	Environ 76	Environ 76	Environ 50 en fonctionnement normal
Nombre de centraux de transit international	2	2	
Nombre de station terrienne standard A	2	2	
Nombre de localité avec accès commuté à l'Internet	2		
Nombre de point de connexion à la dorsale de l'Internet	2	2	
Nombre total d'abonnés au service	Environ 4.000	Environ 2.000	Baisse très inquiétante

de l'accès commuté à l'Internet			s'agissant d'un service de base de la société et de l'économie de l'information et du savoir
Longueur totale des artères de transmission interurbaine par FH analogiques	Environ 2.816,5 kms	Environ 2.700 kms	Les installations ont été réalisées entre 1984 et 1991
Longueur des artères de transmission interurbaine par FH numériques PDH	Environ 599,5 kms	Environ 720 kms	Environ 120 kms dans le Sud-Ouest
Nombre d'agents	Environ 1.700	Environ 2.100	
Productivité	Environ 57 abonnés par agent	Environ 46 abonnés par agent	

Source: Document stratégie sectorielle Minpostel, 2004

Tableau : Parc d'abonnés de CAMTEL (octobre 2003)

Segments/Catégories	Nombre d'abonnés
Résidentiels	57.797
Entreprises	13 551
Administrations	15 052
Téléboutiques	7 360
Cabines	48
Corps Diplomatiques	1 347
TOTAL	95.155

a) Couverture du réseau (Villes avec centraux automatiques)

Provinces	Villes et localités rurales desservies	Nombre d'abonnés	Total par Province
ADAMAOU A	Ngaoundéré	1871	2 241
	Meiganga	370	
CENTRE	Yaoundé	32 247	34 083
	Eséka	356	
	Mbalmayo	523	
	Bafia	957	
EST	Bertoua	1 328	1 739
	Batouri	411	
	Maroua	2 003	2 971

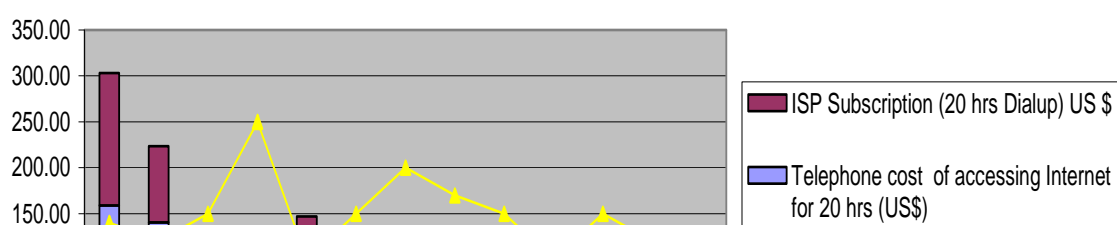
EXTREME-NORD	Maroua	2 003	
	Mokoko	298	
	Yagoua	330	
LITTORAL	Douala	30 572	33 224
	Nkongsamba	1 774	
	Edéa	725	
	Yabassi	153	
NORD	Garoua	1 542	1 889
	Guider	347	
NORD-OUEST	Bamenda	2 909	3 354
	Kumbo	445	
OUEST	Bafoussam	4 624	9 130
	Bangangté	838	
	Bafang	1 342	
	Dschang	963	
	Foumban	829	
	Mbouda	534	
SUD	Ebolowa	1 219	2 743
	Sangmélima	722	
	Kribi	802	
	Buéa	1 229	
	Kumba	681	
	Limbé	1 067	
	Mamfé	375	
	Tiko	429	
TOTAL	34 localités	95 155	95 155

Source: Document stratégie sectorielle Minpostel

Coût des services

Au Cameroun comme ailleurs en Afrique, l'accès universel ne peut être assuré que par l'élargissement de l'assiette des utilisateurs, combiné avec une structure de prix accessible à la population générale. Selon les statistiques disponibles, de même que l'opinion des utilisateurs, les services de télécommunication restent hors d'accès de la grande majorité de la population. Les deux augmentations de prix opérées dans le fixe en 2002 et en décembre 2003 n'ont pas contribué à améliorer une situation déjà considérée comme préoccupante. Les tableaux ci-joints donnent une idée des mesures à prendre pour pouvoir soutenir la comparaison avec les niveaux internationaux. Pour une comparaison aisée, l'unité monétaire adoptée est le dollar.

ISP Subscription charge for 20 hrs dialup (US\$) vs. Telephone cost for 20 hrs (US\$)



Source: Fair Access to Internet Report (FAIR) Research ICT Africa! (2004)

Les données démontrent que l'une des priorités au Cameroun pour véritablement favoriser un accès universel est de s'attaquer au coût des télécommunications, anormalement élevés.

Régulation des coûts

L'importance d'un mécanisme de régulation des prix est apparue en 2002, lorsque de façon unilatérale, le fournisseur traditionnel a décidé une augmentation de prix de 100%. Le Ministère des Postes et Télécommunications et l'Agence de Régulation des Télécommunications ont dû intervenir pour ramener cette augmentation à 50%. Ils n'ont pu rien faire pour empêcher une autre augmentation en décembre 2003. Le mécanisme qui est utilisé pour la fixation des prix des services n'est pas clair. L'Agence de Régulation et le Ministère devraient s'assurer que la fixation des prix obéisse au modèle international utilisé. (the price cap model). Selon ce modèle, pour une période donnée, le prix des télécommunications doit résulter d'une combinaison heureuse entre le taux d'inflation, et l'amélioration apportée aux infrastructures et qui se reflètent dans la qualité de service. L'amélioration de la productivité a une incidence sur la baisse du prix.

Les normes utilisées par l'UIT pour évaluer la productivité est le nombre de lignes par employé. Sur cette base là, le taux de productivité du fournisseur traditionnel laisse à désirer. Il est aujourd'hui de 1 employé pour 44 lignes. Le seuil satisfaisant est de 1 pour 200. Voici au demeurant comment se présente l'indice de productivité du secteur au Cameroun.

Tableau: Taux de productivité des différents opérateurs (octobre 2003)

Nombre d'agents	Orange	MTN	CAMTEL
		365	317
Nombre de femmes	170		524
Productivité (lignes par agent)	1.438	1.498	44

Source: Stratégie sectorielle Minpostel, 2004

7. Interconnexions

L'Interconnexion a constitué jusque dans les années 2002, une préoccupation majeure pour les utilisateurs camerounais. Jusqu'à cette date, la disparité dans

la fixation des prix par les différents opérateurs a contraint bon nombre de Camerounais à se déplacer avec deux téléphones portables (un pour chaque opérateur), et développer des trésors d'imagination pour se connecter au fixe. La standardisation des prix, et les concertations menées entre les différents opérateurs sous l'égide de l'ART ont réglé le problème de l'interconnection. Les capacités de transit réelles se présentent comme suit :

Tableau : Transit International

Emplacement	Capacité		Technologie
	Installée	En service	
Douala (CIA)	96	94	MT 20
Yaoundé (CTI)	64	56	"

Tableau : Transit National

Emplacement	Capacité (MIC)			Technologie
	Théorique	installée	En service	
Douala CTN	239	207	184	EWSD
Yaoundé CTN	252	234	148	"

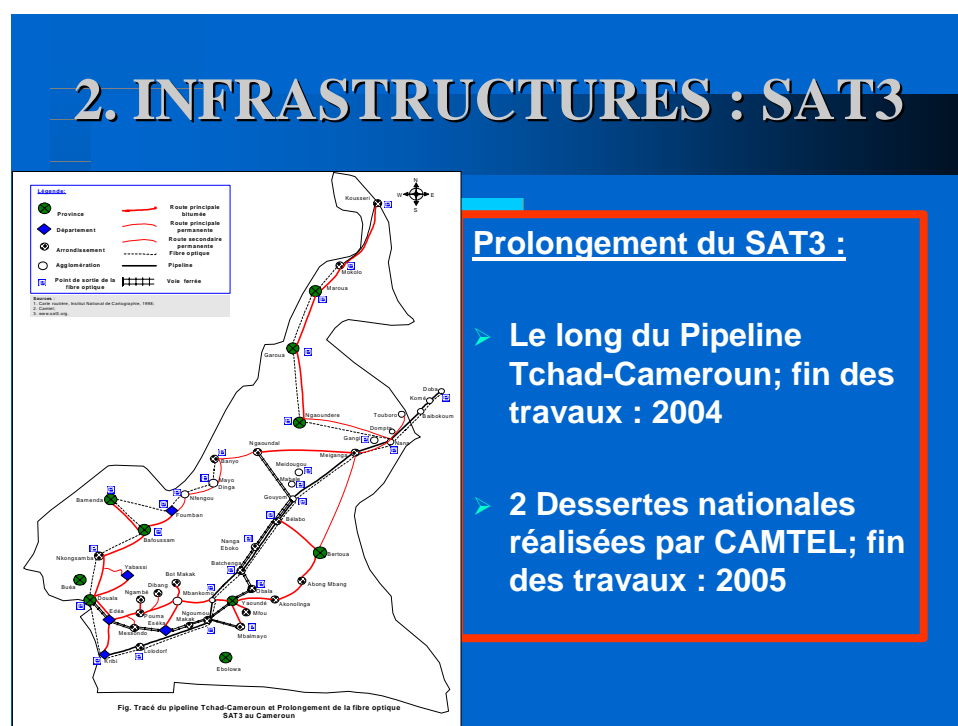
Sur le plan international, le Cameroun est membre actif des divers organismes internationaux des télécommunications par satellite : INTELSAT, RASCOM, INMARSAT. Il est connecté à d'autres pays du monde à travers le système de satellites INMARSAT pour le service mobile par satellite. Le service de téléphone fixe quant à lui se fait via les satellites du système INTELSAT. Pour ce dernier service, le Cameroun dispose de deux centres de télécommunications spatiales à Douala- Bépanda et Zamengoué près de Yaoundé. Ces deux stations terriennes permettent d'avoir des liaisons directes avec 19 pays dont 12 liaisons directes numériques. A moyen terme la numérisation de la totalité de ces liaisons, ainsi que l'ouverture d'autres liaisons directes avec d'autres pays africains est programmée.

Développements futurs

Le potentiel de croissance dans le secteur dépend des actions déterminantes qui doivent être prises pour tirer avantage de la position privilégiée du pays le long de la cote, du point d'atterrissage de la fibre optique et de son installation le long du pipe line Tchad Cameroun. Dans une interview accordée au Quotidien National Cameroon Tribune, le nouveau Ministre des Postes et Télécommunications informe de l'aboutissement du projet de câbles à fibres optiques, qui vient compléter quantitativement et qualitativement l'ambition du pays d'offrir au plus grand nombre des Camerounais, l'accès équitable aux services de base des télécommunications.

Le câble a fibres optiques, long de 890 km, pose dans la même tranche que le pipeline, comprend 18 fibres dont 6 sont utilisés par COTCO, tandis que les 12 autres seront utilisés par le Cameroun. “A cet effet, 14 points de sortie ont été aménagés en vue de la connexion de ce câble au réseau téléphonique existant et de construire un réseau dorsal Nord-Sud, un véritable Back bone qui sera interconnecte au système international SAT3”.

Source: Cameroon Tribune no du Mercredi 09 juin 2004.



LE RESEAU DE COMMUTATION

Le réseau de commutation comporte des unités numériques constituées de deux centraux de transits nationaux à Douala et Yaoundé de type EWSD, de deux centraux de transits internationaux à Yaoundé et Douala de type MT20, de dix centraux d'abonnés dont cinq à Douala et cinq à Yaoundé de type EWSD et d'un central d'abonné à Buéa de type Alcatel 1000 E10, et des unités analogiques comportant 31 autocommutateurs électromécaniques (CP 400).

LES DIVERS SEGMENTS

Les liaisons entre les villes de Douala et Yaoundé sont constituées de supports de transmission par faisceaux hertziens (FH) numériques et forment une boucle dont les deux artères sont organisées de sorte que l'une assure la sécurisation de l'autre. L'artère Yaoundé-Douala par Matomb transporte un débit de 3x34Mbit/s tandis que l'artère par Bana transporte un débit de 2x34Mbit/s. les autocommutateurs de Douala ainsi que ceux de Yaoundé sont

interconnectés par Fibre Optique (FO) de 140Mbit/s et de 565Mbit/s et par FH de 34Mbit/s. La ville de Buéa est reliée à Douala par FH de 34Mbit.

La hiérarchie utilisée par la PDH (Plesiochronous Digital Hierarchy).

Deux stations terriennes sont aussi construites à Douala et à Yaoundé- Zamengoé. La desserte des localités rurales est faite par des systèmes concentrateurs ou par des systèmes radio à accès multiples.

Deux opérateurs (MTN et SCM) offrent les services de téléphonie mobile et utilisent tous deux le réseau CAMTEL pour les interconnexions. Chacun de ces opérateurs a un réseau de près de 1 000 000 d'abonnés.

Le reste du pays est desservi à travers 68 stations relais et 54 stations terminales FH (sur environ 5000 km), de capacité maximum 1260 voies, capables de transporter aussi le signal TV.

LE RESEAU D'ACCES

Le pays compte près de 120 localités raccordées au téléphone, dont environ 80 dans les zones rurales. On dénombre environ 100 000 abonnés pour le réseau fixe et plus d'un million pour les réseaux mobiles cellulaires.

Le réseau camerounais de transmission de données par paquets de norme X25 **Réseau CAMPAC**, est composé à ce jour de quatre nœuds principaux à Douala, Yaoundé, Garoua et Bafoussam. Des concentrateurs de terminaux asynchrones (PAD, PAV) sont raccordés aux différents nœuds du réseau pour permettre l'accès par le réseau téléphonique commuté. Une liaison spécialisée satellite à 9600 bit/s (64Kbit/s dans le réseau en cours d'installation) assure les communications internationales. Cette liaison spécialisée relie le réseau CAMPACT au nœud de transit international situé à Paris par lequel transitent les communications vers d'autres réseaux X25 étrangers.

La société CAMTEL gère le **réseau télex** du Cameroun. Elle dispose à cet effet d'un commutateur télex jouant le rôle de centre de transit national et international.

Liaisons spécialisées

Au ou la demande des services Internet au Cameroun a atteint son point culminant, les liaisons spencériennes étaient particulièrement demandées par les IP. La détérioration continue de la qualité de service, la structure des coûts et les lenteurs administratives ont découragé des plus en plus de demandeurs en rendant attractif le recours au VSAT pour un accès permanent à Internet. La tarification de ces services se présente comme suit :

Tableau: Accès par liaisons spécialisées (ISP)

DEBIT	Frais dossier et de connection	Paiements mensuels	Dépôt de garantie
64 KBS	800 US \$	1.800	1.800
128 KBS	800 US \$	2.300	2.300

256 KBS	800 US \$	5.000	5.000
512 KBS	800 US \$	7.500	7.500
1024 KBS	800 US \$	11.000	11.000

Table de comparaison entre les liaisons par lignes fixe et sans fil

DEBIT (KB/S)	Lignes fixes (Frais mensuels en Us \$)	Wireless (Frais mensuels en Us \$)
64 KBS	1.800	850
128 KBS	2.300	1.300
256 KBS	5.000	2.500
512 KBS	7.500	5.800
1024 KBS	11.000	10.000

Sourec: RIA research, 2004

9. Etat de préparation pour les réseaux de demain

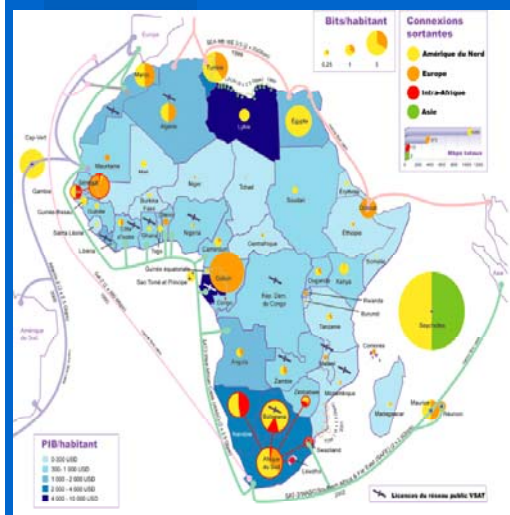
9.1 L'accès aux larges Bandes

Les données disponibles démontrent que le Cameroun ne s'est pas encore mis au déploiement de réseaux à larges bandes. Tant que de tels services ne seront pas développés, le pays ne pourra tirer partie des possibilités réelles offertes par ces technologies, tant en tant de création de contenus, qu'en matière de développement du E-commerce, E-travail, E-enseignement etc. Les services ADSN ne sont pas encore disponibles. En cela, le pays a pris du retard sur les pays comme le Sénégal, le Bénin ou l'Afrique du Sud.

9.2 Le câble sous-marin

La capacité de la bande passante internationale en Afrique a explosé avec l'achèvement du câble sous-marin SAT3 en 2002. Les 2.5 Gbps de capacité que permet cette fibre optique constituent un gain considérable sur la capacité offerte par SAT-2. Au Cameroun, la présence d'un pipe line Tchad Cameroun a permis à l'Etat de réaliser une liaison de 890 km le long du pipe line, avec localisation de 14 points de sortie. Ces points de sortie ont été aménagés en vue de la connexion de ce câble au réseau téléphonique existant et de construire un réseau Nord-Sud, un véritable Back bone qui sera interconnecté au système international SAT3, et permettra d'écouler des localités traversées par le pipeline, et le trafic international et transfrontalier. Ce projet, qui intègre les projets du NEPAD, offre la possibilité au pays tels que le Tchad et la République centrafricaine d'avoir des points d'atterrissage virtuel sur le câble sous-marin SAT3 qui se trouve à Douala.

3. INFRASTRUCTURES : SAT3



➤ Le cercle coloré montre, la largeur de bande internationale en bits/habitant (B/H) disponible à la mi-2002 depuis les IP accessibles au public

➤ le montant minimal d'un point d'atterrissage a été fixé à 15 millions de dollars (cf. Nouvelles de l'UIT n°3/97)

Câble Sous-marin	Capacité	Mise en service	Pays desservis	Liaison
SAT-2	2 x 560 MBPS	1993	Af. Sud	Europe
SEA-ME-WE	2/3 (2 x 20 GBPS)	1999	Algerie, Tunisie, Egypte, Djibouti	Europe, Asie
Atlantis-2	2 x 2.5 GBPS	2000	Cap Vert, Senegal, Maroc	Amérique du Sud, Europe
SAT3 Câble Ouest africain (WASC)	2 x 2.5 GBPS	2002	Maroc, Sénégal, Cote d'Ivoire, Ghana, Bénin, Nigeria, Cameroun, Gabon, Angola, Af. Sud	Europe
SAT3 Câble Ouest africain (WASC)/Afrique australe et moyen Orient (SAFE)	2 x 2.5 GBPS	2002	Af. Sud, Swaziland, Îles Maurice, réunion	Asie

Source : CRDI Carte d'Internet en Afrique (2002)

9.3 Télévision numérique

Le réseau national de télévision CRTV fait ce qu'il peut pour tirer profit de la convergence que permettent aujourd'hui les nouvelles technologies. Sur le plan international, les experts pensent la possibilité offerte d'acheminer le courrier électronique et l'accès à Internet via la télévision a le potentiel de rivaliser la révolution Internet en terme d'expansion de l'accès a l'information et a la communication. Cette évaluation repose sur le fait que les consommateurs sont beaucoup plus familiers et possèdent beaucoup plus les postes de télévision que d'ordinateurs. Le Cameroun n'est pas en reste. La Banque Mondiale estime le nombre de postes de télévision a 600.000 dans le pays, contre approximativement 60 000 ordinateurs personnels.

World Bank (2003) : "ICT at a glance"

<http://www.worldbank.org/data/countrydata/countrydata.html>

	BN	BF	CM	ML	MR
Contexte national, 2002					
Population (millions)	6.6	11.8	15.5	11.3	2.8
Pauvreté (% population > \$1 par jour)	33.4
taux d'alphabétisation des adultes (% > 15 ans)	39.8	25.7	73.5	27.2	4.2
Population urbaine (% de la population totale)	43.7	17.2	50.4	31.5	6.3
Revenu brut par habitant (Atlas method, \$)	380	220	560	240	410
PNB par habitant (PPP, \$)	1020	1010	1640	840	1740
Croissance du PNB (1990-95 et 1995-2002, %)	5.2	4.6	4.8	5.2	4.3
Scientifiques et ingénieurs en R&D (pour 1000 hab)	..	16
Dépenses en R&D (% du PNB)	..	0.2
Infrastructures de TIC et accès, 2001					
Téléphone fixes, lignes					
Pour 1000 habitants	9	5	7	4	7
Dans les grandes villes (pour 1000 hab.)	21	42	38	24	18
En liste d'attente (milliers)	23	12	50	..	48
Revenu par ligne (\$)	1.044	998	729	1187	1330
Coût d'un appel local (\$ pour 3 minutes)	0.09	0.1	0.06	0.07	0.08
Téléphones portables (pour 1000 hab)	19	6	20	4	42
Télécommunications internationales					
Trafic sortant (minutes par abonné)	294	254	218	307	476
Coût d'un appel aux USA (\$ pour 3 minutes)	6.9	2.46	3.39	12.64	..
Journaux quotidiens (pour 1000 hab)	5	1	7	1	0
Radios (pour 1000 hab)	441	443	163	180	149
Postes de télévisions (pour 1000 hab)	44	103	34	17	96
Ordinateurs et Internet, 2001					
Micro-ordinateurs					
Pour 1000 hab	1.7	1.5	3.9	1.2	1.3
Installés dans le secteur de l'éducation (milliers)
Internet					
Utilisateurs milliers	25	19	45	30	7
Coût mensuel d'accès en période creuse					
Coût d'abonnement au FAI(\$)	128.9	28.8	77.3	70.2	29.3
Coût de connexion par téléphone (\$)	0.93	0.84	0.56	0.72	0.76
Dépenses en TIC , 2001					
Total TIC (\$, millions)
TIC en % du PNB

TIC par habitant (\$)
Environnement privé et public des TIC					
<i>(Note de 1 à 7 ; 7 est la meilleure valeur)</i>					
Disponibilité en accès à la bande passante Internet
Disponibilité en services locaux spécialisés de TI
Concurrence FAI
Disponibilité des services gouvernementaux en ligne
Législation sur l'utilisation des TIC
Degré de priorité accordé aux TIC par le gouvernement
Serveurs sécurisés	1	552	1

La DSTV sud africaine fournit par satellite les services de télévision interactive en Afrique du Sud depuis 2002. La présence de cet opérateur au Cameroun peut permettre d'anticiper que ce type de services pourrait être disponible sur le marché camerounais dans un proche avenir.

9.3 WIFI

Les réseaux sans fil (WIFI) offrent des connections à haut débit, dans de plus en plus de localités au Cameroun. Dans un premier temps circonscrit aux organisations internationales et grandes banques et leurs réseaux locaux (LANs), en dehors d'un cadre réglementaire susceptible de prendre en charge son développement, il s'étend, de manière anarchique, aux opérateurs Internet. Une expérience semble actuellement en cours pour voir dans quelle mesure cette technologie pourrait venir en aide à l'opérateur traditionnel, en renforcement de son réseau filière.

9.4 Les services mobiles à large bande

Le système de communication globale mobile (GSM), et le protocole sans fil qui a favorisé l'explosion des services de téléphonie mobile en Afrique et dans le reste du monde. Bien que ce service ait contribué à l'explosion dans l'utilisation des téléphones cellulaires, il est essentiellement limité au transport du signal vocal, étant entendu que sa capacité maximale est de 9.6 Kbps. Ceci restreint considérablement ses fonctionnalités en matière de textes aux Services de messageries courts (SMS) et de navigation. La prochaine génération de technologie cellulaire, le 3G va permettre la connection à large bande.

9.5 Le satellite

Le défi causé par les limites de l'infrastructure des lignes fixes et les populations dispersées dans des zones non accessibles par le réseau existant fait du recours au satellite une solution techniquement viable. Cette situation n'est pas exceptionnelle, d'autant qu'avant l'entrée en service effectif de la fibre optique, l'essentiel de la bande passante internationale utilisée au pays provient des liaisons satellitaires.

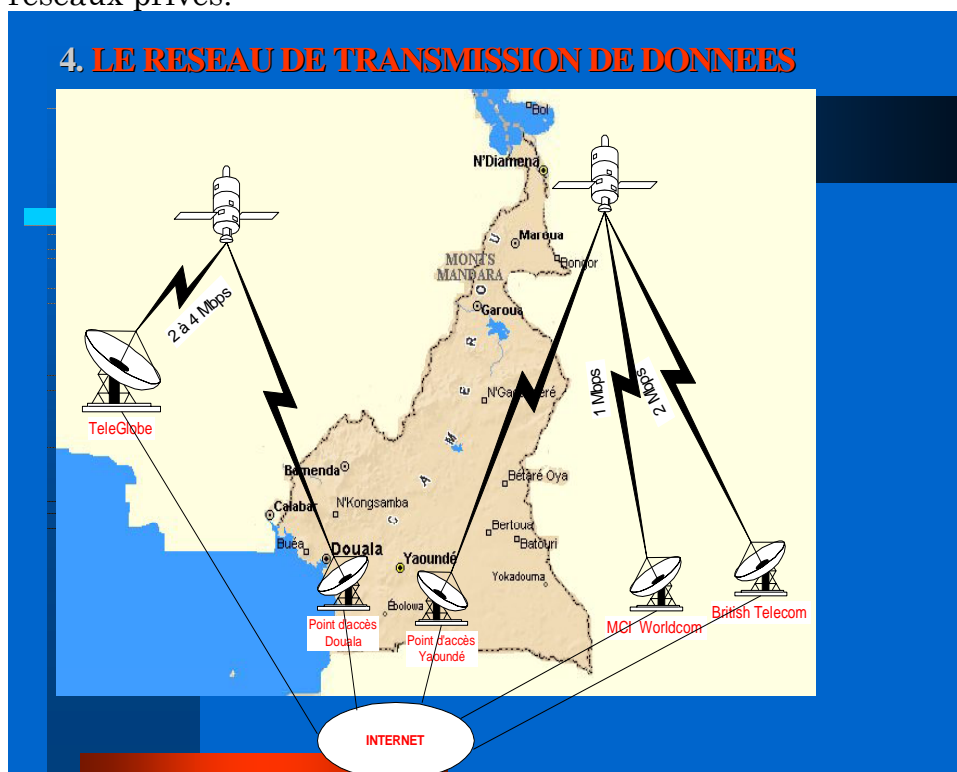
Le problème du satellite se pose au niveau de sa gestion, le cadre réglementaire actuel ne permettant pas d'identifier avec clarté qui est chargé de sa gestion pour

l'exploitation liée à Internet. Les solutions VSAT sont de plus en plus adoptées par les organisations, internationales et nationales pour résoudre leurs différents besoins en communication.

Le recours au VSAT, qui a tendance à se généraliser, pose le problème de la voix sur IP, appréhendée comme une menace pour les opérateurs existants.

10. Développement de l'Internet

Selon les statistiques de l'UIT, le Cameroun est classé en 123^e (à confirmer) pays en terme d'utilisation d'Internet. La position du pays n'arrête pas de se détériorer, en dépit d'un potentiel certain. CAMTEL est officiellement le seul fournisseur d'Internet au Cameroun. Il offre un accès direct et par dialup. Le coût d'accès est élevé comme l'illustrent les données ci-dessus. En théorie, CAMTEL gère aussi le nom de domaine pays cm. La capacité totale offerte par CAMTEL sur le Back bone international était de 7 Mbps en octobre 2003. Une trentaine de compagnies moyennes et de détaillants IP et ISP légaux et illégaux, fournissent aussi les services d'accès à Internet, majorité via les connections VSAT, fournies par leurs opérateurs internationaux. Le pays compte plus de 400 cybercafés, en majorité à Yaoundé et Douala. Les services les plus sollicités sont: le courrier électronique, le transfert de fichiers; la recherche, et la voix sur IP (VOIP) et la voix sur les réseaux privés.



9.1 Services fournis

- Accès au réseau Internet via les lignes fixes RTC);
- Location/maintenance des liaisons spécialisées (LS) pour les ISP;

- Hébergement pages WEB;
- Hébergement DNS;
- Enregistrement des DN et dotation en adresses IP;
- Location d'adresses IP;
- E-mail;
- Transfert de fichiers FTP;
- WEB (recherche et diffusion information sur le net);
- Etc.

9.2 Nombre d'abonnés

Villes	Abonnes	Remarques
Yaoundé	1 110	
Douala	1 442	
TOTAL	2 552	

10.3 Revenue

Année	Revenue (in us\$)	Remarques
2000 – 2001	-	Non disponible
2001 - 2002	1,670.909	
2003	1,558.181	

10.4 Infrastructures

10.4.1 Connection au Backbone Internet

	Direction	Capacité (Mbits)	Observations
DOUALA	CANADA	2	Teleglobe Canada
	USA (New-York)	2	Teleglobe New-York
YAOUNDE	UK (Londons)	2	British Telecom
	USA(Washington)	1	Wireless
TOTAL		7	

Capacité nationale: 2 Mbps.

Acces

- Dial up : 1166
- Liaison Permanente par lignes fixes : 28
- Liaison permanente sans fil : 29
- CyberCafés CAMTEL : -

Coûts d'accès par le réseau filière (RTC)

Frais de connection (en us\$)	Abonnement	37
	Garantie	91
Frais mensuel	TVA	7

	Forfait horaire	2
--	-----------------	---

Liaison spécialisée CAMPAC

INPUT	prix(in US\$)
9.6	204
19.2	286
64	449
128	713
256	1.224
512	1,938
1024	3,264

Autres liaisons spécialisées CAMPAC

LIAISONS	INPUT	PRIX (en FCFA)
DOUALA - LIMBE	9,6	360
	19,2	505
	64	794
	128	717
DOUALA - EDEA	256	2,165
	512	3,427
	1024	5,775
	9,6	563
DOUALA - BAFOUSSAM	19,2	675
	64	1,486
	128	2,364
DOUALA - YAOUNDE	256	4,043
	512	6,392
	1024	10,703

MODEM

Dépot de garantie	273
Location mensuelle	51

ICT at a glance Cameroon

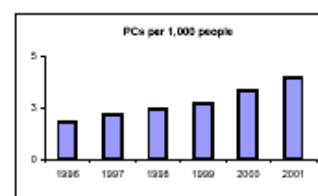
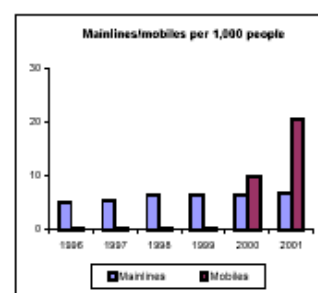
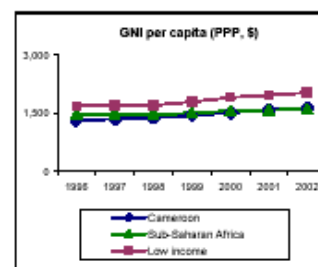
10/3/2003

	Cameroon		Sub-Saharan Africa	Low income
Country background information				
Population, mid year (millions)	1995	2002	2002	2002
Poverty (% of population below \$1 a day)	13.3	15.5	688.0	2,495.0
Adult literacy rate (% ages 15 and over)	–	33.4	–	–
Urban population (% of total population)	64.9	73.5	63.3	62.7
GNI per capita (Atlas method, \$)	44.7	50.4	32.9	30.5
GNI per capita (PPP, \$)	660.0	560.0	450.0	430.0
GNI per capita (PPP, \$)	1,280.0	1,640.0	1,620.0	2,040.0
GDP growth (1990-95 and 1995-2002, %)	–2.2	4.8	3.1	3.9
Scientists and engineers in R&D (per mill. people)	–	–	–	–
Expenditures for R&D (% of GDP)	–	–	–	–
ICT Infrastructure & access				
Telephone mainlines	1995	2001	2001	2001
Per 1,000 people	5	7	14	26
In largest city (per 1,000 people)	30	38	33	130
Waiting list (thousands)	42	50	1,295	3,663
Revenue per line (\$)	1,179	729	1,082	258
Cost of local call (\$ per 3 minutes)	0.08	0.06	0.06	0.05
Mobile phones (per 1,000 people)	0	20	27	10
International telecommunications				
Outgoing traffic (minutes per subscriber)	364	218	245	114
Cost of call to U.S. (\$ per 3 minutes)	–	3.39	5.15	5.27
Daily newspapers (per 1,000 people)	6	7	12	40
Radios (per 1,000 people)	151	163	198	139
Television sets (per 1,000 people)	24	34	60	91
Computers & the Internet				
Personal computers	1995	2001	2001	2001
Per 1,000 people	1.5	3.9	9.9	5.9
Installed in education (thousands)	–	–	–	–
Internet				
Users (thousands)	–	45.0	5,299.9	15,332.3
Monthly off-peak access charges				
Service provider charge (\$)	–	77.3	35.6	33.8
Telephone usage charge (\$)	–	0.56	0.53	0.36
ICT expenditures				
Total ICT (\$, millions)	–	–	–	–
ICT as % of GDP	–	–	–	–
ICT per capita (\$)	–	–	–	–
ICT business & government environment (ratings from 1 to 7, 7 is highest/best)				
Broadband internet access availability	–	–	–	–
Local specialized IT services availability	–	–	–	–
Competition in ISPs	–	–	–	–
Government online services availability	–	–	–	–
Laws relating to ICT use	–	–	–	–
Government prioritization of ICT	–	–	–	–
Secure servers	–	–	552 ^a	234 ^a

Notes: Figures in italics refer to an earlier year. a. Data refer to 2001.

Sources: Country background information, UNESCO and World Bank; ICT infrastructure and access, ITU and UNESCO; Computers and the Internet, ITU and WITSA; ICT expenditures, WITSA; ICT business & government environment, World Economic Forum's Global Competitiveness Report 2002-2003 and Global Information Technology Report 2002-2003 (ratings) and Netcraft (secure servers). See Definitions and Sources for more complete information.

Development Data Group, World Bank



11. Classement international et indice en E-readiness

Bien qu'il soit difficile de ramasser tous les éléments évoqués ici pour quantitativement situer le pays, plusieurs organisations internationales et des études universitaires s'y sont essayés. L'indice de E-readiness établi en 2003 par le World Economic Forum classe le pays à la 83^e position sur 102 pays considérés. Avec un score de 2.82, le pays est placé derrière les pays comme la Gambie, le Sénégal ou l'Ouganda.

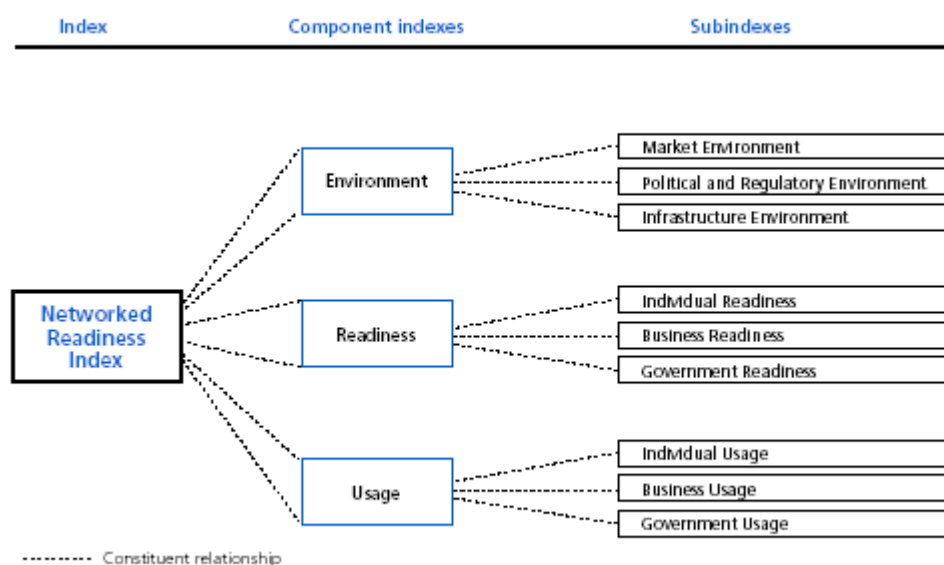
L'intérêt de ce classement vient des composantes considérées, qui indiquent le sens des efforts qui doivent être entrepris au pays. A partir de l'évaluation de l'environnement, du marché, du cadre politique et réglementaire, de l'infrastructure, l'étude met en relief de prémisses :

- Il y a trois acteurs majeurs dont l'action est déterminante pour le développement et l'utilisation des TIC : les utilisateurs individuels, le secteur des affaires et le gouvernement. ;
- Il doit être créé un environnement macro-économique et régulateur qui permette aux différents acteurs de pleinement jouer leur rôle respectif ;
- Le degré d'utilisation des TIC (et par conséquent leur impact) sur les trois acteurs est tributaire de leur niveau de préparation (capacité) dans l'utilisation des TIC.

Aussi, comme le démontre le graphique ci-dessous, le NRI est un indice composite qui décrit l'environnement des TIC offert par le pays ou la collectivité, le niveau de préparation des acteurs clés de la collectivité (individus, secteur des affaires, gouvernement) dès l'utilisation des TIC et finalement, l'utilisation effective des TIC, entre autres.

Framework

Figure 1. The Networked Readiness Index Framework



Source: INSEAD

Source: INSEAD (In the Network Readiness report, 2003-2004, p.2

Au total, si on met ce classement en relation avec le Digital Access Report de l'UIT qui classe le pays au 146^e rang sur 179, le positionnement suivant se justifie.

12 Position globale actuelle de la S.I. au Cameroun.

L'établissement de l'état des lieux de la société de l'information au Cameroun réalisé ci-dessus met en relief la présence de quelques menaces significatives et d'opportunités importantes. Ainsi, les perspectives offertes par l'environnement international semblent assez favorables au pays. Quant à l'analyse des capacités institutionnelles, il s'en dégage des faiblesses importantes malgré les multiples efforts évoqués, et les engagements pris. De façon générale, sur la base de ces constats, on peut, en ayant recours aux théories de changement organisationnel et de planification stratégique, dresser le positionnement actuel suivant :

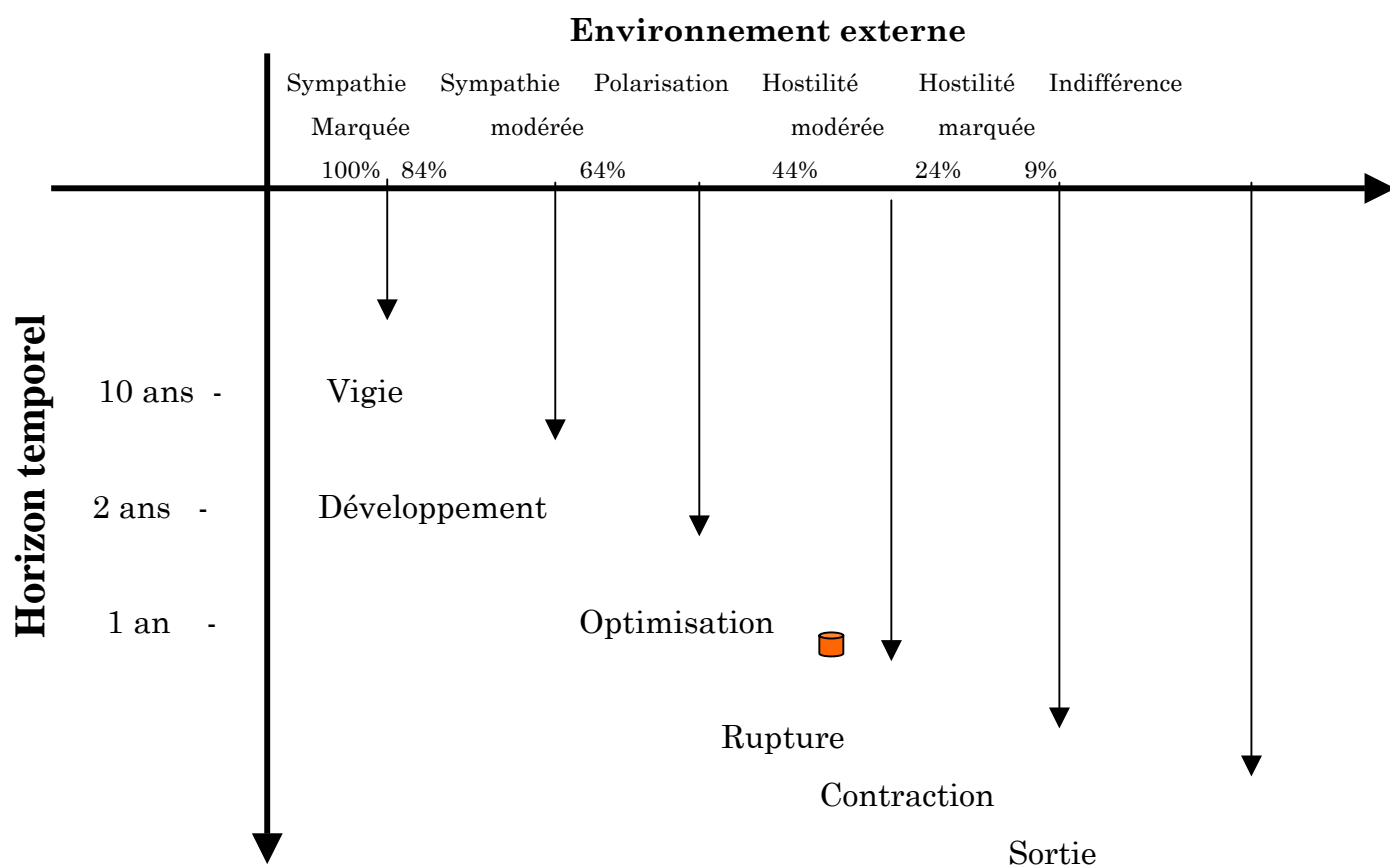
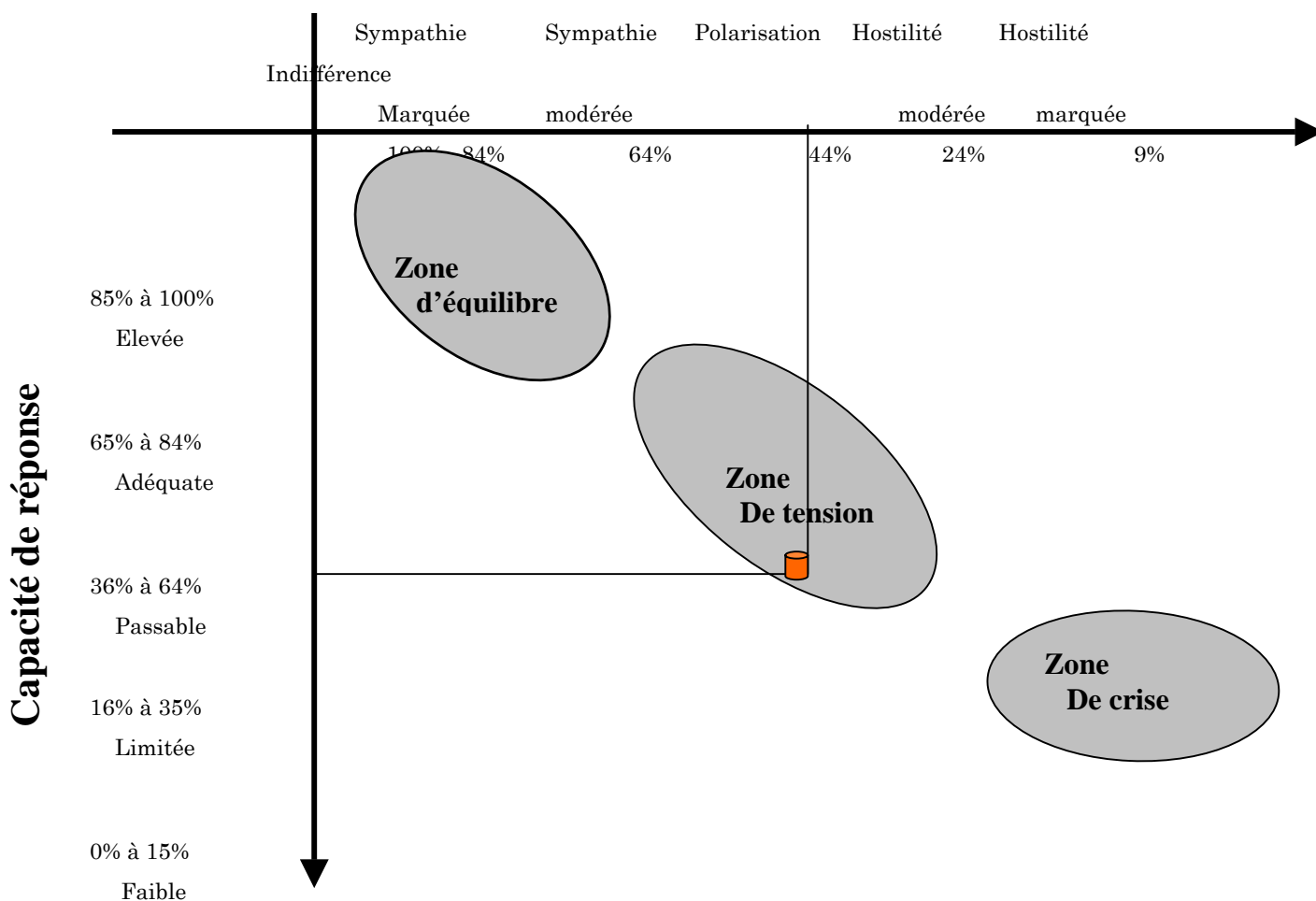


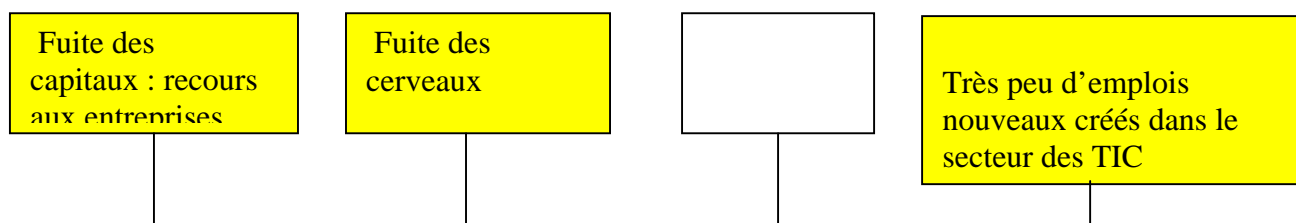
Tableau 4 : La position globale actuelle de la S.I.

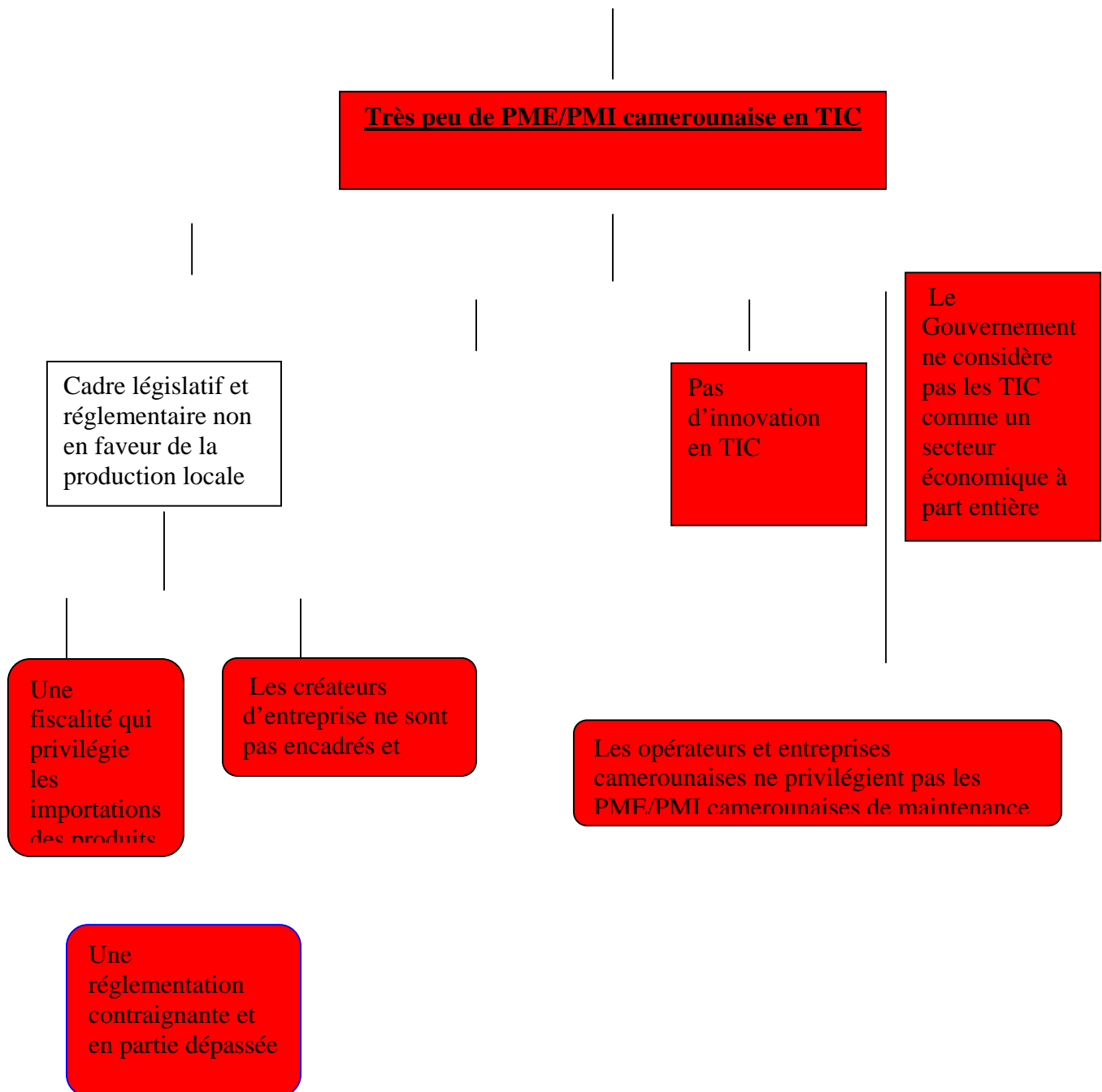
- Environnement externe



Positionnement de la S.I. au Cameroun

La position actuelle de la Société de l'Information au Cameroun tend vers la **zone de tension**. La stratégie de base aujourd'hui indiquée une telle situation est la rupture. Ceci suppose que de nombreuses contraintes existent et imposent au pays des changements drastiques, tant au niveau de sa capacité de réponse qu'à celui de son adaptation par rapport aux exigences en cours dans le secteur. Un tel positionnement justifie les stratégies traduites par l'arbre des problèmes établi par le Ministère des Postes et Télécommunications dans son document de stratégie sectorielle.





PARTIE II CADRE POLITIQUE

CHAPITRE

Vision et Mission

Vision

“Transformer le Cameroun en une société et une économie de l'information et du savoir d'ici l'an 2020.”

Mission:

Assurer « ... Une meilleure participation à l'économie mondiale... renforcer l'unité de notre peuple, lutter contre les inégalités en permettant l'accès au savoir du plus grand nombre, filles et garçons et ainsi, placer notre pays dans les meilleures conditions pour aborder le troisième millénaire ».

Le principal objectif du nouveau programme de développement économique et social est de réduire la pauvreté grâce à une croissance économique forte, une meilleure efficacité de la dépense publique, le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de politiques sectorielles mieux ciblées sur la réduction effective de la pauvreté.

Le moteur du développement au 21^e siècle dépendra de la capacité de l'individu, de la communauté ou de la Nation à déployer son avantage compétitif par rapport aux autres individus, communauté ou Nation avec lesquels on est forcé en compétition. Les Technologies de l'Information et de la communication sont aujourd'hui l'élément discriminant dans cette recherche d'avantage comparatif. Elle seule garantit une meilleure participation à l'économie mondiale, tant par sa capacité à favoriser la croissance, notamment en stimulant les investissements, que dans la facilitation de l'accès sur les marchés extérieurs.

L'information, bien digérée, devient savoir. C'est le savoir qui contribue à la performance d'une Nation, en terme d'efficacité et d'efficacité de l'administration publique, du secteur privé et de la société civile. Le Cameroun est le seul pays de l'UDEAC/CEMAC à être richement doté tout à la fois de ressources naturelles variées (pétrole, bois, cacao, café, hévéas, bananes, coton, sucre, huile de palme, bovins, poissons,...) et d'une grande richesse en ressources humaines. Il possède donc le potentiel pour pouvoir jouer un rôle dynamique dans l'espace géopolitique se situant entre les 2 grands pays que sont le Nigeria et la RDC. (Cameroun – Communauté européenne Stratégie de Coopération 9^e FED octobre 2000.)

Mettre la société de l'information et du savoir au service de ce potentiel est l'objectif poursuivi par la vision.

Aussi, la vision et l'énoncé de mission du pays reposent sur la nécessité d'irradier les différents secteurs de l'économie en savoir. L'économie globale se caractérise par la compétition dans les échanges et le commerce, soutenue par l'avantage tiré de la maîtrise du savoir et de l'information autant par les employés que par les décideurs dans leurs choix et décisions stratégiques en matière d'investissement ou de prise de décision stratégique.

Aussi, pour les Camerounais rencontrés à l'occasion de l'enquête menée dans le cadre de cette étude, l'appropriation effective des TIC constitue le fondement pour la création de la richesse, la réduction de la pauvreté, et le combat pour le développement. Pour cela, un certain nombre de conditions doivent être réunies :

- Rendre l'accès universel et à un coût raisonnable pour effectivement en faire une commodité quotidienne pour l'ensemble des Camerounais ;
- Mettre l'accès là où le besoin se fait sentir ;
- Renforcer les capacités de tous dans toutes les dimensions liées à l'accès, utilisation, etc.

Par ailleurs « ... Le fameux 'fossé numérique' qui s'est creusé entre le nord et le sud et qui est un obstacle indéniable à notre développement, n'a de chance d'être comblé que par l'interconnexion de nos activités au plan mondial. »

La mission ci-dessus déclinée établit sans ambiguïté que dans cette nouvelle économie ouverte, le Cameroun doit, pour pouvoir prendre sa place, développer son avantage compétitif en faisant une acquisition, une distribution, et une utilisation efficiente de l'information et du savoir. La maîtrise du savoir est devenue le facteur discriminant dans la compétitivité internationale et partant, l'outil par excellence de création de richesse et de bien-être collectif.

Il ne s'agit donc pas d'un effet de mode. C'est un impératif de survie sans lequel on ne saurait aborder efficacement les problèmes de développement dans toutes ses dimensions : lutte contre la pauvreté ; réduction de chômage ; de création d'emplois ; émergence d'une classe moyenne.

Aussi, pour les Camerounais, une Société de l'information véritablement pour tous sera conditionnée par :

- Un cadre législatif et réglementaire incitatifs;
- Un accès abordable à l'infrastructure de communication;
- Un accès universel;
- Une option politique claire et affirmée;
- Une création de synergie entre les différents acteurs.

CHAPITRE: RATIONALITE /JUSTIFICATIONS

Les exemples évoqués dans le chapitre précédent démontrent que les pays qui ont connu une croissance soutenue ces dix dernières années, et en conséquence favorise le développement social, l'ont fait essentiellement a travers l'appropriation et l'utilisation des TIC. Le développement socio-économique des pays est stimule par sa compréhension, sa capacité de recherche, de gestion et d'utilisation effective de l'information et du savoir.

L'économie globale est aujourd'hui dépendante et déterminée par les bénéfices offerts par les TIC. Aussi, participer à cette économie requiert la mise à niveau des stratégies et programmes nationaux sous la forme de politique et de plan de mise en œuvre. Les ambitions constamment rappelées du Cameroun exigent l'adoption d'un cadre politique conséquent, pour déployer tout le potentiel et tirer avantage des différents potentiels que recèle le pays.

Le caractère transversal de cette préoccupation fait qu'aujourd'hui, le développement d'un tel cadre politique doit se fonder sur :

1. L'urgence de la coordination des différentes initiatives gouvernementales, du secteur privé, de la société civile et des partenaires en développement dans le secteur des TIC, afin d'optimiser l'allocation des ressources et leur utilisation ;
2. La nécessité de doter le pays d'un cadre politique cohérent et harmonisé dans lequel s'insèrent les interventions et initiatives du gouvernement ;
3. Le changement opère dans l'ensemble des économies globales en direction de l'économie de l'information et du savoir. On ne saurait s'arrimer à une telle économie sans un cadre politique cohérent et conséquent ;
4. La nécessité d'intégrer le développement de l'infrastructure dans un cadre politique susceptible de stimuler la croissance commerciale et industrielle, de faciliter le commerce et les échanges ; de souder les communautés urbaines et rurales, sans le but d'améliorer la condition sociale des populations défavorisées ;
5. L'exigence d'un cadre politique et d'un environnement incitatif pour susciter l'émergence d'un secteur industriel national dans les TIC ;
6. Le besoin de soutenir les efforts de Bonne gouvernance et de lutte contre la corruption par des outils qui ont fait leur preuve ailleurs ;
7. La nécessité d'accélérer certaines dispositions de la constitution (décentralisation, accès à l'information, justice sociale), conformément aux aspirations nationales et de développement ;
8. Le besoin de doter le pays d'un cadre légal et réglementaire effectif et efficace, qui découlerait de la politique des TIC et qui serait susceptible de stimuler le développement des TIC sur l'ensemble du territoire ;
9. La nécessité de se doter d'instruments de veille pour rester coller aux développements rapides que connaît le secteur des TIC et partant, tirer profit des technologies nouvelles qui apparaissent ;
10. La nécessité de favoriser le développement de contenus nationaux, et la dissémination d'information, tant sur la gouvernance, la lutte contre l'analphabétisme, la protection de la santé publique que pour les autres priorités nationales de manière à atteindre les objectifs de développement assignés ;
11. La nécessité d'apporter des réponses concrètes et satisfaisantes aux préoccupations relatives à la propriété intellectuelle, à la vie privée, à la sécurisation de l'information, à la confidentialité, au piratage, à la censure, à l'étiquette qui sont devenues des préoccupations majeures avec les développements technologiques ;

12. La nécessité de mettre au service de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté des outils qui puissent véritablement en assurer la réalisation ;
13. La réalisation que la Charte de l'Investissement, dont le chef de l'Etat a souhaité dans son discours de fin d'année 2003 une réalisation pleine et totale, fait du recours aux TIC une des conditions essentielles de sa mise en œuvre.

LES TIC COMME OUTIL DE DEVELOPPEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

Il serait très difficile de dresser une liste exhaustive des différents usages et applications des TIC. Pour en saisir la portée, il suffit de parcourir l'étendue des possibilités qu'offre l'Internet, lieu d'application par excellence de ces technologies.

Ce qu'on peut d'ores et déjà constater, c'est que plusieurs sphères de l'activité humaine sont aujourd'hui fortement affectées par l'implantation des TIC. Ceci est vrai particulièrement pour le secteur de l'éducation et de la formation professionnelle, la valorisation du patrimoine culturel, la modernisation des services publics, la gestion des entreprises, la recherche et l'innovation technologique.

Education et formation professionnelle

Pour acquérir le savoir, élèves et étudiants peuvent désormais s'appuyer sur des applications multimédia.

En effet, la convergence de l'informatique, des télécommunications et de l'audiovisuel permet la production de différents supports (vidéos, images, textes, sons) pour présenter diverses ressources pédagogiques. Ces qualités que possèdent les TIC représentent un potentiel énorme qui permettra encore de créer de nouveaux outils d'apprentissage.

Par ailleurs, les TIC recèlent un autre avantage, celui de mettre le savoir (informations scientifiques et techniques, documents et spécialistes) à la portée des usagers, à moindre coût et sans limitation de frontières.

Pour les enseignants, les TIC sont des outils dotés d'un potentiel pédagogique énorme, dans la mesure où, grâce à l'Internet, elles facilitent les regroupements disciplinaires, le fonctionnement de groupes de travail multi sites, le partage d'expériences, et d'autres avantages. En matière de formation continue et d'enrichissement personnel, les enseignants peuvent bénéficier à la faveur de cette circulation accrue de l'information, d'une disponibilité accrue de nouvelles ressources pédagogiques auxquelles ils n'auraient pas eu accès autrement.

Outre ces nouveaux modes de travail, les TIC peuvent aussi favoriser le développement de l'enseignement à distance, un enseignement sur mesure qui place l'élève comme l'étudiant au centre de la préoccupation pédagogique.

1.1.2. Recherche et développement technologique

Internet est stratégique pour tous les domaines de la recherche scientifique dans la mesure où il permet de rendre disponible et d'avoir accès à de l'information originale et récente de manière quasi illimitée. Le Web est d'ailleurs né de ce besoin de partage de l'information dans la communauté des physiciens des hautes énergies.

1.1.2.1. Média et culture

Par l'Internet, les TIC peuvent favoriser l'accès universel au patrimoine touristique et culturel d'un pays.

En effet, suite à la révolution numérique et aux réseaux d'information et de communication, l'ordinateur est devenu un outil de création artistique très puissant. Cela s'est traduit ces dernières années par un accroissement accéléré des activités de l'industrie du multimédia (contenus et programmes à caractère culturel).

Dans le domaine du tourisme, les TIC peuvent aussi contribuer à la vulgarisation de l'offre touristique aussi bien pour les citoyens d'un pays que pour les étrangers en la rendant plus accessible aux tours-opérateurs et agences de voyages.

Administrations publiques

Les TIC offrent des perspectives particulièrement intéressantes pour la modernisation des services publics, qu'il s'agisse d'améliorer les relations avec les citoyens et les entreprises ou d'accroître l'efficacité du fonctionnement interne de l'administration. Elles permettent déjà à certaines administrations, grâce aux portails électroniques, de mettre à la disposition du public et à moindre coût, des informations utiles. Elles offrent en outre la possibilité d'effectuer des démarches administratives à distance, par le biais de télé procédures, permettant ainsi de s'affranchir des contraintes d'horaires d'ouverture des services publics ou d'éloignement géographique.

Par ailleurs, l'usage des Intranet à l'intérieur de l'administration améliore l'efficacité du travail et facilite les échanges d'informations.

Entreprises et économie numérique

Les TIC offrent aux entreprises de tous les secteurs des opportunités immenses en matière de gestion des flux de production, de gestion des ressources financières ou humaines ou de conquête de nouveaux marchés.

Facteur de productivité et d'efficacité pour l'ensemble de l'économie, elles participent à l'infrastructure technique d'un pays dont la qualité détermine la compétitivité globale de son économie, notamment, en ce qui concerne la disponibilité des réseaux de communication, l'efficacité administrative, la gestion des transports physiques et d'une manière générale, l'attractivité du territoire national pour les investissements étrangers.

Pour les entreprises modernes, le Web est devenu la vitrine de communication par excellence et un support permettant de créer des relations avec de nouveaux clients, donc de réaliser de nouvelles affaires.

Désormais, toute entreprise (PME ou multinationale) est capable, grâce à son site Web, d'atteindre instantanément un très large public avec une très grande facilité.

En permettant l'interaction des systèmes d'information des entreprises avec ceux de leurs partenaires et fournisseurs, une nouvelle activité est née: *le commerce électronique*, qui permet désormais d'acheter ou de vendre des produits à travers le Web, favorisant ainsi la fluidité et l'efficacité des échanges.

CHAPITRE : PRINCIPES DIRECTEURS

Les consultations participatives menées dans le cadre de la préparation du document intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté ont mis en évidence que les populations perçoivent les aspects suivants parmi les causes les plus importantes à l'origine de la pauvreté:

- i) Le manque de moyens matériels et financiers pour satisfaire les besoins de base (alimentation, logement, santé, éducation, eau potable) ;
- ii) La libéralisation du secteur agricole effectuée sans mesures d'accompagnement adéquates ;
- iii) L'enclavement et le mauvais état du réseau routier ;
- iv) La mauvaise gouvernance et la forte prévalence de la corruption.

L'agenda de développement du Cameroun

Le Cameroun est placé en 134^{ème} position par l'index de développement humain élaboré par le PNUD. Le pays s'est attelé à améliorer ce classement et depuis 1997, le gouvernement du Cameroun a mis en œuvre un programme économique et financier à moyen terme appuyé par l'ensemble de la communauté internationale qui a abouti au point de décision de l'initiative de réduction de la dette pour les pays pauvres très endettés (PPTE) en octobre 2000. Le gouvernement se propose de consolider les résultats obtenus, d'accélérer et de renforcer son effort de réformes par un nouveau programme triennal. Le principal objectif du nouveau programme de développement économique et social est de réduire la pauvreté grâce à une croissance économique forte, une meilleure efficacité de la dépense publique, le renforcement de la gouvernance et la mise en œuvre de politiques sectorielles mieux ciblées sur la réduction effective de la pauvreté.

Pour ce faire les autorités ont adopté un document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP), résultant d'un processus de consultation participative avec les différents acteurs, dont la société civile. Ce document définit le cadre des politiques macroéconomiques et sectorielles ainsi que l'ensemble de mesures à adopter pour la période 2000/01-2003/04 dont la mise en œuvre sera appuyée par un accord triennal avec les IBW au titre de la facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC). Comme finalité de sa politique, le Cameroun se propose d'atteindre, voire de dépasser l'objectif global de réduction de la pauvreté de moitié à l'horizon 2015.

Données de base (1999-2000)

Population :	15.3 Millions	Seuil de pauvreté :	51% de la population
PIB par habitant :	840 USD	Espérance de vie :	57 ans
Taux de croissance du PIB :	4.8%	Taux d'adultes analphabètes :	28%
Inflation :	2%	HDI :	134
Importations:	1.689 Millions USD	GDI :	110
Exportations:	1.498 Millions USD		
Source : World Bank			

Dans les trois années à venir les objectifs macro-économiques sur lesquels le gouvernement compte concentrer son action sont les suivants :

- Porter le taux de croissance du PIB réel de 5 % en moyenne à 6 % en moyenne pour la période 2002/03 ce qui devrait relever de 2 à 3 % le PIB par habitant ;
- Contenir l'inflation à 2 % ;
- Limiter le déficit extérieur courant à 3-3 ½ % du PIB ;
- Réduire le taux de pauvreté de 50 % en 1999/2000 à 42 % en 2003/04.

Pour y parvenir les axes de la politique visent à améliorer la productivité et la compétitivité par l'achèvement du programme de privatisation, à créer un environnement institutionnel et juridique favorable à l'initiative privée, à promouvoir l'intégration régionale et à renforcer la gouvernance, la transparence et la lutte contre la corruption. Sur le plan des échanges, le gouvernement compte procéder à une libéralisation accrue des échanges en particulier au niveau de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ou, en concertation avec les autres Etats membres, proposera un abaissement du tarif extérieur commun (TEC) à un maximum de 20 % et la réduction du nombre de taux de 5 à 4.

Gestion des finances publiques

La pierre angulaire du programme du gouvernement est l'amélioration de la chaîne de la dépense qui devrait aboutir à la viabilité financière de l'état par une meilleure mobilisation des ressources, une amélioration de la qualité et de l'efficacité de la dépense, et la mise en place d'un système de contrôle efficace.

La politique du gouvernement s'attaquera en particulier au renforcement des capacités d'absorption des ministères techniques, à l'élaboration d'un budget national par objectifs et à une meilleure maîtrise de la chaîne de la dépense publique.

Elaboration des politiques sectorielles

Le DSRP accorde une priorité particulière aux politiques sectorielles dans les secteurs sociaux et de l'infrastructure de base: éducation, santé, développement urbain et rural, transports. Dans ce cadre, le Gouvernement a approfondi les stratégies pour les secteurs de l'éducation et de la santé. Ces politiques sectorielles qui ont été discutées avec l'ensemble des bailleurs de fonds, font actuellement l'objet d'une révision afin d'améliorer l'analyse, de mieux cibler la stratégie de réponse, de définir aussi bien des objectifs quantifiables à inscrire dans le cadre triennal de dépenses à moyen terme, que des indicateurs de résultat.

La finalisation des politiques sectorielles prioritaires et leur intégration dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté était prévue pour novembre 2001.

Secteur de l'éducation

Les priorités pour le secteur de l'éducation sont les suivantes :

- i) Universalisation de l'enseignement primaire ;
- ii) Amélioration de l'accès et de l'équité ;
- iii) Amélioration de la qualité ;
- iv) Amélioration de la gestion et de la gouvernance du secteur éducatif.

Secteur de santé

La politique actuelle de la santé est définie dans le Plan National de Développement Sanitaire du Cameroun 1999-2008 (PNDS). Dans le secteur de la santé les objectifs prioritaires visent :

- i) A réduire la mortalité maternelle et infantile ;
- ii) A améliorer l'accessibilité, la qualité et l'efficacité de soins de santé de base notamment à travers le développement des ressources humaines et une politique du médicament essentiel à moindre coût ;
- iii) A renforcer les capacités institutionnelles et de gestion au niveau du secteur public et privé ;
- iv) A assurer un financement équitable et durable du secteur ;
- v) A maîtriser la progression de l'infection VIH/SIDA.

Secteur Environnement et Forêts

Dans le secteur forestier le gouvernement compte mettre en œuvre les réformes suivantes:

- i) Mise en place d'un mécanisme prioritaire pour les forêts communautaires ;
- ii) Réforme du système de taxation et de promotion du secteur ;
- iii) Mise en œuvre d'un cadre amélioré de la gestion et du contrôle des concessions forestières ;
- iv) Achèvement de la revue institutionnelle du secteur forestier ;
- v) Préparation et mise en œuvre d'un Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE).

En termes de conservation de la biodiversité, le Cameroun s'est engagé clairement au niveau international par la ratification en 1994 de la Convention sur la Biodiversité et l'objectif actuel du Gouvernement est de mettre 30 % de la superficie du pays sous un statut de protection particulière, dont 10 % sous forme d'aires protégées.

Politique des Transports

En matière de politique des transports le Gouvernement a défini en 1996 une Déclaration de Stratégie et a ensuite préparé un Programme Sectoriel des Transports à moyen terme à exécuter en plusieurs phases. Actuellement, une stratégie des transports dans une optique de réduction de la pauvreté est en cours d'élaboration. L'objectif de cette réflexion est d'assurer une meilleure efficacité et un développement durable et cohérent du secteur des transports pour que celui-ci contribue à la croissance de l'économie du pays et à l'amélioration des conditions de vie des populations, notamment en milieu rural.

Les axes prioritaires de cette stratégie seront :

- i) Encouragement du secteur privé ;
- ii) Amélioration de l'offre et de la qualité des services de transports ;
- iii) Développement des moyens intermédiaires des transports ;
- iv) Promotion de l'emploi par l'utilisation de technologies à haute intensité de main d'œuvre.

Pour ce qui est plus particulièrement du secteur routier, le Ministère des Travaux Publics

se propose de poursuivre le désengagement de l'Etat des tâches d'exécution et d'atteindre en 5 ans un réseau routier en bon état d'entretien à 80 %. Il est également prévu de concentrer les ressources sur le réseau prioritaire, d'effectuer une programmation pluriannuelle de l'entretien et de mettre en place une politique adéquate de protection de l'environnement.

Gouvernance

Le gouvernement est engagé à renforcer les actions de lutte contre la corruption ainsi que la transparence et la responsabilisation des gestionnaires publics. Les priorités dans le cadre de la gouvernance ont été insérées dans un plan d'action en annexe au I-DSRP qui définit les objectifs stratégiques suivants :

- i) Gestion efficace et transparente des affaires de l'Etat et des fonds publics ;
- ii) Participation effective des populations à la gestion des affaires publiques et au développement et consolidation du partenariat entre le secteur public, le secteur privé et la société civile ;
- iii) Renforcement de l'Etat de droit et un accès équitable à la justice.
- iv) Mise en place progressive de la décentralisation prévue dans la Constitution de 1996 ;

L'intégration régionale

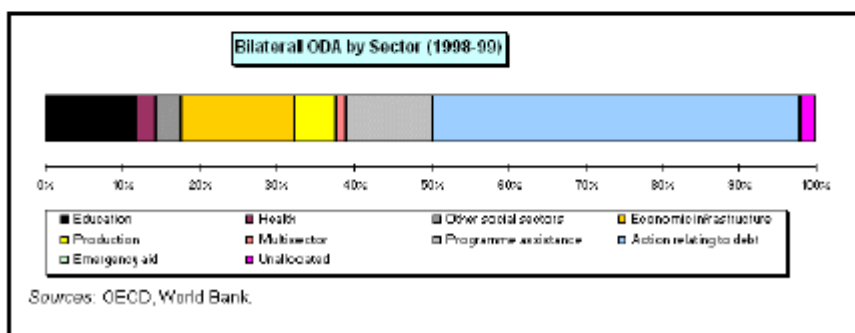
Le Gouvernement du Cameroun attache une priorité à l'intégration économique régionale avec les pays voisins de l'Afrique Centrale. C'est pour cette raison qu'il a ratifié le traité de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) en 1999, faisant d'elle une véritable entité économique. A cet égard, le Gouvernement du Cameroun s'est engagé à : respecter les critères de surveillance multilatérale et à préparer un plan de convergence de son économie, notamment pour la mise en cohérence des politiques budgétaires nationales avec la politique monétaire commune, la constitution effective d'une union douanière entre les six pays membres, l'harmonisation des législations fiscales qui régissent les activités économiques et financières, la création d'un marché commun fondé sur la libre circulation des biens, des services, des capitaux et des personnes, et l'harmonisation des politiques sectorielles communes.

Données générales sur l'aide extérieure

Cameroon			
Net Receipts	1997	1998	1999
ODA (US\$ million)	498	424	434
Bilateral share	86%	72%	59%
ODA / GNP	8.3%	5.0%	5.2%
Private flows (US\$ million)	21	-267	165

Top Ten Donors of net ODA (1998-99 average) (US \$m)	
1 FRANCE	144
2 IDA	66
3 GERMANY	40
4 SAF & ESAF	31
5 CANADA	29
6 AFRICAN DEV. FUND	25
7 EC	23
8 JAPAN	16
9 BELGIUM	14
10 NETHERLANDS	9

Répartition de l'aide extérieure par secteur :



1

Nouvelle approche de Développement Humain Durable (DHD)

La nouvelle approche pour un développement humain durable au Cameroun intègre les ODM et est matérialisée par l'élaboration et la mise en œuvre depuis l'an 2000, du PNG et du DSRP. Cette approche prend également en compte l'intégration sous régionale et l'arrimage du Cameroun à la Société mondiale de l'information comme facteurs de développement humain durable.

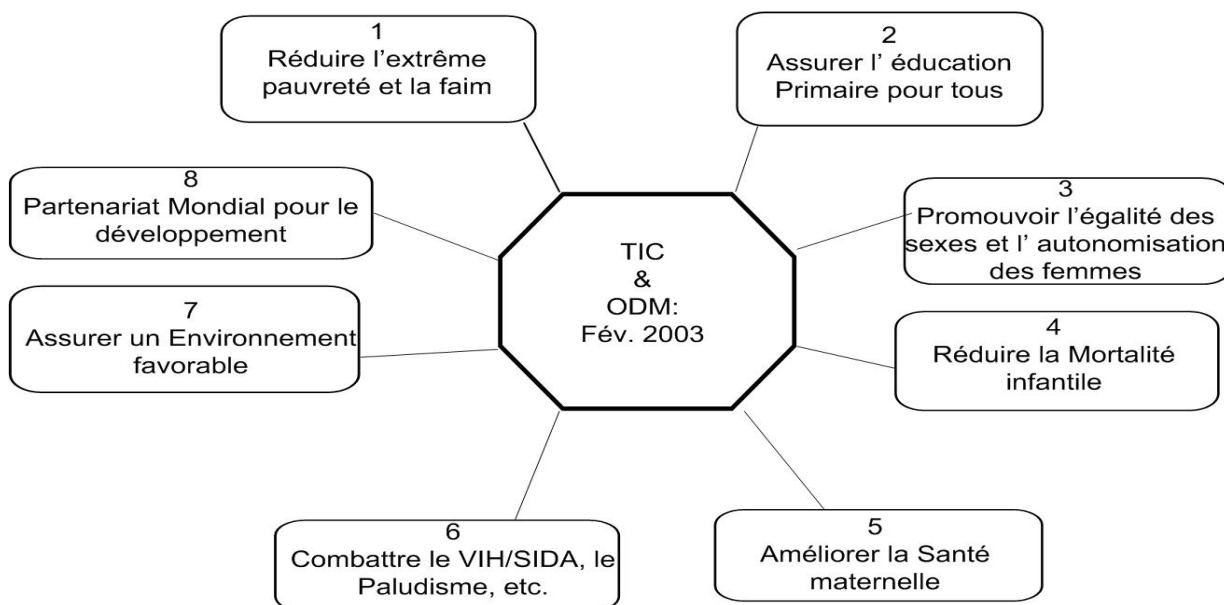
Les Objectifs de Développement du Millénaire (ODM)

Le Cameroun adhère et s'attèle à atteindre les ODM à travers la mise en œuvre de son PNG et de SRP. Ces objectifs visent, à l'horizon 2015, dans chacun des domaines à :

1. éliminer l'extrême pauvreté et la faim en réduisant de moitié le nombre de Camerounais vivant au-dessous du seuil de pauvreté et qui souffrent de la faim ;
2. assurer une éducation primaire pour tous en donnant à tous les enfants les moyens d'achever le cycle d'études primaires ;
3. promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomie des femmes, en éliminant les disparités entre les sexes dans les enseignements primaires et secondaires, et si possible à tous les niveaux d'enseignement ;
4. réduire de deux tiers, la mortalité à la naissance et celle des enfants de moins de cinq ans;
5. améliorer la santé maternelle, en réduisant de trois quarts la mortalité maternelle ;
6. combattre et stopper la propagation du VIH/SIDA, maîtriser le paludisme et d'autres grandes endémies en inversant leur tendance;
7. assurer un environnement durable en réduisant de moitié la proportion de la population qui n'a pas accès à l'eau potable, améliorer sensiblement l'habitat en intégrant les

principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle de la déperdition des ressources environnementales ;

- mettre en place un partenariat pour le développement des technologies de l'information et de la communication et pour l'application des politiques et des stratégies qui permettent aux jeunes de trouver un travail décent et utile.



POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

La Stratégie de Réduction de la Pauvreté

Les efforts du Cameroun visant à trouver des solutions aux problèmes de pauvreté se trouvent dans un document dénommé Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Objectif de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté

L'objectif ultime que les autorités camerounaises visent à travers la stratégie de réduction de la pauvreté est l'amélioration durable et effective des conditions de vie des populations en s'attaquant aux principales causes de la pauvreté.

Les caractéristiques et les fonctionnalités du DSRP.

Le présent Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) vise à donner un contour et une cohérence d'ensemble à cette nouvelle génération de politiques économiques et sociales pour le Cameroun. Le DSRP est évolutif et sera continuellement affiné au fur et à mesure que de nouvelles stratégies sectorielles sont élaborées et mises en œuvre. Le DSRP comporte des caractéristiques et des fonctionnalités importantes que le Gouvernement entend renforcer dans les éditions futures. Pour les autorités camerounaises, le DSRP est à la fois :

- **Un Cadre intégré de développement pour le Cameroun**, qui s'articule autour d'un ensemble de stratégies macroéconomiques et sectorielles visant à accélérer la croissance, réduire la pauvreté et acheminer le Cameroun vers la réalisation des objectifs de développement du millénaire (ODM) ;
- **Un cadre de consultation et de concertation avec la société civile et les partenaires au développement**, qui est le fruit d'un processus participatif et consultatif intense, et qui servira comme cadre de référence et de consultation entre le Gouvernement, la société civile et la communauté internationale, pour les grandes orientations et la gestion économique et sociale ;
- **Un cadre de coordination de l'action gouvernementale et des appuis extérieurs**, qui permet de mieux établir les priorités et d'allouer les ressources en conséquence, de coordonner plus efficacement l'action gouvernementale, et de mobiliser les ressources internes et les appuis extérieurs pour la réalisation des objectifs de développement humain durable du Cameroun ;
- **Un cadre de cohérence financière et de budgétisation à moyen terme**, que le Gouvernement entend désormais utiliser pour mettre en cohérence les ressources propres générées par la croissance et les besoins de financement des stratégies sectorielles à court et moyen termes ;
- **Un cadre de définition et d'organisation des travaux analytiques pour éclairer la gestion du développement**, y compris les travaux statistiques pour le suivi de la stratégie, les travaux techniques d'élaboration de cadrages macroéconomiques et sectoriels.

Les axes stratégiques

La stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté que le Gouvernement se propose de mettre en place repose sur sept grands axes stratégiques présentés ci-dessous. Ces axes comportent chacun des orientations claires et un plan d'actions que le Gouvernement ajustera périodiquement, à la lumière de l'évolution de l'environnement, de la disponibilité des ressources et du progrès dans leur mise en œuvre. Il s'agit de :

- Axe 1 : la promotion d'un cadre macro-économique stable ;
- Axe 2 : le renforcement de la croissance par la diversification de l'économie ;
- Axe 3 : la dynamisation du secteur privé comme moteur de la croissance et partenaire dans l'offre des services sociaux ;
- Axe 4 : le développement des infrastructures de base, des ressources naturelles et la protection de l'environnement ;
- Axe 5 : l'accélération de l'intégration régionale dans le cadre de la CEMAC ;
- Axe 6 : le renforcement des ressources humaines, du secteur social et l'insertion des groupes défavorisés dans le circuit économique ;
- Axe 7 : l'amélioration du cadre institutionnel, de la gestion administrative et de la gouvernance.

Ces axes stratégiques complètent les domaines d'intervention du PNG et font des deux programmes, un ensemble cohérent qui illustre bien l'approche de développement adoptée par les autorités camerounaises.

Bien que sa mise en œuvre ait commencé en 2002, le DRSP n'a été approuvé qu'en 2003 par les partenaires au développement. Son évaluation serait donc précoce à l'heure actuelle

Le Programme National de Gouvernance (PNG)

Objectifs Stratégiques.

Le PNG vise d'abord la ré conception et la redéfinition du rôle de l'Etat dans la stratégie de développement économique et social du Cameroun. Il s'agit là d'une véritable œuvre de refondation de la stratégie de développement économique et social du Cameroun. Compte tenu des champs d'actions spécifiques du secteur privé de la société civile, l'Etat est désormais appelé à devenir un facilitateur et un régulateur.

Pour lui permettre de jouer ce rôle, le Programme National de Gouvernance a retenu 5 domaines prioritaires :

- La mise en place d'une administration publique véritablement au service des usagers (secteur « *administration publique* »).
- La consolidation de l'Etat de droit à travers notamment la mise en place d'un environnement juridique et judiciaire garantissant la sécurité des investissements (secteur « *justice* »),
- La promotion d'une culture de responsabilité à la gestion économique, financière et sociale et l'obligation de rendre compte (secteur « *gestion économique financière et sociale* »),
- Le renforcement de la transparence dans la gestion des affaires publique en luttant contre la corruption (secteur « *lutte contre la corruption* »),
- La mise en place des structures de la décentralisation pour une participation effective et efficiente des populations dans la gestion des affaires publiques (secteur « *décentralisation* »).

Ces réformes doivent permettre, à terme, d'aboutir à une meilleure maîtrise des fonctions régaliennes, économique et sociale de l'Etat, et aménager ainsi les conditions d'un partenariat viable entre celui-ci et les autres acteurs de la société. Cet objectif ne peut être atteint que si les capacités de ces derniers sont à leur tour renforcées.

Le renforcement des capacités du secteur privé apparaît ainsi comme une de ses premières priorités. En effet, dans un environnement dominé par la logique libérale, le monde des affaires est une articulation névralgique dans la mise en œuvre du Programme National de Gouvernance. Des structures ont été ainsi créées pour faciliter la mise en place d'un environnement favorable à l'activité économique. A titre d'illustration on pourrait citer entre autres :

- le Comité Interministériel Elargi au Secteur Privé (CIESP),
- le Comité de Compétitivité,
- le Conseil de Partenariat Industriel.

L'un des problèmes que génère la logique du marché étant celui de l'aggravation du sort des couches vulnérables, le Programme National de Gouvernance vise également le renforcement des capacités des acteurs du secteur de l'économie sociale, notamment ceux de la société civile (ONG, coopératives, mutuelles, comités de développement, GIC, GIE, etc.).

Ainsi, un environnement législatif et réglementaire a été mis en place à cet effet. On peut citer, entre autres :

- la loi sur les ONG et son décret d'application,
- le décret sur les coopératives d'épargne et de crédit (COOPEC),

- le décret sur les mutuelles,
- Le décret sur les comités de développement.

Le PNG s'apprête, en outre, à accompagner les organisations de la société civile en vue de leur restructuration. Ainsi, la création des réseaux par sphère d'activité (pauvreté, droits de l'homme, etc.) est en cours pour renforcer les bases du partenariat avec l'Etat d'une part, et la monde des affaires d'autre part.

Pour impliquer l'ensemble du corps social dans la mise en œuvre du PNG, et partant renforcer la participation active des citoyens à la gestion des affaires publiques, un plan information, éducation, communication (IEC) accompagne la mise en œuvre du PNG.

Pour atteindre ses objectifs, le PNG bénéficie de l'appui des partenaires au développement, tant multilatéraux (PNUD, Banque Mondiale, FMI, UE, GTZ, BAD), que bilatéraux (USA, GB, Canada, France, Norvège, ETC.)

En fait, le PNG est une véritable œuvre de refondation. En effet, c'est pour la première fois dans l'élaboration des stratégies de développement du pays qu'un lien de partenariat est ainsi établi entre l'Etat, l'économie et la société. Ce programme est donc essentiellement participatif et sa réussite passe par la mobilisation de tous.

a) La lutte contre la corruption

La création des cellules de lutte contre la corruption dans tous les départements ministériels poursuit le même objectif, à savoir, la mise en œuvre du plan gouvernemental de lutte contre la corruption, qui occupe une place de choix dans le plan d'action du PNG.

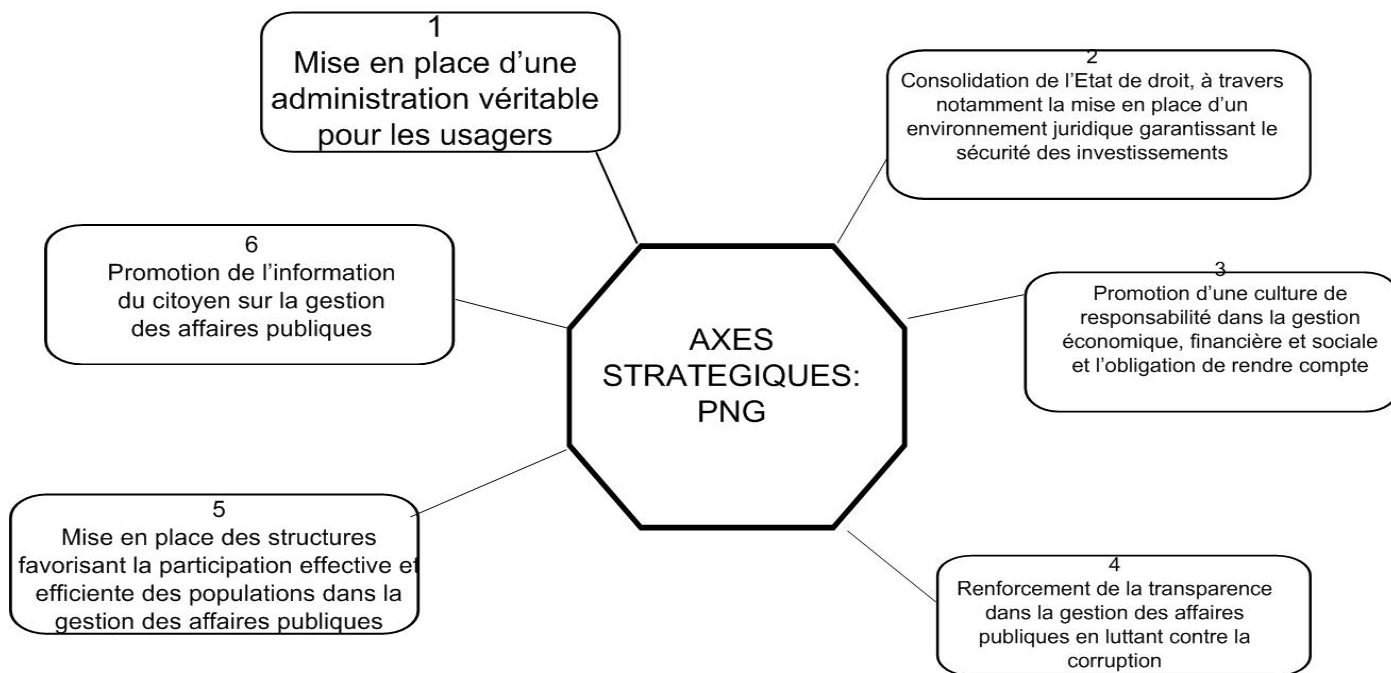
A cet effet, la coordination Nationale du PNG a organisé les 10 et 11 avril 2002 un séminaire atelier de renforcement des capacités des cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Il a regroupé tous les membres de ces cellules, ceux de l'Observatoire de lutte contre la corruption, ainsi que la section camerounaise de Transparency International. A l'issue de cette rencontre, un plan d'actions communes à toutes les cellules a été retenu.

Les participants se sont engagés à :

- Dresser un état des lieux identifiant les actes de corruption au sein de leurs départements ministériels respectifs et à dresser un inventaire des textes réglementaires réprimants de tels actes ;
- Elaborer un plan d'action pour chaque département ministériel ;
- Elaborer un plan Information, Education, Communication ;
- Confectionner des outils de suivi évaluation.

Il a été recommandé que le résultat de ce travail soit transmis à la Coordination Nationale du PNG. Un séminaire d'évaluation de la phase 1 sera ensuite organisé, conformément aux résolutions du séminaire atelier des 10 et 11 avril 2002.

Les actes de ce séminaire ont été publiés et transmis à tous les chefs de départements ministériels. Ils récapitulent l'ensemble des travaux et des résolutions de cette rencontre.



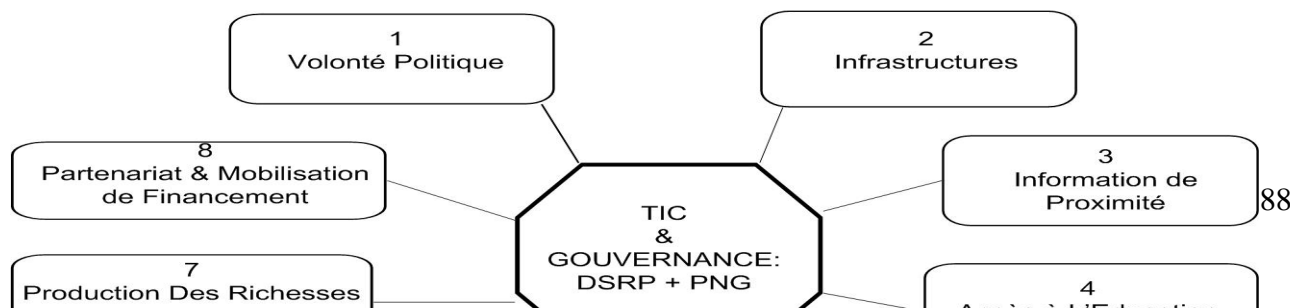
d) La mobilisation de la société civile

Le suivi des activités des organisations de la société civile a été un autre champ d'activité de la Coordination Nationale du PNG. Ce secteur a connu ces dernières années une grande expansion consolidée par la mise en place d'un cadre législatif et réglementaire. Il reste toutefois à créer les conditions d'un partenariat viable entre ce secteur et les autres acteurs sociaux (Etat –secteur privé).

Etat d'avancement de la mise en oeuvre

Les derniers rapports sur la mise en œuvre du PNG ont été publiés le 31 octobre 2002. On peut ainsi illustrer le niveau global de mise en œuvre du PNG, secteur par secteur :

	% des actions réalisées	% des actions en cours de réalisation	% des actions non réalisées
Administrations publiques	11.48	54.73	33.79
Gestion économique, financière et sociale	23.48	28.33	40.19
Justice	30.87	54.83	14.30
Lutte contre la corruption	21.67	53.33	25.00
Décentralisation	18.83	79.92	01.25
Participation des citoyens et de la société civile à la gestion des affaires publiques	08.64	62.20	29.16
Ratios	19.16%	55.55%	23.92%



La contribution des TIC à la réalisation de ces objectifs est indéniable. Pour lui donner la place qui lui revient, survolée dans le DSRP, il convient que le gouvernement confère à ces outils des objectifs politiques et des stratégies affirmes. Cela ne peut se faire qu'à travers une déclaration de politique forte.

1.1.3. CHAPITRE BUTS POLITIQUES, OBJECTIFS ET STRATEGIES

Déclaration de politique

1. Le Gouvernement du Cameroun reconnaît les opportunités stratégiques et les avantages qu'offrent les technologies de l'information et de la communication en vue de l'accélération du processus de développement économique et social dans le pays ;
2. Le Gouvernement a pris une part active à l'organisation du Sommet Mondial sur la Société de l'Information, et a réalisé à quel point l'accès à l'information et au savoir constituent les conditions minimales pour l'insertion dans le village global, et partant un outil stratégique de création de richesse et de prospérité économique ;
3. Le Gouvernement reconnaît que pour un développement équitable, et l'atteinte de l'objectif de justice sociale, l'infrastructure des TIC doit couvrir l'ensemble du territoire et permettre l'accès partout ou sollicite, à un coût accessible ;
4. Le Gouvernement réalise l'importance stratégique des TIC dans la mise en œuvre de sa Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;
5. Le Gouvernement est conscient que la transition vers l'économie du savoir et de l'information doit se reposer sur une VISION PARTAGEE, un LEADERSHIP détermine et la disponibilité en quantité et en qualité de ressources humaines requises pour conduire cette transition ;
6. Le Gouvernement est conscient des tendances globales et régionales pour une régulation convergente, du fait de la convergence des technologies, des services et des produits dans les secteurs des télécommunications, de l'informatique, de la radiodiffusion, du multimédia et des services postaux ;
7. Considérant les énoncés ci-dessus énumérés, le Gouvernement s'engage à transformer le Cameroun en une société et économie du savoir et de l'information, par l'appropriation des TIC, leur vulgarisation et leur déploiement en suscitant les investissements requis dans le secteur, et en l'intégrant dans les activités quotidiennes dans tous les secteurs de l'économie.

Aussi, le Gouvernement déclare les TIC comme priorité nationale, au même titre que l'éducation, la santé, le secteur forestier, l'agriculture et la gouvernance, et par conséquent s'engage à :

- 1. Prendre le leadership dans le développement des TIC notamment en :**
 - a. Élaborant une feuille de route et à rendre effective la structure de coordination qu'est l'ANC créée par Décret en 2001, rattachée à la plus Haute instance de décision ;
 - b. Favoriser l'émergence des champions dans chaque secteur d'activité pour créer une saine émulation dans la généralisation de l'utilisation des TIC ;

- c. Adopter des plans de développement des TIC à CT, MT et LT en harmonie avec les cycles du DSRP ;
 - d. Promouvoir l'utilisation des TIC dans les institutions gouvernementales et publiques ;
 - e. Lancer plan ambitieux de développement et de déploiement d'une infrastructure des télécommunications répondant aux standards internationaux ;
 - f. Densifier la politique d'accès universel en mettant l'information et le savoir à la portée de chaque Camerounais ;
 - g. Se donner des objectifs quantifiables et mesurables à atteindre dans le déploiement des TIC d'ici 2010 ;
 - h. Créer des centres accès communautaires dans toutes les institutions publiques, scolaires et municipales.
- 2. Créer une masse critique de ressources humaines hautement qualifiées par le développement des programmes visant à ;**
- a. Promouvoir l'acquisition des habiletés de base dans les TIC par tous les Camerounais ;
 - b. Développer et mettre en œuvre un programme hardi de renforcement de capacité humaine dans toutes les dimensions liées aux TIC.
- 3. Développer un contenu national par :**
- a. L'adoption d'une politique culturelle nationale ;
 - b. Susciter la production et la distribution des produits et services répondant aux besoins, attentes, normes, valeurs culturelles et réalité camerounaises ;
 - c. Encourager la collecte et le développement du savoir local ;
- 4. Promouvoir le commerce et les échanges par :**
- a. Promotion d'une industrie locale exportatrice des TIC ;
 - b. Le développement de partenariats stratégiques pour stimuler l'investissement étranger, à travers une politique incitative conséquente et des programmes cohérents ou imaginatifs ;
 - c. La création d'une zone franche ;
 - d. La création d'un environnement incitatif et stimulant pour susciter l'émergence d'un secteur industriel privé et public dans les TIC au Cameroun
- 5. Promouvoir la coopération régionale et internationale par :**
- a. Une participation proactive dans les instances comme celles du NEPAD, l'AISI, le SMSI, et développer les alliances régionales et internationales susceptibles de stimuler la discussion des TIC ;
 - b. Le développement des capacités des ressources humaines nationales en négociation et processus de prise de décisions internationales ;
 - c. Le développement des aptitudes en travail et coopération internationale des acteurs nationaux.
 - d.
- 6. Développement l'installation des structures TIC par :**
- a. La réactualisation et l'application d'un cadre légal et réglementaire dynamique et flexible, susceptible de favoriser la coordination, le soutien

et la facilitation de la mise en œuvre des politiques, stratégies et plans TIC.

Buts politiques généraux

1. Accroître la richesse nationale et améliorer les conditions de vie des camerounais par le recours aux TIC ;
2. Assurer un accès universel permanent et accessible aux TIC d'ici 2010 ;
3. Créer et promouvoir un environnement incitatif, qui encourage tant l'investissement local qu'international ;
4. Augmenter considérablement la contribution des TIC au PNB ;
5. Créer des pôles technologiques autour des points de sortie de la fibre optique le long du pipe line Tchad Cameroun ;
6. Créer un ou deux Centres d'excellence en Recherche et Développement en identifiant des secteurs autour desquels le Cameroun pourrait développer une expertise internationalement reconnue ;
7. Renforcer les capacités des ressources humaines nationales pour jouer pleinement leur rôle de motrices de changement ;
8. Arrêter des normes, standards, guides susceptibles de soutenir ce déploiement des TIC dans tous les secteurs d'activité.

Objectifs généraux :

Une telle politique devrait poursuivre les objectifs généraux suivants :

1. Provoquer la prise de conscience au sein du grand public et des principaux acteurs sur l'indispensable nécessité d'intégrer les TIC dans tout processus de développement au Cameroun ;
2. Promouvoir et favoriser la création et le fonctionnement d'infrastructures TIC conséquentes, au service du développement et de l'accès universel ;
3. Identifier et mettre sur pied des mécanismes financiers innovateurs spécialement conçus pour répondre aux besoins spécifiques du secteur des TIC ;
4. Promouvoir le développement du contenu local ;
5. Créer un cadre institutionnel, légal et réglementaire adapté au développement des TIC ;
6. Encourager au sein des Universités, des institutions appropriées et dans le secteur privé, la Recherche et le Développement dans le secteur des TIC ;
7. Accroître la coopération et la coordination au niveau national, régional et international pour une utilisation optimale des ressources disponibles.

CHAPITRE III : ORIENTATIONS STRATEGIQUES POUR LE DEVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION AU CAMEROUN

A partir de la définition des TIC et des priorités gouvernementales identifiées par le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP), l'approche stratégique proposée ci-dessous définit les grands objectifs à atteindre, les principaux chantiers à mettre en oeuvre, ainsi que les actions prioritaires à réaliser pour assurer le développement des technologies de l'information et de la communication (TIC) au Cameroun.

La démarche globale consiste à susciter un engagement du Gouvernement qui doit impulser, accompagner et soutenir l'action de tous les acteurs économiques, sociaux et culturels à travers un Programme d'Action axé sur quelques priorités fondamentales. Pour la mise en oeuvre de ce plan, d'importants moyens financiers devront être mobilisés au niveau national et international, public et privé.

OBJECTIFS STRATEGIQUES DU PROGRAMME

1. Généraliser l'utilisation des TIC dans les entreprises ;
2. Généraliser l'utilisation des TIC dans les administrations ;
3. Vulgariser l'utilisation des TIC auprès du grand public ;
4. Favoriser l'implication de tous les citoyens dans la société de l'information.

LES CHANTIERS PRIORITAIRES DU PROGRAMME

1. Cadre institutionnel, juridique et réglementaire
2. Développement des infrastructures
3. Éducation et formation professionnelle
4. Recherche et développement technologique
5. Media et culture
6. Santé
7. Administrations publiques et collectivités locales
8. Entreprises et économie numérique
9. Genre et développement social.

CADRE INSTITUTIONNEL, JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE

Objectifs spécifiques

- Renforcer la confiance du consommateur et la sécurité des transactions en ligne ;

- *Favoriser l'émergence d'un cadre légal adapté, particulièrement pour la protection des personnes et des biens, le respect de l'éthique, la protection de la propriété intellectuelle et des consommateurs, des bonnes mœurs, et de la vie privée.*

Actions prioritaires

- Adaptation des attributions de l'ART à l'environnement des TIC ;
- Accélération du processus de privatisation de CAMTEL ;
- Mise en place d'un cadre juridique renforçant la confiance de tous les acteurs ;
- Mise en place de mesures de protection des droits d'auteurs ;
- Mise en place d'un cadre légal et réglementaire sur le commerce électronique et la sécurité des transactions électroniques ;
- Harmonisation de la réglementation bancaire ;
- Mise en place du cadre légal et réglementaire définissant le rôle des différents acteurs impliqués dans les TIC au Cameroun ;
- Mise en place d'un cadre efficace et protecteur en matière de cryptographie ;
- Mise en place des organes d'authentification et de normalisation ;
- Création d'un environnement attractif à l'investissement direct étranger ;
- Accélération au niveau national du processus d'homologation des prix des services TIC et de la qualité de service ;
- Accélération de la mise en œuvre de la libéralisation du secteur des télécommunications ;
- Sensibilisation du public au respect des règles de la responsabilité civile des fournisseurs d'accès et de services ;
- Adoption des règles de preuve appropriées aux supports et à la signature électronique ;
- Adoption des règles nationales d'arbitrage rapide et peu onéreux en matière de résolution des conflits liés au nom de domaine ;
- Mise en place des incitations financières encourageant l'investissement dans le domaine des TIC ;
- Renforcement de la réglementation en matière de contrôle de contenus, notamment en matière de protection des mineurs et des bonnes mœurs ;
- Vulgarisation des textes de base relatifs à la protection de la propriété intellectuelle ;
- Création d'un Fonds National de développement des TIC .

DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES

Le développement des infrastructures devrait être sous les angles suivants:

1. la connectivité Internet
2. les réseaux de transmission
3. la commutation
4. les réseaux d'accès

Objectifs spécifiques

- ◆ Développer l'usage des TIC ;

- ◆ Favoriser l'accès de tous les citoyens aux TIC ;
- ◆ Améliorer la qualité du service ;
- ◆ Améliorer la télé densité du réseau fixé à 5% ;
- ◆ Développer et renforcer l'infrastructure existant.

Actions prioritaires

- Pose d'un câble en fibre optique haut débit entre Douala et Yaoundé ;
- Raccordement dudit câble au point d'atterrissement du SAT3 à Douala ;
- Extension de l'accès Internet international à au moins 30 Mbps à Yaoundé et à 70 Mbps à Douala;
- Extension du projet de télécentres communautaires à l'ensemble des 2000 villages recensés ;
- Accélération de la réalisation du projet d'interconnexion sous-régionale ;
- Relance du RASCOM en contribuant activement à la construction du satellite africain et à son lancement ;
- Amélioration de l'interconnexion entre les opérateurs ;
- Dotation de l'ART de personnels mieux formés et d'équipements plus adaptés à l'accomplissement de ses missions ;
- Interconnexion de tous les chefs lieux de provinces en fibres optiques, en anneaux sécurisés;
- Accélération de l'utilisation de la technologie de distribution sans fil ;
- Création sur le plan national d'un point d'échange réseau (Network Access Point : NAP) pouvant avoir une compétence sous-régionale ;
- Création d'un point d'accès Internet dans toutes les grandes villes du Cameroun ;
- Mise en place de mesures incitatives encourageant l'implantation des entreprises de montage et de dépannage des équipements TIC ;
- Création de parcs technologiques nationaux ;
- Mise en place des réseaux de distribution fibres optiques – cuivre pour l'amélioration de la qualité des réseaux d'accès ;
- Numérisation des liaisons de transmission internationales ;
- Développement des infrastructures de certification et d'authentification ;
- Mise en place d'une infrastructure fiable de E-commerce ;
- Définition des normes d'infrastructure TIC au niveau national et sous-régional ;
- Prolongation de la fibre SAT III dans les grandes villes ;
- Construction de 1.000.000 de nouvelles lignes téléphoniques ;
- Mise en place des infrastructures de développement du commerce électronique et des transactions numérisées ;
- Sécurisation et augmentation des débits de toutes les artères de transmission.
- Réalisation des études spécifiques mettant en évidence les critères de choix des différentes technologies ;
- Amélioration de la fourniture des services énergétiques appropriés dans les zones rurales.

EDUCATION ET FORMATION PROFESSIONNELLE

Objectifs globaux

- Renforcement des ressources humaines dans le domaine des TIC ;
- *Vulgariser et rendre effectif l'appropriation des TIC.*

Objectifs spécifiques

- ◆ Intensifier l'usage systématique des TIC dans l'éducation ;
- ◆ *Développer les ressources humaines nécessaires au développement des NTIC au Cameroun ;*
- ◆ Préparer les jeunes générations à l'univers des nouvelles technologies ;
- ◆ Moderniser le système éducatif.

Actions prioritaires

- Développement des établissements technologiques ayant des filières des TIC ;
- Introduction des TIC dans les programmes scolaires ;
- Introduction dans les universités nationales des modules de formation aux applications avancées des TIC ;
- Elaboration d'une stratégie nationale de développement des TIC dans le secteur de l'éducation ;
- Formation des enseignants à l'utilisation des TIC ;
 - Connexion de tous les établissements scolaires ;
 - Multiplication des centres de ressources pédagogiques pour les enseignants et les étudiants ;
 - Développement des produits de formation à distance ;
 - Soutien à la production de contenus pédagogiques.

RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE

Objectif général

- S'approprier l'outil efficace que constituent les TIC ;

Objectifs spécifiques

- Mettre les TIC au service de la recherche scientifique et technique
- Favoriser la maîtrise des applications avancées des TIC ;

Actions prioritaires

- Connexion de tous les laboratoires et instituts de recherche à l'Internet ;
- Elaboration d'un plan directeur de développement des TIC dans le secteur de la recherche ;

- Conception et mise en place d'un portail électronique donnant accès aux résultats de la recherche nationale ;
- Elaboration et exécution de programmes de recherche sur les applications avancées des TIC ;
- Vulgarisation des principes de développement de logiciels ;
- Soutien à la production locale des logiciels, de contenus et de services multimédias ;
- Création d'un fonds spécial pour le financement et de développement des contenus et des services en ligne ;
- Incitation à la création d'entreprises d'informatique, d'électronique de télécommunications ;
- Création d'un parc technologique pour l'incubation des entreprises dans le domaine des TIC.

SANTE

Objectifs spécifiques

- Améliorer la qualité des soins offerts aux patients ;
- Faciliter l'accès aux techniques de soins les plus avancées.

Actions prioritaires

- Élaboration d'un plan directeur de développement des TIC dans le secteur médical ;
- Connexion des hôpitaux à l'Internet ;
- Installations des équipements multimédias dans les hôpitaux ;
- Formation des médecins à l'utilisation des TIC.

MEDIA ET CULTURE

Objectifs spécifiques

- Faciliter l'accès au patrimoine culturel national ;
- Bâtir un Internet qui reflète la culture nationale ;
- Mettre en ligne les médias de masse, journaux, radio, TV ;
- Favoriser la maîtrise des technologies culturelles ;
- Promouvoir la culture et la civilisation nationale.

Actions prioritaires

- Formation de tous les journalistes à l'utilisation des TIC ;
- Incitation des éditeurs à mettre en place des sites portails des principales éditions nationales ;
- Élaboration d'un plan directeur de développement des TIC dans le secteur de la culture et des media ;
- Promotion de la production locale de contenus et de services multimédias reflétant les préoccupations nationales ;

- Numérisation du fonds documentaire et du patrimoine culturel du Cameroun ;
- Mise en réseau des institutions culturelles nationales ;
- Création de vitrines pour les produits culturels et artistiques du Cameroun ;
- Connexion à l'Internet et équipement multimédia des bibliothèques.

ADMINISTRATION PUBLIQUE ET DES COLLECTIVITES LOCALES

- Moderniser le fonctionnement des services publics ;
- Faciliter l'accès aux informations publiques essentielles ;
- Promouvoir les télé procédures.

Actions prioritaires

- Connexion de tous les services publics à l'Internet ;
- Élaboration d'un plan directeur d'informatisation des services de l'Etat ;
- *Élaboration d'une doctrine en matière de diffusion numérique des données publiques ;*
- Mise sur Internet de l'ensemble des formulaires administratifs en vue de simplifier les procédures administratives ;
- Mise en place d'un portail électronique de l'administration camerounaise(textes réglementaires, manuels de procédures, marchés publics, ...etc....)
- Mise en ligne des services administratifs (e-Administration)
- Mise en ligne des services des municipalités.

ENTREPRISE ET ECONOMIE NUMERIQUE

Objectifs spécifiques

- Augmenter la compétitivité des entreprises nationales ;
- Encourager l'investissement dans le secteur des TIC en vue de l'émergence d'une industrie nationale ;
- Encourager la création d'entreprises innovantes et d'emplois basés sur les TIC ;
- Favoriser l'intégration des entreprises nationales dans l'économie mondiale en vue d'augmenter les exportations.

Actions prioritaires

- Élaboration d'un plan directeur de développement des usages des TIC dans les entreprises ;
- Mise en place de mesures incitatives visant à encourager l'utilisation des TIC par les entreprises ;
- Formation des demandeurs d'emploi à l'utilisation des TIC ;
- Soutien à la création d'entreprises innovantes dans le secteur des TIC ;

- Mise en place de mesures fiscales en faveur du capital risque ;
- Lancement d'une initiative nationale en matière de commerce électronique : formation des cadres dirigeants, incitation à la coopération entre les entreprises et le secteur public.

CHAPITRE : INDICATEURS DE SUCCES ET ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS

Les défis sociaux et économiques auxquels fait face le pays, et les possibilités considérables offertes par les TIC impose des choix politiques complexes et sous contrainte au gouvernement, qui doit faire des arbitrages déchirants entre des demandes pressantes de différents secteurs de l'économie, dans un contexte de ressources financières limitées.

Le succès de la mise en œuvre de la politique des TIC est dépend de sa greffe réussie dans une approche intégrée et englobante qui passe par la construction de synergies et de partenariats entre le secteur public et prive, de même que la société civile. Ce qui suppose la définition claire des rôles et des fonctions de chacun de ces acteurs. Cette compréhension commune passe par un processus de consultation et de délibérations inclusives, ouvert à toutes les sensibilités.

Aucun acteur ne peut constituer à lui seul les conditions optimales pour cette transformation. S'il est indéniable que le gouvernement est incontournable dans la création des conditions politiques idoines pour l'épanouissement de la Société de l'Information et de la Communication, il est établi que le secteur prive doit jouer un rôle majeur dans l'investissement et la mise a disposition de son expertise dans le processus de développement et de mise en œuvre d'une telle politique. Le leadership dans ce secteur doit être l'aboutissement de la co-gestion partagé entre le secteur public, le secteur prive et la société civile.

Le rôle du Gouvernement

Le gouvernement est le plus grand consommateur des produits liés aux TIC dans tous les pays. Il est aussi le fournisseur de services aux citoyens. Il est par ailleurs le plus grand collecteur, utilisateur et disséminateur de l'information. C'est donc tout naturellement qu'il peut et doit jouer le rôle de catalyseur dans la transformation du Cameroun en économie du savoir et de l'information, et intégrant intimement les TIC dans toutes les dimensions des services fournis à ses citoyens.

Le Gouvernement doit déterminer la vision et prendre le leadership dans le domaine des TIC. Il doit donner le sens de l'urgence et prendre des actions vigoureuses pour convaincre les autres acteurs de sa détermination et de son engagement. Le message sera d'autant plus compris qu'il aura été émis par l'instance la plus élevée de la prise de décision dans le pays. La rencontre des Chefs d'Etat de Maputo a insisté sur cette dimension, en recommandant fortement que le leadership soit assuré au niveau des Etats africains par la Présidence de la République.

Le gouvernement doit par ailleurs être le maître d'œuvre dans l'élaboration d'un plan de mise en œuvre à coût, moyen et long termes.

Par ailleurs, le gouvernement peut encourager la participation des Camerounais à travers des stratégies subtiles et cohérentes de renforcement de capacité. En somme, les responsabilités du gouvernement doivent s'exercer dans :

- Le développement des capacités techniques requises pour le développement et la mise en œuvre des politiques des TIC dans tous les départements ministériels et les organisations du secteur public ;
- L'établissement effectif de l'ANTIC ;
- Le reprofilage de l'appareil gouvernemental pour tenir compte de cet impératif ;
- L'expression d'une vision partagée et la prise du leadership dans la mise en œuvre des politiques TIC à tous les niveaux ;
- Le développement d'une base de connaissance élargie en TIC dans le secteur public ;
- L'adoption d'un cadre politique, institutionnel, économique et légal qui favorise la compétition à tous les niveaux liés aux TIC ;
- Développer les aptitudes à la gestion du changement et les capacités managériales dans la perspective d'intégrer les TIC comme partie intégrante de la Réforme du secteur public ;
- L'allocation des ressources financières et techniques nécessaires pour la poursuite de ces objectifs ;
- La mobilisation des organisations régionales et internationales pour le soutien à la mise en œuvre de cette politique ;
- Assurer la veille et l'évaluation des politiques des TIC et les résultats ;
- Assurer le leadership dans la mobilisation des ressources et encourager le partenariat public/privé ;

Le rôle du Parlement

Les bouleversements de ces dernières années qui font de la société de l'Information aujourd'hui la condition incontournable de développement fait des exigences de transparence, de responsabilité, d'effectivité du cadre légal et réglementaire un pré requis. Le parlement est par le fait même interpellé. Aussi, le rôle du parlement dans la mise en œuvre effective de la politique des TIC doit, entre autres, porter sur :

- L'amendement des lois existantes pour créer des conditions pour une saine compétition dans le secteur des Télécommunications, pour favoriser la cohérence entre le cadre réglementaire et légal pour une action harmonieuse de l'organisme de régulation ;
- L'adoption d'une législation pertinente en soutien à la mise en œuvre de l'ANTIC ;
- La facilitation des arbitrages et allocations budgétaires requises par la mise en œuvre de la politique des TIC dans le secteur public ;
- Le contrôle de l'effectivité et de l'efficacité de l'utilisation des dotations budgétaires destinées à la mise en œuvre de la politique des TIC ;
- L'assurance que les principes de gouvernance sont adoptés et appliqués dans la mise en œuvre de la politique des TIC dans les institutions publiques.

Le rôle du secteur privé

Le Cameroun est reconnu pour l'esprit d'entreprise de ses citoyens. La nouvelle politique doit devenir le cadre pour réaffirmer et soutenir cet esprit par le gouvernement, à travers l'établissement d'un partenariat public/privé solide, assume. Pendant que le gouvernement a la responsabilité de la création d'un environnement incitatif et rassurant pour le développement d'un secteur industriel des TIC au Cameroun, le secteur privé pour sa part, doit non seulement jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre de la politique, mais aussi doit :

- Faire preuve d'imagination et d'initiative pour créer un secteur des TIC compétitif, capable de s'insérer dans le marché global ;
- Tirer avantage des opportunités offertes par la situation géographique du pays, la qualité de ses ressources humaines et les initiatives telles le NEPAD et l'AISI pour créer un secteur compétitif ;
- Contribuer au renforcement des capacités TIC de son personnel ;
- Développer des capacités locales dans la conception, la fabrication et le développement des services innovateurs dans le domaine des TIC ;
- Contribuer à l'accès universel par l'investissement dans les zones défavorisées ou les secteurs ruraux ;
- Créer des partenariats stratégiques avec les institutions universitaires ou de recherche pour développer une expertise nationale en Recherche et Développement dans le secteur des TIC ;
- Prendre le leadership dans la création de contenu camerounais ;
- Participer à la formulation de la politique et à sa mise en œuvre.

Le rôle des institutions de formation supérieure et de recherche

La capacité nationale de soutenir la compétition dans ce domaine en perpétuel changement dépendra de la capacité des institutions de formation supérieure et des instituts de recherche, publics comme privés, de jouer leur rôle de pôle de réflexion et de recherche fondamentale dans le domaine des TIC.

La nécessité de créer une synergie avec le secteur privé, impose à ces acteurs de rechercher des solutions et d'adopter des méthodologies compatibles avec les attentes nationales, et qui favorisent l'appropriation des TIC dans tous les secteurs de la vie nationale, autant au niveau de la production, des services que l'amélioration des méthodes d'enseignement et d'apprentissage.

Aussi, en collaboration avec le gouvernement, le secteur privé et la société civile, les institutions de formation et de recherche doivent :

- Accroître et consolider le recours aux TIC dans la recherche et le développement ;
- Élaborer et généraliser l'enseignement des TIC dans les programmes ;
- Prendre le leadership dans l'expérimentation et l'utilisation des nouvelles technologies ;
- Conseiller le gouvernement, le secteur privé et la société civile sur les options et actions appropriées à prendre ;

- Créer des Centres d'Excellence dotés d'équipes spécialisées et multidisciplinaires dans le domaine des TIC ;
- Rechercher des solutions appropriées aux défis du développement national ;
- Favoriser la publication systématique des résultats de recherches ou d'expérimentation par les moyens traditionnels et modernes, notamment par le canal d'Internet.

Le rôle de la société civile

La société civile a démontré sa capacité d'absorption et d'innovation dans l'appropriation sociale des TIC. Le gouvernement devrait reconnaître ce rôle prépondérant joué par ces entités (organisations de masse, non gouvernementales et professionnelles, syndicats, organisations des communautés à la base) dans le développement social et économique du pays. Le rôle de la société civile est magnifié dans les différentes instances internationales, tant dans le domaine du respect des droits de la personne, de la protection de liberté, du développement et de la consolidation de la démocratie, de la lutte contre la corruption que du combat contre la pauvreté.

Aussi, doit-elle être encouragée à mettre sa force de proposition, sa capacité d'innovation, sa crédibilité au service de la collectivité notamment en :

- Favoriser la dissémination et l'appropriation sociale des TIC ;
- Utiliser les TIC comme véhicule de transmission et de dissémination de l'information dans les programmes de développement ;
- Intégrer la composante TIC dans les programmes de développement communautaire et dans des programmes de coopération avec les organisations internationales ;
- Créer des mécanismes pour provoquer la prise de conscience sur les enjeux et l'importance des TIC au niveau communautaire.

Les rôles des partenaires en développement

Le Sommet Mondial sur la Société de l'Information a clairement établi le rôle déterminant de l'information et du savoir dans la transformation de la société. L'accès à l'information et au savoir sont considérés comme moteur du développement social et économique, particulièrement pour les pays en développement. Le concept des TIC et le développement (TIC4D) occupent aujourd'hui une place privilégiée dans les programmes de développement des organisations de coopération internationale et de développement.

Le Cameroun est membre de plusieurs instances créées pour réfléchir et favoriser cette transition vers l'économie du savoir et de l'information. Le Cameroun doit multiplier ces occasions d'échanges et d'acquisition d'expériences afin d'apprendre des autres et contribuer à la multiplication des meilleures pratiques dans ce domaine.

Pour cela, le gouvernement doit créer un cadre favorable à la synergie des efforts, et solliciter des ses partenaires internationaux les efforts suivants :

- Mobiliser les ressources financières et techniques requises pour la mise en œuvre de sa politique des TIC ;
- Intégrer le TIC dans leurs différents programmes de développement destinés au pays ;
- Mobiliser le concours des autres partenaires dans les domaines prioritaires que sont l'éducation, l'infrastructure, l'accès universel, la santé, la gouvernance, la recherche scientifique, le commerce ;

- Faciliter la création des partenariats stratégiques entre les institutions de formation et de recherche nationales et leurs partenaires étrangers ;
- Soutenir la participation du Cameroun dans les rencontres internationales qui traitent de l'utilisation et du développement des TIC ;
- Promouvoir et encourager les investissements étrangers dans le secteur national des TIC.

PLAN D'ACTION

Références

Gilwald, A and Sean Kane South African Telecommunications Sector Performance Review (2003), LINK Centre Public Policy Research Paper No.4.

Harvard Institute for International Development (2003) Measuring the Preparedness of Nations for the Networked World
http://www.cid.harvard.edu/cr/pdf/gitrr2003_ch02.pdf

Ministry of Post and Telecommunication(2004): Sectoral Strategy, Draft document.

IDRC Internet Out of Africa Map (2002). Available at
<http://www.idrc.ca/acacia/divide/>

ITU (2003) Internet Report: The Birth of Broadband, Statistical Annex,
<http://www.itu.int/osg/spu/publications/sales/birhofbroadband/index.html>

UNECA(2000)Cameroon NICI plan

World Economic Forum (2003) Networked Readiness 2003/2004

